



Haut Comité éducation-économie-emploi

Rapport d'activité 2002-2003

## **L'enseignement supérieur court face aux défis socio-économiques**

*Ont participé à la rédaction du rapport :*

Dominique Abriac

André Gauron

Estelle Orivel

Claude Sauvageot

Françoise Stoeffler-Kern

*Avec la collaboration de :*

Sylvère Chirache et l'appui technique d'Élisabeth Laclyde

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

# P résentation

**L**e Haut Comité éducation-économie-emploi est chargé d'analyser les conditions de la professionnalisation durable des jeunes et de leur accès à l'emploi et de proposer des mesures pour les améliorer. Il rassemble pour ce faire les représentants des partenaires sociaux et les différentes administrations impliquées dans l'éducation et la formation professionnelle ainsi qu'un certain nombre de personnalités qualifiées. Le présent rapport est consacré à l'enseignement supérieur court face aux défis socio-économiques. Il rend compte de la deuxième année d'activité du Haut Comité et prolonge les travaux retracés dans un précédent rapport sur les trajectoires de professionnalisation des jeunes sortant du secondaire. Ce dernier s'intéressait aux 40 % de la classe d'âge qui empruntent la voie professionnelle à l'issue du collège. Celui-ci est consacré à la moitié de la génération qui entre dans l'enseignement supérieur. Comme l'an dernier, le rapport traite simultanément des parcours de ceux qui réussissent et de ceux qui échouent – le quart des sortants de l'enseignement supérieur – dans ce cycle de formation, caractérisé par d'importants chassés-croisés.

Ce rapport revient sur le constat fait l'an dernier de l'essoufflement du système éducatif dans la poursuite de l'objectif de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. Cette situation, dont les causes n'ont guère été étudiées et qui ne semble d'ailleurs pas propre à la France, rend plus aigu le débat sur le rôle respectif de l'enseignement supérieur et des entreprises dans la professionnalisation. Le développement des compétences implique de repenser notre système éducatif dans la perspective d'une mise en œuvre effective de la formation tout au long de la vie. Pour le Haut Comité, cette question, qu'il se propose d'approfondir à l'occasion de l'étude des problèmes soulevés par la validation des acquis de l'expérience met en jeu l'intérêt pour les jeunes de poursuivre des études longues dans l'enseignement supérieur face aux possibilités qui s'offriront à eux de le faire en s'appuyant sur l'accumulation d'expériences professionnelles.

Les réflexions du Haut Comité au cours de ces deux dernières années le conduisent ainsi à porter un regard novateur sur notre système éducatif et assez différent de celui que le monde éducatif a en général sur lui-même. Au moment où s'engage le débat sur l'école, elles esquiscent une stratégie de réforme qui se proposerait à la fois de construire une culture commune à tous les jeunes, d'articuler formation initiale et formation continue et de créer les

conditions du développement des compétences tout au long de la vie. C'est pourquoi le présent rapport se présente de façon différente du précédent. Les constats et les analyses auxquelles ils donnent lieu ont été rassemblés dans la seconde partie du rapport. La problématique et les recommandations que le Haut Comité propose comme sa contribution au débat sur l'école sont développées dans la première partie.

Les débats approfondis qui ont eu lieu au sein du Haut Comité ont permis de dégager un diagnostic et une esquisse de stratégie partagés dans leurs grandes lignes par les partenaires sociaux. Des désaccords subsistent aux termes de ces débats. Mais l'ambition collective qu'exprime ce rapport montre aussi, alors que le Gouvernement engage un grand débat sur l'école, qu'il est possible de sortir ce débat du huis clos éducatif et que les partenaires sociaux, qui souhaitent y être pleinement associés, sont prêts à y prendre toute leur place.

Comme l'an dernier, le concours de la Mission éducation-économie-emploi, placée auprès de M<sup>me</sup> Claudine Peretti, directrice de l'évaluation et de la prospective, que dirige Claude Sauvageot a été décisif tant pour assurer le secrétariat et animer les travaux du Haut Comité que lors de la rédaction du rapport. Qu'elle trouve ici les vifs remerciements de tout le Comité et de son président.

André Gauron

Conseiller maître à la Cour des comptes,  
Président du Haut Comité éducation-économie-emploi

# S OMMAIRE

## Première partie

### **Pour une stratégie d'évolution du système éducatif et de la formation tout au long de la vie .....**

7

<b>Problématique générale .....</b>	9
Une élévation rapide du niveau de formation qui s'est essoufflée. ....	9
Une articulation entre formation initiale et formation continue qui doit se renouveler .....	11
Des attentes nouvelles à l'égard du système éducatif de la part jeunes et des entreprises .....	12
L'enseignement supérieur court et la professionnalisation .....	13

<b>Recommandations .....</b>	17
Relancer la dynamique d'accès au bac.....	17
Inscrire la formation initiale dans le cadre de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie. ....	18
Définir la culture commune et reconnaître la culture technologique comme une de ses composantes .....	19
Une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et supérieur.....	20
Construire avec les jeunes les conditions de la réussite de leur projet de formation et de leur projet professionnel.....	21
Améliorer les conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail et développer l'alternance.....	23
La place des partenaires sociaux dans la formation initiale.....	24

## Deuxième partie

### **Constats et analyses .....**

27

<b>Chapitre 1</b>	
<b>Les besoins de l'économie en diplômés et les projections de sortie de l'enseignement supérieur court .....</b>	31
La part des jeunes dans les recrutements des entreprises .....	31
Les besoins en recrutements de jeunes sortant des niveaux bac + 2 et bac + 3 : que nous apprennent les travaux prospectifs ? .....	35
La comparaison entre les besoins de recrutements tirés des différents scénarii et les projections de sortants du système éducatif établis par la DÉP .....	38
Les principaux résultats sur l'évolution des secteurs économiques .....	41
Les résultats par profession et catégorie sociale .....	46

### **Chapitre 2**

### **Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur et leur insertion .....**

51

Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur .....	51
---	----

L'insertion professionnelle des sortants des premières années de l'enseignement supérieur	61
Les écarts entre niveau de diplôme et niveau d'emploi : le « déclassement »	
en début de vie active . . . . .	67
<b>Introduction . . . . .</b>	<b>81</b>
Chapitre 3	
<b>Offre de formation et processus d'orientation dans le secondaire . . . . .</b>	<b>83</b>
La baisse de la part des bacheliers généraux dans une génération depuis 1995 . . . . .	84
Des séries très inégalées en termes d'effectifs et marquées sexuellement. . . . .	87
Les inégalités sociales : réduction, mais persistance . . . . .	93
Le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire . . . . .	94
Les voies de réformes préconisées par différents rapports . . . . .	99
Chapitre 4	
<b>L'orientation après le bac . . . . .</b>	<b>103</b>
L'accès dans le supérieur : environ 50 % d'une génération . . . . .	104
L'orientation des bacheliers dans les différentes filières . . . . .	107
Les classes préparatoires, une filière d'excellence. . . . .	109
Le premier cycle universitaire et le problème des étudiants inscrits par défaut . . . . .	112
Le supérieur professionnel court . . . . .	124
La place des IUT et STS au service des filières offertes aux bacheliers . . . . .	134
<i>Quid de l'orientation des bacheliers technologiques et du chassé-croisé DEUG/IUT-BTS ?</i>	136
CONCLUSION . . . . .	138
Chapitre 5	
<b>L'implication de la mise en place du cadre européen du LMD (licence – master – doctorat) sur l'organisation de l'enseignement supérieur court en France . . . . .</b>	<b>139</b>
L'espace européen de l'enseignement supérieur et le LMD en France . . . . .	139
Les incidences de la mise en place du LMD sur le premier cycle universitaire (DEUG) et sur les formations courtes professionnalisées (DUT/BTS). . . . .	146
CONCLUSION. . . . .	155
Chapitre 6	
<b>Diversités régionales dans l'accès au bac et à l'entrée du supérieur . . . . .</b>	<b>157</b>
L'accès au baccalauréat : une grande diversité départementale et régionale . . . . .	157
Nombre de bacheliers et inscriptions dans l'enseignement supérieur : de grandes disparités académiques . . . . .	161
La dynamique régionale des formations supérieures courtes technologiques . . . . .	165
La situation des bacheliers STT à l'entrée des principales filières . . . . .	166
CONCLUSION. . . . .	171
<b>ANNEXES . . . . .</b>	<b>173</b>
Composition du HCEEE . . . . .	175
Liste des membres du HCEEE . . . . .	176
Calendrier 2002-2003 des séances plénières du HCEEE . . . . .	179
Bibliographie . . . . .	180
Liste des graphiques . . . . .	182
Liste des tableaux . . . . .	185
<b>Table des matières . . . . .</b>	<b>187</b>

Première partie

# Pour une stratégie d'évolution du système éducatif et de la formation tout au long de la vie



# Problématique générale

Les travaux du Haut Comité l'ont conduit à formuler plusieurs constats :

## **Une élévation rapide du niveau de formation qui s'est essoufflée**

Les transformations que les économies développées ont connues au cours du dernier quart de siècle ont profondément modifié tant les conditions d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle que les attentes du monde économique à l'égard du système éducatif. Elles se sont accompagnées d'un double mouvement d'élévation des formations et des compétences et de professionnalisation des cursus éducatifs et des métiers. Une partie de la formation professionnelle fait désormais partie intégrante de la formation initiale de nombreux jeunes, quel que soit leur niveau de fin d'études. En même temps, de nombreuses compétences continuent de s'acquérir en dehors de la formation initiale, soit par l'expérience en cours de vie professionnelle, soit lors d'une formation continue ou d'une reprise d'études.

Les évolutions démographiques de la prochaine décennie vont accentuer ces changements. Les générations de l'après-guerre, entrées dans la vie active avec pour plus des deux tiers au mieux le brevet élémentaire, vont partir à la retraite d'ici à 2010/2015. À l'inverse, celles qui arrivent aujourd'hui dans la vie active sont, pour près des deux tiers, titulaires d'un bac et pour près de la moitié, elles ont accédé à l'enseignement supérieur (contre environ 10 % pour les précédentes). Ces départs à la retraite qui affecteront davantage les niveaux les plus élevés de compétences, du fait de l'importance des départs anticipés déjà intervenus dans les catégories ouvriers et employés, vont conduire à de nouveaux arbitrages dans les recrutements entre jeunes et moins jeunes.

Cette élévation du niveau de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de l'accès au système éducatif. Ainsi, en 2002, plus de 60 % d'une génération obtiennent le baccalauréat. Cependant depuis le milieu des années quatre vingt dix, le système s'essouffle, voire s'est bloqué : d'une part, la proportion de jeunes qui accèdent au baccalauréat ne progresse plus, d'autre part, les échecs restent importants avec plus de 160 000 jeunes (soit 20 % d'une génération) qui quittent l'école sans diplôme du second cycle du secondaire. De plus, sur l'ensemble des jeunes sortants de l'enseignement supérieur, 25 % n'obtiennent aucun diplôme et se présentent sur le marché du travail avec le seul bac en poche. Par ailleurs, de profondes inégalités d'origine sociale subsistent concernant l'accès aux filières les plus prestigieuses de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, la culture commune citoyenne, véritable socle de base que tout jeune doit avoir acquis en sortant du système scolaire s'élargit sous l'effet des transformations que connaissent la société française, l'entreprise et l'environnement international. Les contenus de formation, les méthodes pédagogiques et les objectifs à atteindre doivent être redéfinis. Comme hier, le système éducatif se doit de donner à chacun la culture nécessaire à son épanouissement et former des citoyens responsables. Mais il doit, en outre, préparer chacun à la vie active au terme d'études plus ou moins longues en y intégrant une composante professionnalisée plus ou moins marquée. Il a également l'obligation de donner la possibilité aux jeunes de reprendre ultérieurement des études, de les former à cette aptitude à la formation permanente et au développement de leurs capacités. Au-delà de cette culture commune, chacun des paliers de formation (bac, premier cycle du supérieur, maîtrise, doctorat) comporte lui aussi un socle de connaissances sur la base duquel s'opèrent ensuite les différenciations professionnelles et d'accès aux diplômes. L'épanouissement de chacun dans la vie sociale et professionnelle crée un besoin permanent d'appropriation de nouveaux savoirs et de nouvelles techniques et impose de repenser la finalité de la formation initiale en perspective avec la formation tout au long de la vie.



## Une articulation entre formation initiale et formation continue qui doit se renouveler

Les travaux sur la formation continue ont montré le rôle dévolu à celle-ci dans la gestion des compétences comme instrument de mise en concurrence des salariés quant à leur aptitude au changement. Le fait que les jeunes tendent à accéder davantage à la formation continue que les plus âgés, alors même qu'ils ont un niveau de formation plus élevé et plus en phase avec les technologies et les modes de formalisation actuels, accentue ce phénomène. Le recrutement des jeunes se situe ainsi dans un double horizon : celui de leur insertion immédiate dans la vie active mais aussi celui de la constitution du vivier des recrutements futurs des entreprises. Cette nouvelle perspective a une conséquence importante : la formation initiale ne peut plus se concevoir indépendamment des besoins auxquels cherche à répondre la formation tout au long de la vie.

L'articulation entre formation initiale et formation tout au long de la vie ne peut en être que modifiée, en termes de bénéficiaires comme en termes de contenu. Si la formation initiale conditionne l'appétence pour la formation, l'élévation générale des connaissances des nouvelles générations peut permettre d'atténuer les inégalités d'accès à la formation continue observées dans le passé en fonction du niveau de formation initiale et des positions occupées, pour peu que le monde professionnel y apporte son adhésion, son engagement et reconnaîsse la nécessité d'une certification commune. Par ailleurs, l'effet retour sur la formation initiale, aussi bien académique que professionnelle, ira croissant dans la mesure où la formation, devenant réellement continue, constituera un vecteur privilégié d'articulation entre les besoins de compétences et la détermination des savoirs académiques et pratiques correspondants.

La possibilité offerte par la VAE<sup>1</sup> de faire reconnaître des niveaux de compétences par des diplômes identiques à ceux délivrés en formation initiale devrait faciliter cette évolution. Enfin, la notion de crédits qui accompagne la mise en place du système européen de formations supérieures doit être l'occasion d'une réorganisation plus profonde des études supérieures que celle résultant de leur seule organisation en trois niveaux (L-M-D) en y intégrant des phases professionnelles.

---

<sup>1</sup> VAE : validation des acquis de l'expérience.



## Des attentes nouvelles à l'égard du système éducatif de la part des jeunes et des entreprises

Les attentes à l'égard du système éducatif, tant des jeunes et de leurs familles que des entreprises, ont profondément évolué. Le chômage de masse que connaissent les pays européens depuis la fin des années soixante-dix a modifié la perception qu'ils ont du rendement des études sur le marché du travail. Si le diplôme facilite l'insertion, la correspondance entre son niveau et les postes auxquels les jeunes accèdent est loin d'être simple et varie fortement selon la nature des diplômes, les disciplines et les débouchés auxquels ils préparent. Dans certains secteurs, il peut en résulter un très fort sentiment de déclassement des jeunes diplômés qui peut induire une attitude plus réservée à l'égard de l'intérêt de prolonger les études.

Toutefois, ce que les jeunes perçoivent comme un « déclassement » entre le niveau de formation et celui des premiers postes offerts peut être considéré par les entreprises comme un investissement sur la durée. Le diplôme ne serait plus alors la simple sanction d'un acquis de formation, il aurait un effet de « signal » d'une potentialité de capacités qui se réaliseraient et s'enrichiraient tout au long de la vie professionnelle. La réduction progressive de cet écart entre le niveau atteint à la sortie du système éducatif et celui des postes successivement occupés, mise en lumière par plusieurs enquêtes, plaiderait en ce sens.

Beaucoup dépendra cependant de la politique de recrutement des agents économiques, entreprises et administrations. Le chômage structurel que connaît la France tend à masquer dans le débat public l'ampleur des ré-allocations d'emplois (créations plus destructions) qui concernent chaque année un emploi sur cinq. Elles sont un facteur important de mobilité professionnelle qui se traduit certes par des passages par le chômage, mais aussi reflètent les mobilités promotionnelles ou fonctionnelles, fluctuantes en fonction de la conjoncture de l'emploi. Ces mouvements ont conduit nombre d'entreprises à développer de nouveaux modes de gestion des ressources humaines, accordant une place accrue au repérage et à la valorisation des compétences et utilisant la formation comme un moyen de sélection des capacités d'adaptation des individus.

Au total, le flux de recrutement se révèle beaucoup plus important que celui des sorties du système éducatif. L'embauche de jeunes ne représente que 10 %, soit une part minoritaire, de ces mouvements. Cette part est toutefois variable selon les secteurs et les entreprises, en fonction notamment de la pyramide des âges, de l'histoire et du contexte économique propre à chacun. Mais leur importance qualitative n'en est pas moins essentielle et

explique l'attention que les milieux professionnels ont porté ces dernières années à la formation initiale.

Les enquêtes disponibles sur les motifs d'embauche selon les âges montrent une forte différence dans les attentes des entreprises. Les jeunes sont en majorité préférés pour « *leur plus grande adaptation aux nouvelles technologies et au changement* », et à un moindre degré pour leur « *plus grande polyvalence et leur plus grand dynamisme* ». Les salariés de plus de 50 ans, eux, sont recrutés pour « *leurs compétences spécifiques et leur meilleure connaissance du milieu du travail* »<sup>1</sup>. Entre ces deux groupes, se situe la majorité des recrutements, ceux d'individus disposant des bonnes compétences et ayant acquis une expérience professionnelle suffisante.

Ainsi, même s'ils sont minoritaires en nombre, les recrutements de jeunes constituent un levier important pour faciliter l'introduction des évolutions technologiques et organisationnelles dans les entreprises. Ils peuvent être un facteur d'émulation, voire de pression, destiné à inciter les plus anciens à un effort de formation et d'adaptation aux nouvelles technologies.

Toutefois, il serait possible de procéder à un arbitrage différent entre formation initiale et formation en cours de vie professionnelle en donnant une place plus importante au développement des compétences par rapport au diplôme initial. Cela permettrait de relancer la dynamique d'élévation du niveau de formation, tout en facilitant une entrée plus précoce dans la vie active avec une possibilité de progression ultérieure pour répondre aux besoins de compétences, deux nécessités qui apparaissent dans les travaux prospectifs. Il est évident que cela suppose une modification profonde des comportements dont on peut peut-être observer les prémisses<sup>2</sup>.

## L'enseignement supérieur court et la professionnalisation

L'enseignement supérieur a fortement accentué sa professionnalisation et estompé la frontière autrefois fortement marquée entre, d'un côté, un enseignement académique conçu en fonction du seul état des savoirs disciplinaires, y compris dans les rares domaines où l'université prépare depuis l'origine à des emplois précis – enseignements, chercheurs, mais aussi médecins, avocats... – et, de l'autre, des enseignements supérieurs assurées par des écoles

<sup>1</sup> Enquête ESSA, 2001. DARES. Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

<sup>2</sup> Catherine Bédouwé et Jean-François Germe, *Vers une stabilisation des niveaux de formation en France*, Centre d'études pour l'emploi, document de travail, juillet 2003.

créées le plus souvent par les milieux professionnels de l'industrie, du commerce, de la santé, voire même de l'administration.

Quand les pouvoirs publics ont cherché à répondre à la demande des entreprises de formation de techniciens supérieurs et de cadres intermédiaires, ils ont tout d'abord mis en place des formations supérieures distinctes des enseignements universitaires, soit extérieures aux universités avec création des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les lycées, soit en lisière de celles-ci avec les instituts universitaires de technologie (IUT). D'entrée, elles se sont distinguées des formations universitaires par la forte implication des professionnels des métiers concernés, qu'il s'agisse des programmes et des diplômes (CPC<sup>1</sup> et CPN<sup>2</sup>), de leur participation aux enseignements ou dans l'accueil des stagiaires ou encore de leur présence dans les conseils des IUT qu'ils vont jusqu'à présider.

L'université n'est pas restée étrangère à cette évolution et a ainsi été invitée à professionnaliser ses formations au début des années 90. Comme le souligne José Rose, « *la professionnalisation est ainsi devenue un enjeu pour les établissements universitaires, une exigence pour les étudiants, une interrogation pour les enseignants et une attente pour les responsables d'entreprises* »<sup>3</sup>. L'intérêt pour les études elles-mêmes, qui reste souvent la première motivation des étudiants qui s'inscrivent à l'université<sup>4</sup> plutôt que dans une filière à finalité plus directement professionnelle, coexiste désormais avec une préoccupation de devenir professionnel et une demande « d'une certaine opérationnalité des études ». L'université (à la fois les établissements et le ministère) y a répondu en créant en son sein les Instituts universitaires professionnalisés (IUP) lesquels, à la différence des IUT, sont pleinement intégrés à l'université, et en diversifiant l'offre de formation et les diplômes correspondants comme les DESS ou les diplômes d'université, et plus récemment en créant des licences professionnelles.

Mais elle a aussi gardé des traits qui la distingue du système des filières « professionnelles ». En premier lieu, bien que les conseils d'administration se soient ouverts à des personnalités qualifiées, notamment du monde économique, il n'existe pas d'instances comparables aux CPC ou à la CPN pour définir contenus et diplômes, hormis la commission nationale d'expertise pour les licences professionnelles. En deuxième lieu, la grande majorité des formations universitaires restent conçues comme des formations longues, qui doivent conduire l'étudiant soit à un DESS ou un DEA, voire ultérieure-

<sup>1</sup> CPC : commission professionnelle consultative (pour les CAP, BEP, bac pro et BTS).

<sup>2</sup> CPN : commission nationale paritaire (pour les DUT).

<sup>3</sup> José Rose, *La professionnalisation dans l'enseignement supérieur*, note pour le HCEEE, avril 2003.

<sup>4</sup> Sylvie Lemaire, *Qui sont les nouveaux étudiants ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG à la rentrée 2001*, note d'information MEN, février 2002.

ment à préparer un doctorat, soit à rejoindre un deuxième cycle plus directement professionnel. Enfin, alors que IUT et STS peuvent sélectionner leurs élèves – à la différence des filières professionnelles du secondaire l'université se doit d'accueillir en premier cycle aussi bien ceux qui se destinent à des études supérieures longues que ceux qui, faute d'avoir été admis dans une filière professionnelle courte, s'y inscrivent « par défaut ». Or, ces derniers échouent plus fréquemment dans leurs études universitaires et ne parviennent pas tous à se reconvertis vers des filières professionnelles. L'Université est aujourd'hui confrontée aux problèmes posés par l'orientation et la formation de jeunes qui n'ont pas les pré-requis académiques, ni les motivations nécessaires à la poursuite d'études longues.

Face à ces situations d'échec et aux problèmes rencontrés lors de l'insertion des diplômés dans le monde du travail, l'entreprise revendique un rôle accru en matière de professionnalisation. L'apprentissage, les contrats de qualification et d'adaptation et les différentes formes de stages et périodes de formation constituent un début de réponse. Les résultats en sont généralement jugés positifs. Au-delà des qualifications qui sont acquises par cette alternance entre emploi et formation, cette professionnalisation vise à conférer aux jeunes des compétences requises par les emplois qu'ils ont vocation à occuper. La formation continue, telle qu'elle devra s'entendre à l'avenir, et la validation des acquis de l'expérience vont dans le même sens.

Professionnalisation de la formation initiale et professionnalisation acquise en entreprise sont-elles pour autant équivalentes, substituables l'une à l'autre ou sont-elles complémentaires ? Alors que la première est plus centrée sur l'application des savoirs acquis, la seconde est adossée à la gestion par les compétences. Peuvent-elles se rejoindre en débouchant sur le même mode de reconnaissance à travers la délivrance des diplômes de l'enseignement initial ou faut-il admettre qu'elles débouchent sur des formes distinctes de reconnaissance ? L'enjeu de ce débat, qui intéresse la société française toute entière, est celui de la place du diplôme initial tout au long de la vie professionnelle et de la possibilité d'arbitrages différents entre formation initiale et formation en cours de vie active.

Le Haut Comité considère que ces constats modifient le regard qu'il nous faut collectivement porter sur le système éducatif. L'effort considérable de démocratisation et de professionnalisation qui a accompagné depuis vingt ans la massification tant du secondaire que du supérieur n'est pas en cause. Il n'en faut pas moins interroger un mode de gestion et de réforme du système éducatif qui a été jusqu'ici principalement commandé par la logique de l'offre éducative. Ce dernier a toujours répondu aux besoins du monde économique, et pendant longtemps en accord avec lui, en diversifiant les filières et les diplômes et en les spécialisant toujours plus. Pourtant, les choix des jeunes continuent de s'opérer le plus souvent dans un cadre où le diplôme auquel conduisent les différentes filières reste plus important que le champ

professionnel visé. Le consensus social tend ainsi à sur-valoriser le diplôme initial par rapport aux compétences acquises tout au long de la vie professionnelle. C'est ce qu'il importe aujourd'hui de repenser.

Le moment pour une telle réflexion est apparu particulièrement opportun au Haut Comité pour deux raisons. Le système éducatif, dans sa diversité, représente un potentiel considérable de compétences et de moyens et est concerné par la formation tout au long de la vie comme par la validation des acquis de l'expérience. En même temps, la mise en place progressive du système européen licence-master-doctorat, qui oblige l'ensemble des cursus à se repositionner, met le système éducatif plus directement en concurrence avec les systèmes éducatifs des autres pays européens. Or, ces évolutions sont elles-mêmes l'expression des modifications qui affectent l'espace dans lequel les individus exercent et valorisent leurs compétences. Les entreprises s'y sont déjà largement adaptées. Le système éducatif ne peut y rester étranger.

Ces constats, ont conduit le Haut Comité à esquisser une stratégie d'évolution de notre système éducatif autour de sept grandes orientations.

# Recommandations

## Relancer la dynamique d'accès au bac

Le Haut Comité est d'avis que la relance de la dynamique d'accès au bac d'un plus grand nombre de jeunes est une exigence pour répondre à la fois aux attentes des jeunes et de leur famille et aux besoins de l'économie. Elle passe par une triple action : une lutte résolue contre l'échec scolaire à tous niveaux, et en premier lieu au niveau du primaire et du collège ; une augmentation de la part des jeunes d'une génération qui accèdent à la voie générale, dont le recul ces dernières années est un sujet de préoccupation important ; enfin, une réduction des sorties précoces de la voie professionnelle, notamment en première année de CAP – BEP, à l'issue d'un CAP – BEP ou encore en première professionnelle. Par ailleurs, le bac professionnel en trois ans peut constituer un moyen d'accroître le pourcentage d'accédants au bac par la voie professionnelle dans les conditions précisées dans le précédent rapport<sup>1</sup> du Haut Comité. Sur ce dernier point le Haut Comité réitère sa demande de voir les expérimentations en cours évaluées afin de dégager les modalités d'une possible extension.

Dans un contexte de chômage rendant plus difficile l'insertion dans l'emploi, il est possible qu'une attitude nouvelle se soit faite jour à l'égard de la poursuite d'études. L'importance croissante donnée par les entreprises à une première expérience lors de l'embauche peut aussi avoir incité les jeunes à valoriser l'expérience professionnelle par rapport à la prolongation de leur scolarité. Mais si un nouvel équilibre doit s'établir entre entrée dans l'emploi et poursuite d'études, le Haut Comité considère qu'il ne peut valablement se faire que sur niveau de formation initiale qui donne à chaque jeune un potentiel de développement de ses compétences et la capacité d'être acteur de son

---

<sup>1</sup> Rapport du Haut Comité éducation-économie-emploi 2001-2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire*, La Documentation française, Paris 2002.

projet dans une économie hautement compétitive. Il faut continuer d'offrir un haut niveau de vie à la population, assurer la promotion sociale et réduire les inégalités. Toute révision à la baisse des objectifs de formation initiale irait à cet égard à l'encontre des exigences tant économiques que culturelles du pays.

## Incrire la formation initiale dans le cadre de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie

Le Haut Comité, comme il l'a souligné dans son premier rapport<sup>1</sup>, considère que « *les réponses aux défis de formation et de qualification ne se situent plus exclusivement dans la formation initiale. Elles doivent se concevoir désormais dans le cadre de l'objectif, affirmé au niveau des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, de formation et de développement des compétences tout au long de la vie* ». Cette perspective doit évidemment s'appuyer sur les aspects les plus positifs des évolutions des dernières décennies qui ont conduit à un fort relèvement du niveau de formation et de qualification des nouvelles générations avec comme cible de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et comme objectif « *d'offrir à tout jeune, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle* ». Elle suppose que la dimension de la préparation à la vie active et professionnelle trouve pleinement sa place à côté des autres dimensions fondamentales de notre système éducatif, à savoir, dispenser les connaissances qui constituent la culture commune de notre temps et former des citoyens pleinement responsables.

Cette perspective participe également de l'objectif de réduction des inégalités scolaires, en premier lieu, celles liées aux origines sociales et au genre. L'adaptation à des compétences nouvelles devrait créer, en effet, des opportunités pour des individus sortis du système scolaire au cours ou à l'issue du secondaire de monter en qualification. À cet égard, le Haut Comité rappelle l'importance dévolue au collège dans les acquisitions de base et dans la préparation des jeunes à choisir leur voie de formation. L'acquisition de ce socle de base avant la sortie du système scolaire doit constituer pour celui-ci une obligation de résultats.

---

<sup>1</sup> Rapport du Haut Comité éducation-économie-emploi 2001-2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire*, op. cit., p. 167.

La concurrence entre l'embauche de jeunes sortant du supérieur court et la promotion d'actifs constituera, comme au cours des dernières décennies, la clé de l'équilibre entre la demande et l'offre de compétences. Elle reste ainsi un des éléments de la dynamique sociale. Elle implique que notre système de formation, tant au niveau du secondaire que du supérieur, prépare tous les individus, au-delà de l'obtention du diplôme visé, à développer leurs compétences tout au long de la vie, y compris à l'occasion d'une reprise ultérieure d'études.

Cette orientation a d'importantes implications tant pour l'État que pour les employeurs. Le premier doit définir le rôle respectif attendu de la formation initiale et de la formation continue dans ce contexte de formation et de développement des compétences tout au long de la vie, de façon à permettre aux différents acteurs, service public de l'éducation, régions, partenaires sociaux de se les appropier et de les mettre en œuvre. Il lui appartient aussi d'allouer les moyens humains et financiers mis au service de ces deux composantes en fonction de ces objectifs. De ce point de vue, l'idée d'un crédit de formation différée est apparue comme une mesure permettant d'articuler la formation initiale et la formation continue sans les mettre en situation de concurrence. Une mesure de cette nature pourrait permettre par ailleurs de gérer des situations de pénuries comme notamment celles qui risquent d'apparaître au niveau III de formation, pris en étau entre l'effet LMD et le plafonnement du taux d'accès au baccalauréat.

De leur côté, les partenaires sociaux doivent expliciter le rôle et la responsabilité des employeurs en matière d'offre de formation, et notamment d'alternance, pour faire de l'entreprise un lieu effectif de transmission et d'acquisition de savoirs et de connaissances (voir recommandation 5).

## Définir la culture commune et reconnaître la culture technologique comme une de ses composantes

La définition de la culture commune à tous qui doit être acquise à la sortie du système scolaire devrait faire l'objet d'un large débat public. Cette culture peut se définir comme le socle de base des connaissances nécessaires à l'épanouissement individuel, à la participation à la vie sociale et professionnelle et à l'ouverture sur le monde. Elle doit donner aux jeunes les moyens de continuer à apprendre. Le Haut Comité insiste à nouveau sur la responsabilité qui incombe en premier lieu dans ce domaine à l'école primaire et au collège pour donner à tous les enfants les outils d'un parcours de réussite et de l'élaboration d'un projet professionnel.

La définition d'une culture commune passe par une interrogation sur la place qui doit être faite au technologique dans la formation initiale. Le découpage des études préparant au baccalauréat en filières générale, technologique et professionnelle a constitué une reconnaissance de l'égale importance des dimensions technologique et professionnelle à côté de la formation générale. Il a permis de contourner les problèmes nés de l'hétérogénéité des modes d'accès aux connaissances chez les collégiens face à une pédagogie marquée par la culture académique. Le Haut Comité a déjà eu l'occasion de souligner combien cette démarche avait contribué à permettre à un nombre croissant de jeunes d'accéder au baccalauréat.

Toutefois, il est nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin et de reconnaître pleinement la dimension même de la culture technologique comme une composante à part entière de cette culture commune. Internet et les technologies de l'information et de la communication occupent aujourd'hui dans la vie quotidienne une place dont l'importance n'est plus à démontrer. Si l'école doit s'en emparer, bien évidemment la culture technologique ne s'y réduit pas. Par leurs implications sur ce qui a longtemps été considéré comme les savoirs fondamentaux – notamment le calcul et l'écriture – ces technologies rendent de plus en plus perceptible la nécessité pour chacun d'accéder à une culture technologique pour participer pleinement à la vie sociale et à l'exercice de sa profession. L'enseignement de cette culture technologique devrait se faire dès le collège de façon à aider les jeunes dans leur choix de filière à l'entrée du lycée. Un contenu commun à toutes les filières, n'est nullement incompatible avec le maintien de la diversité de celles-ci et l'existence de contenus spécifiques constituant les pré-requis particuliers des grands domaines de la connaissance, comme de domaines professionnels : médecine, droit, gestion, sciences, industrie, administration, métiers littéraires... S'il conviendra évidemment de définir précisément les contenus d'un tel enseignement commun à toutes les filières et les méthodes pédagogiques appropriées, le Haut Comité estime que cette culture doit être finalisée dans ses applications.

## **Une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et supérieur**

L'articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur constitue une question centrale pour répondre dans de bonnes conditions tant aux aspirations des jeunes et de leur famille qu'aux besoins de compétences des entreprises. Au niveau du lycée, l'orientation répond aujourd'hui très largement à des critères de réussite académiques, aux différences d'opportunité qu'ouvrent les différents bacs et aux logiques institutionnelles de l'offre éducative. À ce stade, la prise en compte de l'horizon professionnel des

jeunes n'est en aucune manière une dimension de l'orientation. Dans ce contexte, l'attrait du bac S ne réside pas dans la prédisposition des lycéennes et des lycéens pour les études scientifiques mais dans le fait qu'il leur ouvre toutes les possibilités d'études supérieures et donc permet de retarder le choix d'un domaine de métiers.

Le lycée général et technologique ne peut plus se donner pour seul objectif la réussite au bac mais se doit de préparer aussi bien que possible les jeunes aux études supérieures qu'ils entreprendront ensuite. Les dysfonctionnements, mis en évidence dans la deuxième partie du rapport, à l'origine d'une part importante des échecs rencontrés en DEUG par de bacheliers technologiques du domaine tertiaire, rendent nécessaire d'interroger l'opposition entre général et technologique comme critère d'organisation du secondaire non professionnel. La réintroduction de l'option mathématique dans les formations littéraires, une différenciation du bac scientifique basée sur la place donnée à l'expérimentation et aux méthodes inductives que sur une opposition entre général et technologique, peuvent constituer des voies susceptibles d'améliorer l'articulation entre le secondaire et le supérieur, de redonner au bac scientifique sa véritable vocation et d'ouvrir l'accès des bacheliers non scientifiques à un éventail plus large de formations supérieures.

## **Construire avec les jeunes les conditions de la réussite de leur projet de formation et de leur projet professionnel**

C'est bien la finalité de l'orientation qui est ici en cause et le fait que l'articulation entre les parcours d'études préparant aux différents domaines de métiers en est largement absent. Si on veut que l'orientation soit choisie et non subie dès la sortie du collège, elle doit être guidée par des objectifs différents de ceux de la « réussite scolaire » telle qu'elle est généralement entendue dans ce pays ou de la volonté de « capter » des étudiants comme certains lycées le pratiquent en faveur de leurs classes de STS. Il convient, au contraire, d'aider les jeunes à construire progressivement leur projet de formation, en articulation avec leur projet professionnel. Cet objectif suppose de donner aux lycéens et aux étudiants les moyens d'accéder à la connaissance des métiers et des études qui y préparent. Il nécessite une forte implication des milieux professionnels, notamment en matière de prospective d'emplois et de définition des besoins de formation exigés par les niveaux de qualification et de compétences recherchés. Le Haut Comité rappelle que le code de l'éducation confère à l'école une mission de « conseil en orientation

et d'information » qui n'est pas aujourd'hui pleinement assumée. Il souligne qu'au regard de l'enjeu social et économique que constitue la mobilité professionnelle, chaque jeune doit être préparé à exercer des choix responsables tout au long de la vie. C'est une véritable mission d'éducation qui relève de la responsabilité fondamentale de l'école.

Trop de jeunes qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur en sortent sans avoir obtenu de diplômes. Toutes les filières sont concernées par l'échec en premier cycle, quoique dans des proportions diverses. Les causes en sont multiples : mauvaise orientation à la sortie du lycée, manque de motivation, insuffisance des pré-requis, difficulté à mener de front emploi et formation supérieure pour ceux qui sont obligés ou ont choisi de travailler...

L'orientation des filles pose également un problème particulier<sup>1</sup>. Parmi les bachelières technologiques, neuf sur dix se sont orientées dans une spécialité tertiaire (*sciences et technologie tertiaires* ou *sciences médico-sociales*), et un certain nombre d'entre elles ne trouve pas des poursuites d'études adaptées dans le supérieur. Des considérations culturelles expliquent en grande partie ce choix des disciplines tertiaires, mais des effets d'établissements viennent l'accentuer : parmi les rares filles qui souhaiteraient s'orienter dans une discipline industrielle, certaines sont découragées par le fait que cela impliquerait pour elles d'aller dans des établissements accueillant essentiellement des garçons. Enfin, une attention plus grande aux conditions d'accueil des jeunes filles dans les entreprises, particulièrement dans les secteurs industriels, améliorerait l'attractivité des disciplines autres que tertiaires.

Par leur importance, les dysfonctionnements de l'orientation et les échecs des étudiants ne sont pas acceptables. Ils ne sont pas non plus une fatalité. Le Haut Comité estime qu'il est possible et nécessaire d'agir à deux niveaux.

En premier lieu, comme certains établissements le font déjà, l'organisation d'une mise à niveau en début de premier cycle ainsi qu'un suivi et un soutien aux étudiants est de nature à leur permettre de mieux se familiariser avec les méthodes et les exigences intellectuelles de l'enseignement supérieur. En second lieu, il convient d'organiser les parcours d'études appropriés à chacun, gage de leur réussite en aidant les jeunes à construire progressivement leur projet professionnel en identifiant avec eux les différentes étapes à franchir dans l'acquisition des savoirs. Ces actions nécessitent que les enseignants puissent disposer d'un temps de suivi et d'accompagnement reconnu comme tel.

Cette approche devrait permettre d'améliorer très sensiblement la cohérence des inscriptions en DEUG et en IUT. Elle devrait notamment favoriser la réorientation des étudiants qui s'inscrivent en IUT alors qu'ils ont les

---

<sup>1</sup> Voir par exemple, *Diversification des choix professionnels des filles. Lumière et Ombre des femmes Modèles*, N. Bosse, C. Guegnard, 2001, association Orientation au féminin, délégation régionale des Droits des femmes, Fonds social européen, IREDU, CERÉQ.

potentialités et le désir de poursuivre des études longues et à l'inverse de ramener vers les IUT et les STS des élèves qui se sont inscrits en DEUG alors qu'ils souhaitaient poursuivre des études supérieures plus professionnelles. L'appartenance des IUT au monde universitaire devrait faciliter ces orientations. Dans toutes les universités, un système de passerelles, optimisant les capacités et les choix d'orientation des étudiants, entre les formations de 1<sup>er</sup> cycle devrait leur être proposé. Une commission mixte d'enseignants devrait être mise en place pour les organiser concrètement en s'appuyant sur les crédits de formation ECTS afin de les inscrire dans le système européen du LMD (licence-master-doctorat).

Dans ce contexte européen, le Haut Comité est d'avis qu'il faut maintenir le BTS et le DUT comme diplôme d'insertion professionnelle sans exclure la possibilité donnée à leurs titulaires d'accéder au niveau licence à égalité avec les titulaires de DEUG. Le développement et la diversification de l'offre de licences professionnelles peuvent être l'occasion de professionnaliser des formations qui sont restés jusqu'ici plutôt en marge de cette évolution, notamment dans des disciplines littéraires. Cela peut également être un terrain propice à l'extension des formules d'apprentissage parmi l'offre de licences professionnelles proposée aussi bien aux titulaires de BTS et de DUT que de DEUG.

## Améliorer les conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail et développer l'alternance

L'insertion des jeunes diplômés du supérieur, bien qu'elle s'effectue dans de meilleures conditions que pour les moins et les non diplômés, reste très inégale selon la nature des diplômes, les secteurs d'activité, la place faite aux jeunes dans les politiques d'embauche des entreprises, les conditions de travail et de rémunérations offertes... Si les jeunes sont les premiers concernés, les entreprises le sont tout autant. Les uns ont besoin de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils sont appelés à évoluer dans leur vie professionnelle, les autres ont intérêt à offrir des conditions d'accueil qui prennent en compte les attentes des jeunes à l'égard du monde du travail et facilitent leur intégration dans le collectif que constitue l'entreprise. Le développement au cours de la dernière décennie des stages a constitué un pas en avant important dans le sens d'une meilleure compréhension mutuelle.

L'alternance, sous ses différents statuts et modalités, que le Haut Comité a déjà appelé de ses voeux dans son précédent rapport, constitue une autre

voie susceptible de faciliter l'intégration des jeunes diplômés dans le milieu de travail dès le stade de la formation. Malgré son développement récent, elle est encore insuffisamment explorée. C'est pourtant un des éléments de solution à la double exigence, décrite dans les travaux prospectifs, des besoins du marché du travail de disposer d'une main-d'œuvre jeune entrant plus tôt dans la vie active tout en étant plus formée qu'actuellement. C'est aussi une solution qui peut être proposée à certains jeunes pour acquérir à égal niveau de reconnaissance un diplôme d'enseignement supérieur, grâce à une approche pédagogique à laquelle ils sont mieux adaptés.

À l'instar de nos partenaires européens, la France se doit de relever le défi que constitue l'exercice d'un emploi et la poursuite parallèle d'une formation en poussant la réflexion sur les conditions et modalités d'un développement de l'alternance.

Le Haut Comité rejoint ainsi les analyses de la *Commission nationale pour l'autonomie des jeunes*<sup>1</sup> pour laquelle l'alternance « viendrait concrétiser la prise en compte de l'éducation tout au long de la vie à travers une vision renouvelée du passage de l'école à l'emploi ». Comme cette dernière, le Haut Comité ne conçoit l'alternance ni comme un « sas » entre la formation et l'emploi, ni comme une relégation. Il s'agit pour les jeunes d'une formation initiale qui met en œuvre des modes d'apprentissage différent de la formation scolaire classique en s'appuyant sur le socle de base propre à chaque niveau, sur la reconnaissance de la valeur de l'expérience dans l'acquisition de connaissances et sur la transformation des capacités acquises en compétences. Le Haut Comité considère que la mise en œuvre du LMD crée l'opportunité d'ouvrir ce chantier en concertation étroite avec les partenaires sociaux afin d'examiner comment l'alternance pourrait s'appliquer par exemple aux licences et masters professionnels.

Toutefois, l'alternance ne s'adresse pas uniquement aux jeunes en formation initiale. Sa vocation est plus large et doit pouvoir concerner tout individu qui souhaite développer ses compétences à un moment ou un autre de sa vie professionnelle. Concilier exercice d'un métier et formation est la condition pour donner corps à la formation tout au long de la vie. Toutefois, l'alternance ne pourra se développer et devenir un mode de formation attractif pour les jeunes comme pour les adultes que si elle permet la reconnaissance des capacités et des compétences acquises et si elle apporte un plus par rapport aux formations académiques. Les conditions de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'études approfondies et d'un accord entre les partenaires et les universités. Les entreprises ont à cet égard une responsabilité propre, notamment pour définir les conditions d'accueil : exercice du tutorat, charte des stages et conventions entre le jeune, l'établissement et l'entreprise

---

<sup>1</sup> Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport au Premier ministre, avril 2002, La Documentation française.

d'accueil, reconnaissance et valorisation des qualifications acquises, définition des modes de certification... explicitation des objectifs fixés aux plans de formation. Il conviendra également de définir précisément les critères d'évaluation communs des connaissances acquises et le rôle des établissements habilités à délivrer les diplômes qui les sanctionnent dans les formations en alternance.

## **La place des partenaires sociaux dans la formation initiale**

Les partenaires sociaux sont aujourd'hui présents dans le système de formation professionnelle et technologique à travers différentes commissions consultatives. Il importe avant tout d'en améliorer le fonctionnement afin que les partenaires sociaux puissent y occuper toute leur place<sup>1</sup> !

Toutefois, l'organisation de ces commissions reste marquée à la fois par les champs respectifs de l'éducation et de l'emploi et par les cloisonnements qui résultent soit des champs disciplinaires et de l'organisation en branche d'activité (CPC et CPN dans le champ éducatif, CPNE et OPCA dans celui de l'emploi et de la formation continue), soit de logique institutionnelle (CCN et commission nationale d'expertise de la licence professionnelle). Les partenaires sociaux y apportent leur expertise technique. Par contre, l'éclatement de ces différentes instances empêche toute réflexion d'ensemble sur l'évolution du système de formation professionnelle et technologique dans ses liens avec l'emploi.

Le Haut Comité constate d'une part que l'ensemble des diplômes à finalité professionnelle ne sont pas couverts par une commission et que d'autre part les commissions actuelles fonctionnent selon des modalités et des modes de représentation très hétérogènes. Il propose qu'une réflexion soit engagée afin de donner au système actuel plus de cohérence. L'idée de réorganiser ces commissions par grands champs professionnels, dans une logique interministérielle, constitue une piste de travail qui serait de nature à renforcer le lien entre les qualifications professionnelles attendues et les formations qui y préparent les jeunes. Une attention particulière doit être apportée au champ sanitaire et social et à l'organisation de filières conduisant aux diplômes professionnels requis pour l'exercice de ces professions.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable d'améliorer le fonctionnement des comités de coordination des programmes régionaux d'apprentissage, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional afin de permettre aux partenaires sociaux d'y jouer pleinement leur rôle.

---

<sup>1</sup> Cf. le rapport précédent du Haut Comité.

De son côté, la Commission nationale de certification professionnelle, dont le Haut Comité souhaite le maintien du caractère interministériel, a pour mission, à côté de l'élaboration du Répertoire national des certifications professionnelles, de proposer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification dans une perspective européenne. Avec plus de 15 000 diplômes, titres ou certificats, il est peu probable que le Répertoire puisse apporter lisibilité et disponibilité sans que de façon concomitante, partenaires sociaux et acteurs du système éducatif et de la formation continue ne s'interrogent ensemble sur une telle prolifération. L'enseignement supérieur, à l'origine d'une majorité de ces titres, est directement concerné.

Éducation, formation, emploi ne sont plus des ensembles séparés comme ils ont pu l'être jadis. Si l'emploi n'est qu'une des finalités de l'éducation et de la formation, celles-ci sont devenues des composantes à part entière de la vie professionnelle. Les acteurs du monde économique, représentés institutionnellement par les partenaires sociaux, ne peuvent plus rester à l'écart de la définition des grandes options stratégiques qui façonnent notre système éducatif. Ils en sont désormais partie prenante. C'est pourquoi le Haut Comité est d'avis, à côté de ces lieux d'expertise technique que le fonctionnement des instances existantes (CIC, CSE, CNESER) où sont débattues les grandes orientations du système éducatif et de la formation professionnelle doit être amélioré pour permettre aux partenaires sociaux d'y jouer pleinement leur rôle et que ceux-ci y soient mieux représentés à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

\*

\* \* \*

Cette stratégie d'évolution du système d'éducation et de formation tout au long de la vie confère aux partenaires sociaux une responsabilité particulière dans la mesure où l'articulation souhaitée entre formation initiale et formation continue dépend largement de la façon dont les compétences sont reconnues et validées par les entreprises et dont les salariés ont accès à la formation tout au long de la vie. Toutefois, s'il existe un champ propre aux partenaires sociaux, cette orientation nécessite un débat beaucoup plus large, avec tous les acteurs impliqués dans le système éducatif, notamment enseignants, élèves et parents d'élèves, mais aussi l'État et les régions.

Le Haut Comité a conscience d'avoir au cours de ces travaux ouvert beaucoup de chantiers plus qu'il n'a apporté de réponses concrètes aux questions posées. Les évolutions stratégiques novatrices qu'il appelle de ses vœux et qui pourraient s'appuyer sur ses analyses et ses propositions nécessitent des approfondissements et des confrontations. Mais il lui semble que le débat sur l'école engagé par le Gouvernement, et auquel il souhaite être pleinement associé, n'atteindra son but que s'il est l'occasion de poser celui-ci en termes de grandes orientations. C'est dans cet esprit qu'il a conçu cette contribution.

Deuxième partie

# Constats et analyses





# *Les besoins de l'économie en diplômés de l'enseignement supérieur et l'offre de formations à l'horizon 2010*



## Chapitre 1

# Les besoins de l'économie en diplômés et les projections de sortie de l'enseignement supérieur court



## La part des jeunes dans les recrutements des entreprises

Nul ne conteste l'importance, pour les entreprises, des recrutements de jeunes sortant du système éducatif et de l'enjeu qu'ils représentent comme levier, supposé ou réel, du changement, de l'innovation ou simplement d'une meilleure productivité à un coût parfois plus avantageux. Le système éducatif se doit donc de répondre à cet enjeu. Lorsque surviennent, comme en 2000, des difficultés de recrutement ou, pire, que l'on parle de pénurie de main-d'œuvre, il est tentant de faire porter l'ensemble des responsabilités au système éducatif et à sa « production » de jeunes sortant du système éducatif et accédant à un emploi.

Or, les jeunes sortant du système scolaire ne constituent qu'une petite part de l'ensemble des recrutements des entreprises au cours d'une année. Cette part a évolué de façon très chaotique lors des dernières décennies au gré de la situation d'ensemble du marché du travail. Pendant de nombreuses années, les bilans formation – emploi ont élaboré des données permettant de bien mesurer ce phénomène. Il est regrettable que ces bilans ne soient plus produits de façon systématique. Avec l'aide de la DARES et grâce à plusieurs travaux de la DEP, il a été cependant possible de reconstruire ces données.

## Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des recrutements<sup>1</sup> des entreprises

Le nombre total de recrutements des entreprises a chuté très fortement entre 1973 et 1983 (de près de 4 millions à 2,6 millions) pour remonter ensuite autour de 1990 (autour de 3,7 millions) pour baisser à nouveau et stagner autour de 3,2 millions de 1992 à 1997. Les jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ont subi très fortement ces évolutions notamment lors des deux grandes périodes de baisse (1973-1983 et 1992-1997) car celle-ci s'est accompagnée d'une diminution de la part des jeunes dans les recrutements. L'embellie de l'emploi de 1998 à 2001 a été concomitante avec la disparition progressive du service national. La hausse observée entre 1999 et 2000 n'est donc pas immédiatement interprétable et correspond pour cet indicateur à une rupture de série. Les jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans connaissent une évolution très similaire et représentent en 2002 environ 28 % des embauches des entreprises. La situation de 2000 apparaît bien ici exceptionnelle.

Tableau n° 1

	La part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ou depuis moins de cinq ans dans l'ensemble des recrutements des entreprises																
	1973	1983	1986	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total des recrutements des entreprises (en milliers)	3 951	2 611	2 822	3 067	3 512	3 442	3 108	2 942	2 711	2 995	3 009	2 952	3 179	3 371	3 792	3 972	3 633
Part des jeunes sortant du système éducatif dans l'ensemble des recrutements des entreprises en pourcentage	13,7	10,2	11,1	9,9	11,0	10,2	11,1	10,0	9,0	9,7	10,1	10,3	10,8	10,5	12,4	11,9	12,5
Part des jeunes sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif en pourcentage					27,2	25,2	26,2	25,5	25,2	26,0	26,2	17,1	28,7	28,7	29,1	28,5	28,5

Source : enquête « emploi » de l'INSEE. Traitement DARES pour les années 1990 à 2002 selon la méthodologie des anciens bilans formation-emploi. Pour les années 1973 à 1987, ce sont les données des bilans « formation-emploi » déjà publiés.

<sup>1</sup> La notion de « recrutement » est celle utilisée dans les bilans formation – emploi : il s'agit des individus déclarant, à l'enquête « emploi » de l'INSEE, exercer un emploi dans une entreprise en mars de l'année *n* alors qu'ils n'en faisaient pas partie en mars de l'année *n-1* ; ils étaient soit dans une autre entreprise, soit sans emploi, soit en formation.

## Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des actifs occupés

Si on compare maintenant les jeunes embauchés par les entreprises avec l'ensemble des actifs occupés, on retrouve des évolutions assez voisines des précédentes. En 2002, les jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an représentent 2,2 % des actifs occupés, les jeunes sortis depuis moins de cinq ans, 9,1 %.

Tableau n° 2

La part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an													
ou depuis moins de cinq ans													
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total actifs occupés (en millions)	22,1	22,2	22,1	22	21,7	22	22,1	22,1	22,3	22,6	23,2	23,7	23,9
Part des jeunes sortis du système éducatif l'année précédente dans les actifs occupés en pourcentage	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4	1,7	1,7	2,0	2,2 %	2,2
Part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans dans les actifs occupés en pourcentage	7,8	7,5	7,5	7,1	6,7	6,9	7,0	7,0	7,7	8,0	8,7	9,1	9,1

Source : enquête « emploi » de l'INSEE. Traitement DARES.

## La complexité de la relation formation – emploi : les origines des recrutements des entreprises

Les jeunes ne constituent qu'une petite part des recrutements mais il est important de bien saisir qui sont les autres recrutés car la situation est assez complexe. Les dernières données détaillées sont de 1996 et ont été produites lors des travaux du bilan formation – emploi<sup>1</sup>. Tout d'abord, les différences entre « *primo sortants* »<sup>2</sup> et les données des tableaux 1 et 2 proviennent des sortants du service national qui représentent globalement 2 % des recrutements des entreprises et qui sont intégrés dans les *primo sortants* alors qu'ils

<sup>1</sup> « Bilan formation – emploi » (CEREQ-DEP-INSEE), résultats 1996, *Synthèses* n° 17 INSEE 1998.

<sup>2</sup> Individus dont l'année de fin de formation initiale est n-1 (donc moins d'un an après leur sortie du système éducatif) (pour les garçons y compris ceux sortis du système éducatif en (n-2) et ayant effectué leur service national en n-1).

ne le sont pas dans les tableaux 1 et 2 et les analyses qui les accompagnent. On constate ensuite la diversité des situations des recrutés : certains sont encore élèves ou étudiants (2,9 % des recrutés), d'autres « *primo entrants* » sont des ex-étudiants salariés (0,4 %) ou des apprentis (0,7 %). Pour les débutants<sup>1</sup>, certains sont issus du chômage, d'autres d'une reprise de formation ou d'un stage ou encore d'inactivité ou du service national.

Pour les non débutants<sup>2</sup>, on retrouve la plupart de ces catégories mais avec des poids et une signification différente : la reprise d'activités après une période d'inactivité représente une forte proportion des recrutements notamment pour les femmes, la formation continue apparaît avec un poids cependant assez faible. Les sorties du chômage représentent une forte proportion des recrutements de cette catégorie de recrutés, c'est la deuxième source de recrutements après les personnes non débutantes en emploi. Ainsi on peut observer que les jeunes qui viennent de sortir du système éducatif ne viennent qu'en quatrième position des recrutements loin derrière les non débutants déjà en emploi ou au chômage et derrière les reprises d'activité des non débutants. Ils sont de plus très proches des recrutés débutants déjà en emploi ou au chômage.

On voit tout l'intérêt et toute la difficulté de bien comprendre les mécanismes en jeu derrière ces recrutements. Il est important de bien connaître les évolutions de toutes les composantes de ces recrutements et de connaître ainsi la réalité des choix opérés par les entreprises dans un des aspects importants de la gestion de la main-d'œuvre. En particulier, il convient de mieux cerner les évolutions des promotions internes, des formations complémentaires qui donneront une réalité à la formation tout au long de la vie et qui sont un facteur clé pour réduire les tensions prévisibles sur le marché du travail. Il est donc indispensable que des tableaux comme ceux qui précèdent et celui qui suit soient régulièrement produits.

---

<sup>1</sup> Individus dont l'année de fin de formation initiale est comprise entre n-4 et n-2 (entre un et cinq ans après leur sortie du système éducatif).

<sup>2</sup> Individus dont l'année de fin de formation est antérieure à n-4 (plus de cinq ans après leur sortie du système éducatif).

Tableau n° 3

<b>Provenance des individus recrutés entre mars 1995 et mars 1996 présenté dans : Bilan Formation – Emploi (CEREQ-DEP-INSEE), résultats 1996,</b>			
<b>Synthèses n° 17</b>			
		En pourcentage	
Provenances		Femmes	Total
<b>En cours d'études initiales (1)</b>		3,8	2,9
<b>Primo entrants (2)</b>	10,6	9,8	10,2
Dont			
Élèves, étudiants	5,3	9,1	7,1
Ex-étudiants salariés	0,4	0,4	0,4
Apprentis	1	0,3	0,7
Service national	3,9	0	2
<b>Débutants (3)</b>	15,5	16	15,7
Dont :			
– emploi	6,4	6,9	6,7
– chômage	5,2	6	5,6
– reprise de formation	0,7	1,4	1
– stage	0,9	1	1
– inactivité, service national	2,3	0,7	1,5
<b>Non débutants (4)</b>	71,7	70,4	71,1
Dont :			
– emploi	39,8	26	33,2
– chômage	25,1	25,9	25,5
– formation continue	1	1,4	1,2
– stage	3,1	2,8	2,9
– inactivité, service national	2,7	14,3	8,3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Individus déclarant ne pas avoir terminé leurs études.

(2) Individus dont l'année de fin de formation initiale est 1995 (pour les garçons y compris ceux sortis du système éducatif en 1994 et ayant effectué leur service national en 1995).

(3) Individus dont l'année de fin de formation initiale est comprise entre 1992 et 1994.

(4) Individus dont l'année de fin de formation est antérieure à 1992.

NB : le tableau fournit des ordres de grandeur plutôt que des estimations précises. En raison de la faiblesse des échantillons concernés, certains résultats doivent être considérés comme fragiles.

Source : enquête « emploi » de l'INSEE.

## Les besoins en recrutements de jeunes sortant des niveaux bac + 2 et bac + 3 : que nous apprennent les travaux prospectifs ?

De nombreux travaux prospectifs ont été réalisés en France depuis 1985 sur les besoins en recrutements de l'économie concernant les jeunes sortant du système éducatif. Le dernier en date, commandé et piloté par la DEP a été réalisé, comme les précédents, par le BIPE en 2001 et portait sur l'horizon 2010. Les résultats obtenus ont été déjà largement présentés et analysés notamment dans le rapport 2002 du Haut Comité mais aussi dans les travaux du groupe « prospective des

métiers et des qualifications » du commissariat général au Plan (avec notamment une analyse comparative des résultats obtenus par la DARES et par la DEP), dans les publications de la DEP et dans *Données Sociales*. Il n'est donc pas question ici de redonner tous les détails concernant la méthodologie, les hypothèses et l'ensemble des résultats. On pourra se référer à la bibliographie donnée à la fin de ce chapitre. On se concentrera ici, après un résumé sur la méthodologie, les hypothèses, sur les éléments liés à l'enseignement supérieur court.

## Méthodologie et définitions

– L'objectif est d'estimer sur la période 2000-2010 les besoins des entreprises en recrutements de jeunes sortis du système éducatif, les jeunes étant considérés comme sortants jusqu'à un an après leur sortie de formation initiale (l'apprentissage étant pour cet exercice considéré comme une activité et non comme une formation) ou après leur service national.

La démarche se fait en plusieurs étapes :

- dans un premier temps, il faut estimer les besoins en recrutements externes nets de l'économie, soit le nombre d'emplois que les entreprises auront à pourvoir. Ceux-ci sont la somme des créations nettes d'emploi et des besoins en renouvellement de main-d'œuvre (départs à la retraire et autres sorties définitives d'activité). Ces besoins sont estimés globalement et par profession et catégorie sociale. À ce niveau est prise en compte la mobilité promotionnelle (la promotion interne) qui va alimenter certaines professions et créer des départs supplémentaires dans d'autres. Il sera donc nécessaire de faire des hypothèses sur cette mobilité interne ;
- il faut ensuite distinguer au sein de ces besoins en recrutements externes nets, les emplois qui seront occupés par des jeunes de ceux qui seront occupés par des adultes sortis depuis plus longtemps du système éducatif (chômeurs et femmes reprenant une activité). Les besoins en recrutement de jeunes sont également donnés par profession et catégorie sociale ;
- enfin, on estime la répartition des besoins en recrutements de jeunes par niveau de diplôme à partir d'une table de correspondance des jeunes recrutés entre, d'une part profession et catégorie sociale, et niveau de diplôme d'autre part. C'est ici qu'intervient la façon de définir, de traiter et de projeter les « déclassements ».

## Résumé des hypothèses prospectives sur les besoins de recrutement

– Deux *scenarii* macroéconomiques : l'un basé sur un taux de croissance du PIB de 2 % (scénario bas) – l'autre sur un taux de croissance du PIB de 3 % (scénario haut). Il faut rappeler qu'en 2000 la seconde hypothèse paraissait la plus « réaliste » et que les personnes qui penchaient plutôt pour la première passaient pour d'horribles sceptiques, ne comprenant pas les merveilles de la nouvelle économie et de son impact durable sur la croissance. Même si aujourd'hui, une croissance de 3 % sur la période 2000-2010 paraît peu probable, il a paru intéressant de présenter certains résultats liés à cette hypothèse (scénario haut) pour mesurer l'impact de ce paramètre macroéconomique. Cet impact varie en effet selon le type de résultats.

– Plusieurs *scenarii* complémentaires basés sur diverses hypothèses de comportements des entreprises concernant la promotion interne des salariés et concernant les arbitrages entre recrutements de jeunes d'une part, recrutement de chômeurs ou de femmes en reprise d'emploi de l'autre.

– La tendance à l'élévation des niveaux de diplôme à l'embauche est supposée se poursuivre d'où permanence de « déclassements ».

## Les principaux résultats<sup>1</sup>

– Quel que soit le scénario, la part des niveaux des diplômes égaux ou supérieurs au baccalauréat dans les besoins en recrutement en 2010 est supérieure à la part actuelle de ces diplômes dans les sortants du système éducatif : 61,8 % actuellement contre entre 66 % et 75 % (selon les *scenarii*) dans les besoins en 2010. (cf. tableau 4). On obtient également le même résultat si on compare ces besoins aux pratiques des entreprises observées en 1990-2000 (65 % d'embauche de jeunes de niveau supérieur ou égal au baccalauréat). L'écart est cependant un peu plus faible car les entreprises ont puisé, déjà dans cette période, davantage dans les jeunes les plus diplômés au détriment des autres.

– Les besoins en 2010 pour le niveau bac + 2 sont également toujours supérieurs à la situation actuelle : 18,4 % actuellement contre entre 21,8 % et 22,6 % (selon les *scenarii*) dans les besoins en 2010. Il est impossible d'isoler le niveau bac + 3 dans les analyses car ce niveau a été systématiquement agrégé avec les niveaux supérieurs (bac + 4, bac + 5 et au-delà). On peut d'ailleurs indiquer qu'au moment de l'étude (2001) on observait peu de sorties du système éducatif au niveau bac + 3. C'est encore le cas aujourd'hui. Il est probable que le développement de la licence professionnelle va changer cette situation. Il est cependant encore trop tôt pour apprécier son impact et distinguer clairement entre les sorties correspondant à des poursuites d'études d'élèves qui auparavant se seraient arrêtés à bac + 2 (diplômés de BTS ou de DUT) et les sorties d'élèves ayant de DEUG et choisissant une formation conduisant immédiatement à une insertion professionnelle. (Cf. chapitre 5).

L'importance des besoins en recrutement à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé risque de créer une vive concurrence entre ces secteurs sur ces niveaux de recrutement.

– Les pratiques des entreprises en terme de promotion influenceront beaucoup les besoins en recrutement et en particulier le niveau de formation de ces besoins : plus la promotion interne sera utilisée, plus les tensions sur les diplômes supérieurs seront réduites. C'est le facteur dont l'influence est la plus forte sur le niveau de formation des besoins en recrutement des jeunes.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les différents scénarii et les résultats, on peut consulter plusieurs publications : « Prospective emploi-formation à l'horizon 2010 », *Note d'information DEP*, n° 02-30, Estelle Orivel.

« La prospective emploi-formation au ministère de l'Éducation nationale : un peu d'histoire et résultats récents », Claude Sauvageot, *Données sociales*, INSEE, novembre 2002.

« Les besoins en recrutement de jeunes sortant du système éducatif d'ici 2010 », Claude Sauvageot, *Éducation et Formation*, n° 62, DEP.

Prospective emploi-formation, dossier, *Éducation et Formation*, n° 129, DEP, MJENR.

*La transition professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement secondaire*, rapport d'activité 2001-2002 du Haut Comité éducation-économie-emploi, chapitre 3, La Documentation française, 2002.

Tableau 4 :

<b>Besoins en recrutements de jeunes (en % du total) par niveau de diplôme</b>					
<b>selon les différents scenarii, embauches observées et sorties du système éducatif</b>					
En pourcentage					
		<b>Bac + 3 et plus</b>	<b>Bac + 2</b>	<b>Bac</b>	<b>Total bac et plus</b>
2000-2010	Scénario haut « diplômé »	28	23	24	75
2000-2010	Scénario haut tendanciel	24	22	24	71
2000-2010	Scénario haut « promotion »	20	22	25	66
2000-2010	Scénario bas « diplômé »	26	23	25	74
2000-2010	Scénario bas tendanciel	22	23	25	70
2000-2010	Scénario bas « promotion »	20	22	25	67
1990-2000	Embauches observées	21	21	24	65
1998	Sorties du système éducatif	20	18	24	62

*Note de lecture : scénario haut = accroissement de 3 % du PIB ; scénario bas = accroissement de 2 % du PIB ; « diplômé » : les entreprises privilégient davantage l'embauche de jeunes très diplômés au détriment de la promotion interne ou de l'embauche des chômeurs et des femmes en reprise d'emploi. « Promotion » : les entreprises privilégient davantage la promotion interne ou l'embauche des chômeurs et des femmes en reprise d'emploi au détriment de l'embauche de jeunes très diplômés.*

Source : BIPE et MJENR-DEP.

## **La comparaison entre les besoins de recrutements tirés des différents scenarii et les projections de sortants du système éducatif établis par la DEP**

De manière générale, la quantité de sortants du système éducatif dépend de l'évolution de la durée d'études et du nombre total de jeunes dans la population. Ce nombre dépend du volume des naissances observées quelques années auparavant. Le décalage entre l'évolution du volume des naissances et l'impact sur le volume des sorties du système éducatif dépend évidemment du niveau de sortie considéré. Pour l'enseignement supérieur, il est logiquement de plus d'une vingtaine d'années.

Les projections de la DEP font l'hypothèse d'un prolongement des données observées sur la période 1995-2002 et donc d'une faible augmentation du taux d'accès au baccalauréat d'ici 2010 et d'une évolution du nombre de sortants de l'ensemble de l'enseignement supérieur comparable à celle des naissances observées entre 1980 et 1990. La répartition entre les sorties « enseignement supérieur court » (bac + 2) et « enseignement supérieur

long » (supérieures ou égales à bac + 3) dépend alors de l'évolution des poursuites d'études après l'obtention d'un diplôme bac + 2 (DEUG, DUT, BTS, formations paramédicales...). On a supposé que cette poursuite d'études allait légèrement augmenter d'ici 2010, notamment avec le développement des licences professionnelles et plus généralement avec la mise en place du LMD (licence – master – doctorat cf. chapitre 5).

À partir de ces hypothèses, on obtient 274 000 sortants de l'enseignement supérieur en 2010 dont 126 000 au niveau bac + 2 et 148 000 pour bac + 3 et plus. Si le nombre de sortants bac + 2 croît régulièrement depuis 2000 (après une baisse entre 1995 et 2000 liée à l'évolution des naissances 1973-1980), les sorties de l'enseignement supérieur long augmentent entre 2000 et 2005 puis baissent entre 2005 et 2010 pour atteindre un volume inférieur à celui observé en 2000, 148 000 contre 151 000 en 2000.

Tableau n° 5

Les projections de sortie du système éducatif par niveau. 2000-2010					
Effectifs en milliers	Années de sortie				
	1990	1995	2000	2005	2010
Sorties diplômées du supérieur long	87	135	151	156	148
Sorties diplômées du supérieur court	97	133	122	124	126
Total sorties diplômées du supérieur	184	268	273	280	274
Sorties au niveau du baccalauréat (IV)	160	204	223	242	251
Sorties au niveau du CAP (V)	216	194	207	189	176
Sorties sans qualification (VI-Vbis)	82	57	56	49	43
Total	642	723	759	760	744
Années de sortie					
En % des jeunes d'une classe d'âge	1990	1995	2000	2005	2010
	10	16	21	20	19,5
Sorties diplômées du supérieur long	11	16	17	16	16,5
Sorties diplômées du supérieur court	21	32	38	36	36
Total sorties diplômées du supérieur	18	25	30	32	33
Sorties au niveau du baccalauréat (IV)	24	26	25	24	23
Sorties au niveau du CAP (V)	9	8	7	6	6
Total	72	91	100	98	98

Champ : tous modes de formation initiale. France métropolitaine.

Source : enquêtes « emploi 1991, 1996 et 2001 », INSEE et DEP (ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche).

Le nombre des besoins en recrutement de jeunes sortant de l'enseignement supérieur obtenu dans les travaux prospectifs dépend du scénario ; leur répartition par niveau dépend des hypothèses sur la promotion interne.

Tableau n° 6

Ensemble	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Total enseignement supérieur	Bac	CAP, BEP	BEPC ou aucun diplôme	Total	En milliers
1990-2000	120	120	240	137	84	119	580	
2000-2010 Scénario haut diplômé	187	151	338	161	81	89	670	
2000-2010 Scénario haut tendanciel	163	147	310	163	87	110	670	
2000-2010 Scénario haut promotion	131	147	278	167	92	132	670	
2000-2010 Scénario bas diplômé	163	148	311	155	79	86	630	
2000-2010 Scénario bas tendanciel	141	144	285	159	84	103	630	
2000-2010 Scénario bas promotion	124	142	266	159	86	119	630	
2010 Projections de sorties	148	126	274				744	

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Pratiquement dans tous les *scenarii*, les sorties à bac + 2 apparaissent inférieures aux besoins de recrutement. Il est cependant difficile d'utiliser séparément les besoins de recrutement de niveau bac + 2 car il est probable que l'évolution des formations supérieures vers le LMD va transformer le niveau de sortie des étudiants. Comme indiqué précédemment, au moment de l'élaboration des *scenarii*, les éléments manquaient pour construire une prospective intégrant cette évolution. C'est pourquoi il est préférable à ce stade d'analyser l'ensemble des sorties de l'enseignement supérieur.

Seuls les *scenarii* supposant une forte promotion permettent de trouver dans les sorties du système éducatif un nombre suffisant de diplômés de l'enseignement supérieur. Dans tous les autres cas, le nombre de sortants du supérieur long et court ne permettra pas de répondre aux besoins de recrutement de l'économie. L'écart peut même atteindre plus de 60 000 dans les *scenarii* extrêmes.

Ainsi quel que soit le scénario, les projections à 2010 conduisent à conclure à la nécessité d'augmenter le nombre des jeunes sortant du système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur pour satisfaire les besoins en recrutement de l'économie concernant les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. On peut donc s'attendre à des tensions sur le marché de l'emploi.

Pour compléter ces résultats et mieux définir les risques de tension, il est intéressant d'approfondir l'analyse des besoins en recrutement par niveau de diplôme dans deux directions :

- les variations de ces résultats selon les grands secteurs ;
- l'évolution des niveaux de diplômes des jeunes recrutés selon les différentes professions et catégories sociales et l'évolution de l'insertion dans les différentes professions et catégories, en premier emploi, des jeunes selon leur niveau de diplôme.

## Les principaux résultats sur l'évolution des secteurs économiques

### L'évolution selon les secteurs d'activité

La part des services continue d'augmenter. Les services principalement marchands profitent davantage du scénario haut (deux fois plus d'augmentation d'effectifs dans le scénario haut) alors que les services administrés<sup>1</sup> augmentent proportionnellement plus dans le scénario bas mais avec une croissance des effectifs moindre.

La part de l'industrie et de la construction continue de baisser. Cependant la part de l'industrie baisse nettement moins vite dans le scénario haut que dans la période 1990-2000. De plus, l'industrie regagne quelques effectifs dans le scénario haut (*cf. tableau 8*). La construction regagne quelques effectifs quel que soit le scénario.

La part de l'agriculture continue de baisser, un peu moins cependant dans le scénario bas.

Tableau 7

#### La part des secteurs économiques dans l'emploi total

	1990	2000	2010 scénario haut	En pourcentage 2010 scénario bas
Agriculture	5,9	4,1	2,9	3,1
Industrie	20,3	18,4	17,2	16,6
Construction	7,3	6,2	5,8	6
Services principalement marchands	40,1	42,6	44,8	44
Services administrés	26,4	28,7	29,3	30,3
Ensemble	100	100	100	100

Source : 1980-2000, INSEE Comptes de la nation, projections 2010 BIPE et MJENR-DEP.

<sup>1</sup> Services administrés : éducation, santé, action sociale et administration et services domestiques.

Tableau 8

<b>La variation des effectifs des différents secteurs économiques</b>			
	1990-2000	2000-2010 scénario haut	2000-201 scénario bas
Agriculture	- 34 000	- 19 000	- 20 000
Industrie	- 14 000	23 000	- 22 000
Construction	- 15 000	7 000	3 000
Services principalement marchands	120 000	182 000	90 000
Services administrés	94 000	101 000	79 000
Ensemble	151 000	292 000	129 000

Source : 1980-2000, INSEE Comptes de la nation, projections 2010 BIPE et MJENR-DEP.

Ainsi sur dix ans, le scénario haut correspond à une augmentation de 2 920 000 emplois et le scénario bas par une augmentation de 1 290 000 emplois.

## L'évolution des niveaux de recrutement des jeunes selon les secteurs et selon les scénarii

Il est tout d'abord intéressant d'observer les recrutements de 1990 à 2000. Les services principalement marchands ont recruté plus de la moitié des jeunes débutants et les services administrés un quart. L'ensemble des services a donc réalisé les trois quarts des embauches de débutants sur cette période. L'industrie a embauché moins de 15 % des jeunes, la construction un peu plus de 5 % et l'agriculture moins de 3 %.

Tableau n° 9

<b>Les recrutements annuels moyens de jeunes sortant du système éducatif par secteur et niveau de diplôme entre 1990 et 2000</b>							
Recrutements 1990-2000					En milliers		
	Bac + 3 et plus	Bac +2	Bac	CAP, BEP	BEPC ou aucun diplôme	Total	
Agriculture	0,3	1,5	6,1	3,2	3,9	15,1	2,6 %
Industrie	15,4	15,9	16,6	13,7	19,7	81,2	14,0 %
Construction	2,1	3,2	3,1	6,7	16,1	31,1	5,4 %
Services marchands	61,1	63,3	80,3	46,3	62,2	313,2	54,0 %
Services administrés	41,7	35,6	30,7	14,3	17,1	139,4	24,0 %
Total	120,4	119,5	136,8	84,2	119,0	580,0	100,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

L'analyse par niveau de diplôme montre que les services administrés ont embauché plus de trois quarts de bacheliers ou plus devançant sur ce point les services principalement marchands (65,3 % de bacheliers et plus) et l'industrie (58,9 %). L'agriculture a beaucoup embauché de bacheliers (plus de 40 %) mais très peu de bac + 2 ou de bac + 3. La construction a embauché près de trois quarts de non bacheliers.

Tableau n° 10

Répartition des recrutements 1990-2000 des jeunes par secteur et par niveau de diplôme				
	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Total bac et plus
Agriculture	2,0 %	10,2 %	40,5 %	52,6 %
Industrie	18,9 %	19,6 %	20,4 %	58,9 %
Construction	6,6 %	10,3 %	9,9 %	26,8 %
Services principalement marchands	19,5 %	20,2 %	25,6 %	65,3 %
Services administrés	29,9 %	25,6 %	22,0 %	77,5 %
Total	20,8 %	20,6 %	23,6 %	65,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Tableau n° 11

Les recrutements des jeunes en effectifs (milliers) et en pourcentage selon les secteurs et les scénarios							
		Agriculture	Industrie	Construction	Services marchands	Services administrés	Total
1990-2000		15	81	31	313	140	580
		2,6 %	14,0 %	5,3 %	54,0 %	24,1 %	100,0 %
2000-2010	Scénario haut tendanciel	10	160	50	240	210	670
		1,5 %	23,9 %	7,5 %	35,8 %	31,3 %	100,0 %
2000-2010	Scénario bas tendanciel	10	140	50	210	220	630
		1,6 %	22,2 %	7,9 %	33,3 %	34,9 %	100,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Quel que soit le scénario, la part des services principalement marchands baisse considérablement entre 2000 et 2010 passant de 54 % à moins de 36 %. Les services administrés augmentent de plus de dix points dans le scénario haut et de plus de sept points dans le scénario bas. L'industrie augmente également sa part de façon très importante quel que soit le scénario : près de dix points dans le scénario haut, plus de huit points dans le scénario

bas. La construction augmente de plus de deux points alors que l'agriculture perd un point, quel que soit le scénario.

Les départs à la retraite jouent évidemment un rôle important. Entre 1990 et 2000, ils ont été particulièrement nombreux dans les services administrés et l'industrie. L'agriculture a connu une réforme importante dans les définitions de cette notion qui explique l'importance du taux observé entre 1990 et 2000. Entre 2000 et 2010, ils resteront élevés dans l'industrie, la construction et les services administrés tandis que dans les services principalement marchands leur croissance sera en hausse très faible. Ces différences influent directement sur l'évolution de la structure de recrutement des jeunes sortant du système éducatif.

Tableau n° 12

Taux de départ à la retraite selon les grands secteurs et les <i>scenarii</i>			
	En pourcentage		
	1990-2000	2000-2010	2000-2010
		Scénario bas	Scénario haut
Agriculture	4,5	2,9	2,5
Industrie	1,6	2,9	2,3
Construction	1,2	2,1	1,7
Services marchands	1,2	1,5	1,3
Services administrés	1,7	2,3	2

Source : BIPE et MJENR-DEP.

De plus, les gains de productivité semblent être potentiellement importants dans le secteur principalement marchand. Leur réalisation entraînera une diminution des besoins en recrutement.

Comme observé entre 1990 et 2000, la part dans les recrutements des bacheliers et plus varie fortement selon les secteurs et cela beaucoup plus que selon les *scenarii*. Les services administrés vont recruter plus de 80 % de jeunes de niveau bac et plus, soit une augmentation sensible du niveau de recrutement (77,5 % de 1990 à 2000). Les métiers de l'enseignement et de la santé avec les métiers de service aux personnes représentent une part très importante de ces recrutements. Tous les autres secteurs vont également augmenter leur niveau de recrutement. Comme les secteurs qui vont recruter beaucoup de jeunes sont également ceux qui vont avoir un fort niveau de recrutement, les tensions y seront particulièrement fortes.

Tableau n° 13

<b>Part des bacheliers et plus dans les recrutements des jeunes selon les secteurs et les scénarios</b>		
	Scénario bas	Scénario haut
Agriculture	44	43
Industrie	70	64
Construction	43	39
Services principalement marchands	68	73
Services administrés	83	81

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Si on détaille davantage les niveaux, en se limitant au scénario bas, pour les bac + 2 et bac + 3, l'augmentation en pourcentage sera très forte dans l'industrie et la construction, plus faible dans les services principalement marchands. Partant d'un niveau très élevé, les services administrés connaîtront dans ce scénario une légère baisse sans doute liée à l'importance des recrutements dans le secteur des services aux personnes.

Tableau n° 14

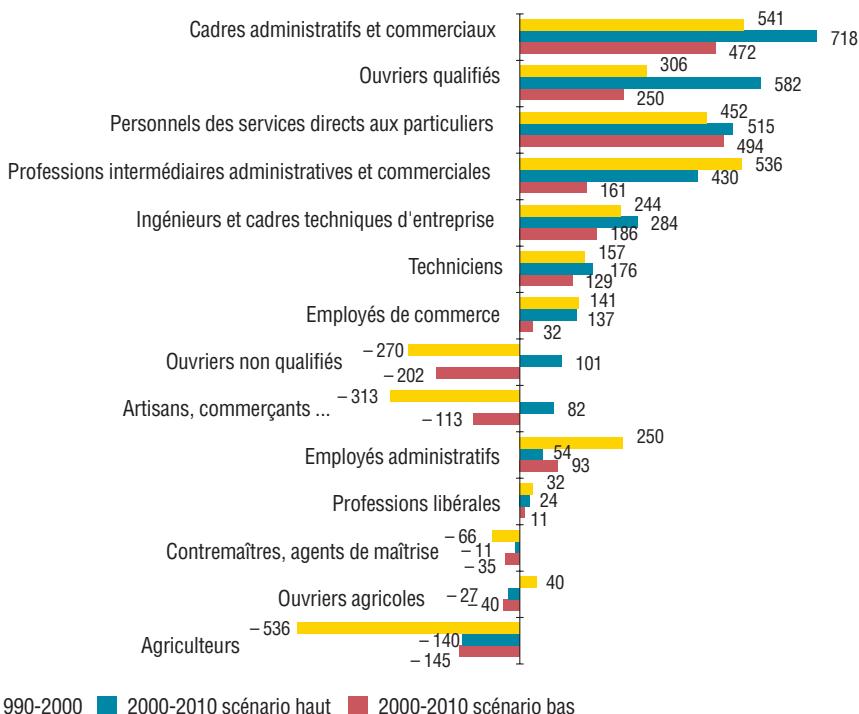
<b>La part des niveaux bac et plus dans les recrutements des jeunes</b>						
<b>selon les secteurs. 1990-2000. Scénario bas tendanciel</b>						
En pourcentage						
			Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Total Bac et plus
<b>Industrie</b>	<b>1990-2000</b>		19	20	20	59
	<b>2000-2010</b>	Scénario bas tendanciel	22	26	22	70
<b>Construction</b>	<b>1990-2000</b>		7	10	10	27
	<b>2000-2010</b>	Scénario bas tendanciel	13	15	15	43
<b>Services marchands</b>	<b>1990-2000</b>		19	20	26	65
	<b>2000-2010</b>	Scénario bas tendanciel	17	23	28	67
<b>Services administrés</b>	<b>1990-2000</b>		30	26	22	78
	<b>2000-2010</b>	Scénario bas tendanciel	31	23	27	81

Source : BIPE et MJENR-DEP.

# Les résultats par profession et catégorie sociale

Graphique n° 1

## Variation de l'emploi par profession et catégorie sociale



Source : BIPE et MJENR-DEP.

L'évolution des grands secteurs entraîne des évolutions dans les différentes professions et catégories sociales. Tout d'abord, la baisse très importante du nombre des agriculteurs observée entre 1990 et 2000 continuera mais sera probablement beaucoup plus faible entre 2000 et 2010. L'évolution du nombre d'ouvriers non qualifiés et des artisans commerçants dépend du scénario : baisse dans le scénario bas mais plus faible que dans la période 1990-2000 ; hausse dans le scénario haut. Ce dernier résultat rejoint les

résultats obtenus par la DARES<sup>1</sup>. Pour les ouvriers non qualifiés, il s'explique par la croissance des effectifs tirée par celle de la production industrielle dans le scénario haut. Selon ce même scénario, pour les artisans – commerçants, l'augmentation importante observée dans les services principalement marchands et, à un degré moindre, dans la construction explique l'inversion de tendance par rapport à la période 1990-2000.

Les employés administratifs, les employés de commerce et les professions intermédiaires connaîtront une croissance moins importante que celle observée en 1990-2000 et ce quel que soit le scénario. Les cadres administratifs et commerciaux, les ouvriers qualifiés, les ingénieurs et cadres techniques des entreprises, les techniciens connaissent une croissance supérieure à celle observée entre 1990 et 2000 dans le scénario haut, inférieure dans le scénario bas. Seuls les personnels des services directs aux particuliers augmentent plus de 2000 à 2010 qu'ils ne l'ont fait entre 1990 et 2000 quel que soit le scénario.

Ces évolutions ont également des incidences sur les recrutements des professions par niveau de diplôme. On peut relever les points suivants :

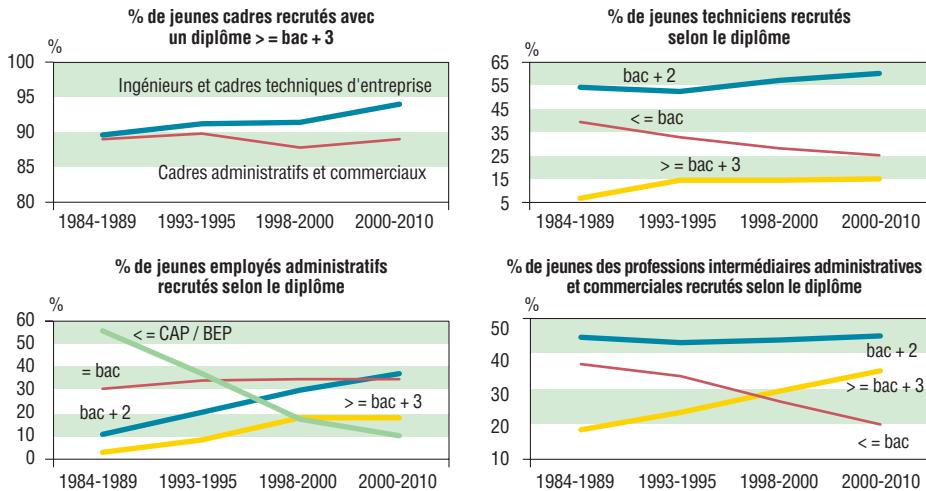
- augmentation de la part des diplômés de niveau bac + 3 et plus dans les recrutements de cadres administratifs et commerciaux plus importante que celle observée entre 1998 et 2000 ;
- reprise de l'augmentation des diplômés de niveau bac + 3 dans les recrutements d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise ;
- augmentation des bacs + 2 dans et bacs + 3 les recrutements de technicien, baisse des bacheliers ;
- *idem* pour les employés administratifs, mais la part des bacheliers reste stable ;
- forte croissance des diplômés de niveau bac + 3 et plus dans les professions intermédiaires, stabilité des bac + 2 et chute des bacheliers.

---

<sup>1</sup> « L'emploi par métier en 2010 », DARES *Premières Synthèses*.

Graphique n° 2

### Part des jeunes recrutés dans les professions et catégories sociales selon le niveau de formation



Source : BIPE et MJENR-DEP.

On retrouve donc les forts besoins en bac + 2 dans ces diverses professions et catégories sociales.

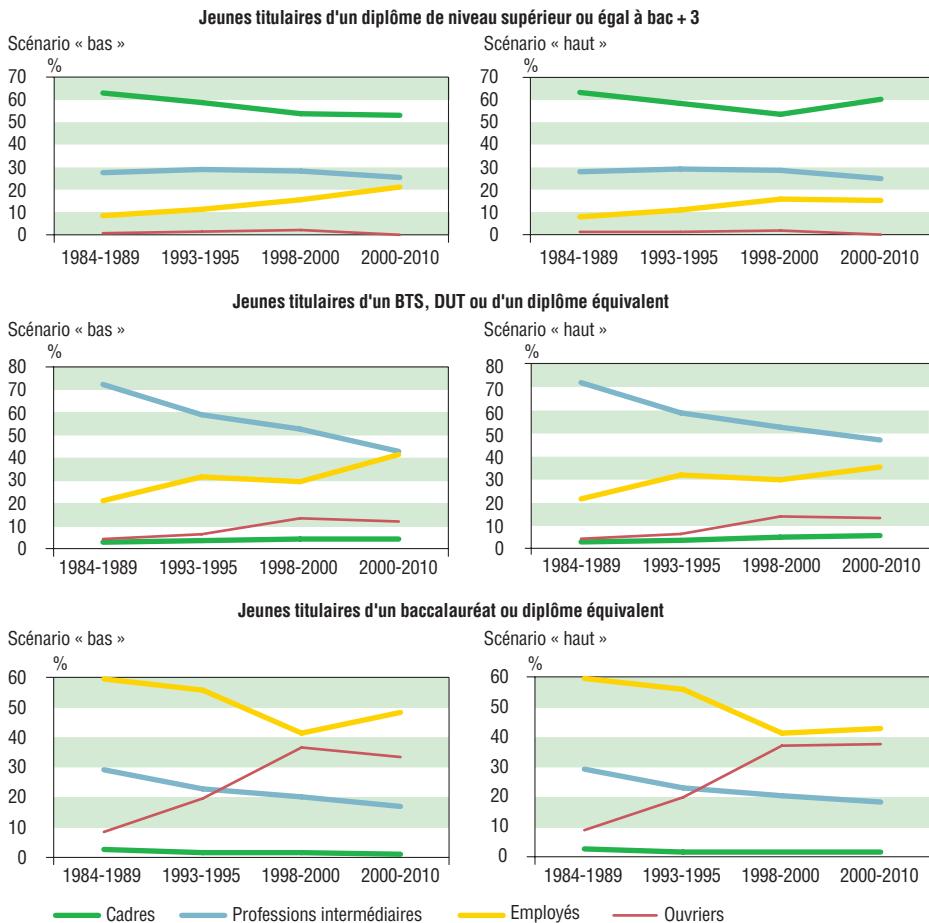
Les professions et catégories sociales qui vont recruter les jeunes diplômés sont les suivantes :

- pour les diplômés de niveau bac + 3, une baisse de la proportion de cadres et de professions intermédiaires et une hausse des employés dans le scénario bas. Le scénario haut permettrait une hausse de la proportion de cadres entraînant une baisse des recrutements comme employés ;
- les niveaux bac + 2 seront moins souvent recrutés dans les professions intermédiaires et plus souvent comme employés ;
- les bacheliers seront plus souvent employés et aussi souvent ouvriers, moins souvent professions intermédiaires.

De façon générale, on n'observe pas, quel que soit le scénario, une diminution des déclassements au moment des recrutements (*cf. pages 67 et suivantes*).

Graphique n° 3

### Les professions et catégories sociales occupées par les jeunes recrutés selon leur niveau de diplôme



Source : BIPE et MJENR-DEP.

## Conclusion

Quel que soit le scénario et l'angle d'analyse (professions, secteurs), l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur constitue une exigence forte du développement économique. Pour répondre à leurs besoins en compétence, les entreprises devront à la fois recourir à des promotions et faire appel en proportion croissante à des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Certes, les jeunes sortant du système éducatif ne représentent qu'environ 10 % du recrutement des entreprises, mais leur rôle est particulièrement important en particulier par leurs capacités d'innovation et leur facilité dans l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il est donc crucial de retrouver une dynamique permettant d'améliorer l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur. C'est un impératif pour l'économie française.

La capacité des entreprises à utiliser la promotion interne sera également un élément important pour diminuer les tensions qui s'annoncent dans le domaine des recrutements. La demande importante du secteur des services administrés et les besoins non moins importants du secteur des services marchands augurent d'une concurrence vive entre la fonction publique et le secteur privé des services.

Vu la faible part des jeunes dans les recrutements, il est indispensable également de développer des stratégies portant sur les différentes composantes des recrutements. Lorsqu'on observe la part des recrutements issus de formation ou de stages, on peut en déduire qu'il y a là une véritable possibilité de mettre en œuvre une politique de formation tout au long de la vie qui, accompagnée par une politique de promotion interne, pourra contribuer à diminuer les tensions prévisibles d'ici 2010. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut accorder moins d'importance à la formation initiale mais bien qu'il est nécessaire de diversifier les approches pour mieux régler les problèmes car il est difficile d'imaginer que la formation initiale parviendra seule à résoudre ces tensions. La formation tout au long de la vie facilitée par la forte augmentation du niveau des sortants au cours des dix dernières années doit jouer ici un rôle très important. Il devrait être facilité par la forte augmentation du niveau de formation des sortants jusqu'en 1995 et par la « récupération » des « déclassements » importants observés depuis maintenant plus de 15 ans (*cf. chapitre 2 pages 67 et suivantes*).

## Chapitre 2

# Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur et leur insertion

Depuis 1980, le niveau de formation des sortants s'est considérablement élevé. Aujourd'hui, près de la moitié d'entre eux ont eu accès à l'enseignement supérieur. Si une part croissante de ces entrants dans le supérieur en ressort titulaire d'un diplôme du supérieur long, il faut noter également qu'une part importante en ressort sans diplôme aucun. Ces jeunes en échec sont loin d'être issus exclusivement de l'université, filière non sélective.

La non obtention du diplôme est fortement pénalisante sur le marché du travail : entre deux jeunes ayant suivi la même formation, l'un ayant obtenu son diplôme, l'autre, non, les conditions d'insertion sont fort différentes. L'enquête « Génération 98 » du CERÉQ permet de le mettre en évidence.

Les écarts constatés entre niveau de diplôme et niveau d'emploi doivent également être analysés. Savoir distinguer les déclassements liés à une banalisation des diplômes de ceux indiquant une transformation dans les contenus d'emploi serait extrêmement utile dans une réflexion prospective. D'autant que, comme le chômage ou le temps partiel subi, « *le “déclassement” peut constituer une autre forme de sous-utilisation des compétences humaines sur le marché du travail* »<sup>1</sup>.

## Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur

Au sein des sortants des deux premières années du supérieur, il faut distinguer en premier lieu les sortants diplômés des sortants non diplômés.

<sup>1</sup> « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approche socioprofessionnelle et salariale du déclassement », Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, *Économie et Statistique* n° 354, INSEE, 2002.

Ces derniers sont des bacheliers qui poursuivent leurs études après le bac dans l'enseignement supérieur, mais en ressortent sans aucun diplôme, après un nombre variable d'années et d'éventuelles réorientations. Leur effectif est loin d'être négligeable. C'est un sujet préoccupant que ce rapport entend souligner.

En second lieu, que les sortants soient diplômés ou non diplômés, plusieurs filières de formation doivent être distinguées. Les IUT et STS constituent la majeure partie de ce que l'on peut appeler le supérieur court, lequel délivre des diplômes professionnels de niveau bac + 2. Le supérieur court comprend également le para-médical et social, filière qui est cependant malheureusement agrégée dans les données de la DEP (élaborées à partir des enquêtes « emploi » de l'INSEE) avec les DEUG en ce qui concerne les sortants. Les DEUG enfin ne sont pas des diplômes de sortie, mais des diplômes généraux qui appellent la poursuite d'études. Les sorties à ce niveau sont peu nombreuses et s'expliquent par des facteurs particuliers.

Ces sortants ont connu une évolution différenciée au cours des dix dernières années et leurs poids relatifs au sein de l'ensemble des sorties du supérieur se sont modifiés. Les sorties du supérieur (qui comprennent, en sus des sorties du premier cycle, les sorties diplômées du supérieur long) ont elles-mêmes considérablement accru leur poids au sein de l'ensemble des sorties de formation initiale, témoignant de la forte élévation du niveau des sortants depuis vingt ans.

## Forte augmentation du poids des sortants du supérieur

### *Les sortants diplômés du supérieur : 36 % de l'ensemble des sorties*

La part des sortants diplômés de l'enseignement supérieur a plus que doublé entre 1980 et 1995, passant de 15 % à 37 % (*cf. graphique n° 4 et tableau n° 15*). Dans le même temps, la part des sortants non bacheliers chutait de 70 % à 40 %<sup>1</sup>.

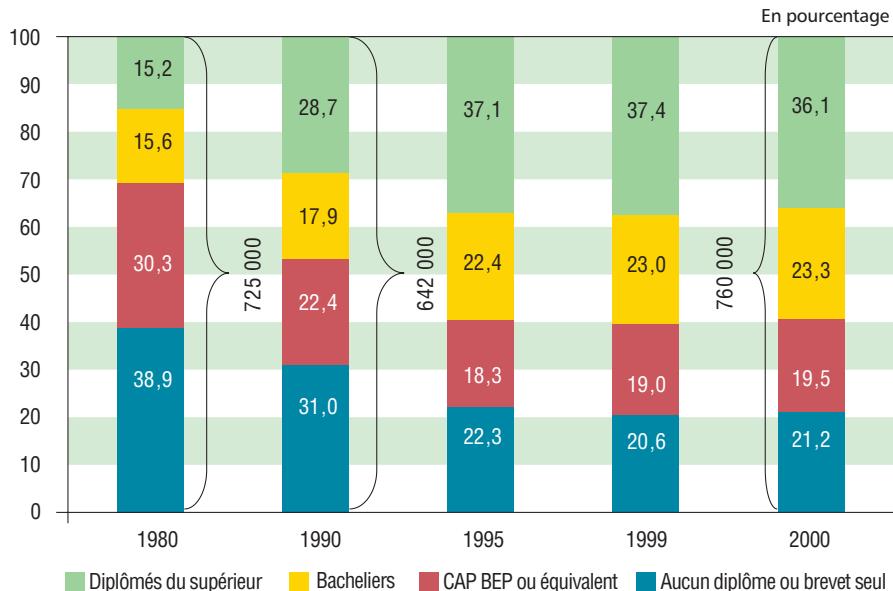
Depuis 1995, les évolutions sont moins significatives, mais on peut noter malgré tout que la part des sortants diplômés de l'enseignement supérieur a diminué d'un point entre 1999 et 2000. Par rapport à 1995, le poids des bacheliers, de même que celui des CAP-BEP, a augmenté d'un point, tandis que celui des sans diplômes ou brevet seul diminuait d'un point.

---

<sup>1</sup> Le nombre de sortants de formation initiale (apprentissage inclus) varie en fonction de la taille de la population de référence, mais aussi en fonction de la durée des études. Il a connu une forte chute de 1980 à 1990, avant d'augmenter au cours de la décennie suivante. Il se situe en 2000 à un niveau légèrement plus élevé (760 000) qu'en 1980 (725 000).

Graphique n° 4

**Répartition des sortants de formation initiale  
selon le plus haut diplôme possédé**



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Tableau n° 15

**Évolution des effectifs de sortants de formation initiale  
par grande catégorie de diplôme**

Diplôme obtenu	1980	1990	1995	1998	1999	2000
Aucun diplôme ou brevet seul	282	199	161	156	158	161
CAP BEP ou équivalent	220	144	132	130	146	148
Bacheliers	113	115	162	179	177	177
Diplômés du supérieur	110	184	268	284	287	274
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>725</b>	<b>642</b>	<b>723</b>	<b>749</b>	<b>768</b>	<b>760</b>

Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

*Les sortants du supérieur : près de la moitié de l'ensemble des sorties*

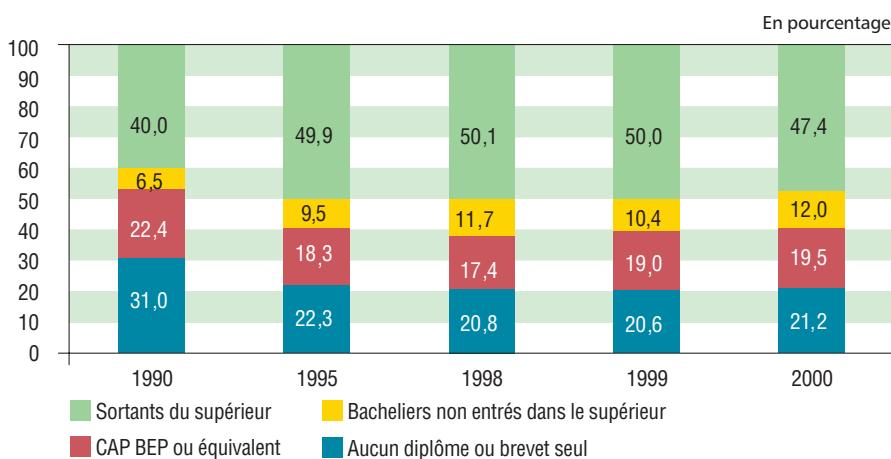
Pour compléter l'ensemble constitué des sortants du supérieur, il faut rajouter à ces sortants diplômés, ceux qui entrent dans le supérieur, mais en

sortent sans diplôme. Cette catégorie n'est toutefois pas disponible avant 1990 et nous ne pourrons donc pas, à partir d'ici, remonter jusqu'à 1980.

Près de la moitié des sortants sont passés par le supérieur (47 % en 2000). Cette part a augmenté par rapport à 1990, mais a diminué de presque trois points de 1999 à 2000. Nous verrons ci-après que c'est la diminution du poids des sortants sans diplôme qui explique la plus grande partie de cette baisse, ce qui permet de la relativiser. Corrélativement, la part des bacheliers qui ont choisi de sortir de formation initiale directement après leur bac a augmenté de 1999 à 2000.

Graphique n° 5

#### Répartition des sortants de formation initiale selon le niveau quitté



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

## Les sortants du supérieur par grande catégorie

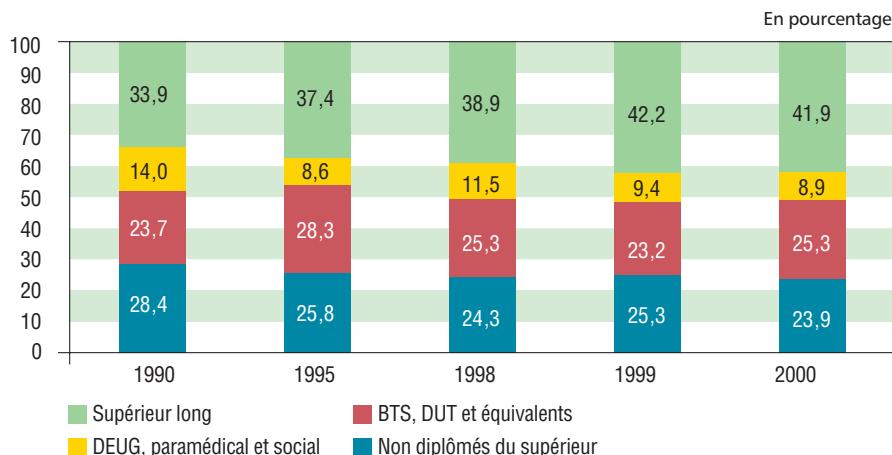
### Les sortants diplômés du supérieur long : plus de 40 % des sortants du supérieur

Outre que la part des sortants du supérieur dans l'ensemble des sortants a augmenté, il faut noter aussi qu'au sein même des sortants du supérieur, la répartition par niveau de diplôme s'est déplacée vers le haut.

Les sortants diplômés du supérieur long représentent ainsi en 2000 42 % des sortants du supérieur, contre 34 % en 1990 et 37 % en 1995<sup>1</sup>. Le poids des sortants du premier cycle s'est donc réduit, mais de façon différenciée selon les types de population.

Graphique n° 6

## Répartition des sortants de l'enseignement supérieur



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Tableau n° 16

## Évolution des effectifs de sortants du supérieur

	1980	1990	1995	1998	1999	2000
Non diplômés du supérieur		73	93	91	97	86
BTS, DUT et équivalents	29	61	102	95	89	91
DEUG, paramédical et social	36	36	31	43	36	32
Diplômés de premier cycle	65	97	133	138	125	123
Diplômés du supérieur long	45	87	135	146	162	151
Diplômés du supérieur	110	184	268	284	287	274
Sortants du supérieur		257	361	375	384	360

Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

<sup>1</sup> Par rapport à l'ensemble des sorties (et non plus par rapport aux seules sorties du supérieur), les sorties diplômées du supérieur long ont fortement augmenté de 1980 à 2000, en part relative et en volume. Leur part a été multipliée par plus de trois, passant de 6 % à 20 % de l'ensemble des sorties.

## Les sortants diplômés de DEUG : environ 5 % des sorties du supérieur

Les données de la DEP élaborées à partir des enquêtes « emploi » de l'INSEE agrègent sortants diplômés de DEUG et du para-médical et social, alors que les premiers sont vraisemblablement sortis pour des raisons particulières, le DEUG n'étant pas un diplôme de sortie. Ils sont d'ailleurs très peu nombreux.

L'enquête « Génération 1998 » les distingue, mais ne fournit pas de données en évolution. En 1998, le poids des DEUG et paramédical s'élevait à 11,5 % des sortants du supérieur, les DEUG représentant 44 % du total (19 000 sur 43 000), soit environ 5 % des sorties du supérieur.

### *Les sortants diplômés du para-médical et social : environ 6 % des sorties du supérieur*

Par la même méthode, le poids des sortants diplômés du para-médical et social, (qui sont 24 000 sur 43 000) peut être estimé à environ 6 % des sorties du supérieur.

## Les sortants diplômés du supérieur court : environ 30 % des sorties du supérieur

### *Les sortants diplômés d'IUT et de STS : un quart des sorties du supérieur*

Le poids, au sein des sortants du supérieur, des diplômés des deux formations principales du supérieur court (IUT et STS) est relativement stable au cours de la décennie 90, avec une hausse en début de période, puis une baisse ensuite. Au final, le poids des diplômés d'IUT et STS a légèrement augmenté, pour atteindre un peu plus du quart des sorties du supérieur<sup>1</sup>. Leur effectif est passé de 29 000 à 102 000 de 1980 à 1995, et s'élève approximativement à 90 000 en 2000.

La baisse de la deuxième moitié de la décennie ne doit pas être interprétée comme une diminution de l'attractivité de ces formations, – le chapitre 4 montrera au contraire que ces formations accueillent un pourcentage de plus en plus important des bacheliers. L'hypothèse peut en revanche être posée que la diminution des sorties à ce niveau s'explique par une augmentation des poursuites d'études après un DUT ou un BTS.

<sup>1</sup> Par rapport à l'ensemble des sorties, les sorties diplômées d'IUT et de STS ont fortement augmenté de 1980 à 1995, en part relative et en volume. Leur part a été multipliée par plus de trois (comme celle du supérieur long), passant de 4 % à 14 % de l'ensemble des sorties. Depuis 1995 toutefois, leur part a légèrement diminué (de deux points).

L'enquête « Génération 1998 » permet de distinguer les spécialités tertiaires et industrielles pour les BTS et DUT. Il y avait en 1998 plus de 1,5 fois plus de sorties diplômées du tertiaire (58 000 BTS et DUT) que de l'industriel (37 000).

Au total, les sortants du supérieur court représentent environ 30 % des sortants du supérieur.

---

## Les sortants non diplômés : près d'un quart des sortants du supérieur

- Un poids important, mais en diminution

La part des sortants non diplômés au sein de l'ensemble des sortants du supérieur a diminué, passant de 28 % en 1990, à 26 % en 1995 et 24 % en 2000, chiffre qui malgré tout reste très élevé. Sur le marché du travail, ils représentent un poids presque aussi fort que les sortants diplômés d'IUT ou de STS<sup>1</sup>.

- Ils ne correspondent pas uniquement à des échecs en DEUG

Au sein de ces non diplômés, les jeunes qui viennent de DEUG représentent près de 60 % du total, contre 40 % pour les sorties d'IUT et de STS<sup>2</sup>. Au sein des sorties de DEUG, ce sont les sorties de sciences humaines qui sont les plus nombreuses, représentant 16 % de l'ensemble des sorties non diplômées. Ces effectifs bruts donnent une idée du type de population qui se retrouve sur le marché du travail en échec après être entré dans le supérieur.

Cependant, ils ne renseignent pas sur la probabilité de sortir sans diplôme d'une formation, dans la mesure où les effectifs inscrits sont très variables d'une filière à l'autre. Quand on rapporte les effectifs de sortants sans diplôme en 1998 aux effectifs présents dans les diverses formations (en première ou en deuxième année) la même année (1997-1998), on s'aperçoit que la sélection pratiquée à l'entrée des filières professionnelles courtes (IUT et STS) ne garantit pas l'absence d'échecs. La probabilité de sortir du supérieur sans diplôme en venant d'un IUT ou d'une STS est même légèrement plus forte (10 %) que lorsque l'on vient d'un DEUG (9 %).

---

<sup>1</sup> En volume, les sorties non diplômées du supérieur ont augmenté au cours de la première moitié de la décennie, en même temps que l'augmentation des entrées dans l'enseignement supérieur. Elles ont ensuite connu une évolution relativement erratique. On en dénombre 86 000 en 2000 (contre 73 000 en 1990).

<sup>2</sup> Les sorties non diplômées de DEUG représentent donc 14 % (24 %\*0.6) de l'ensemble des sorties du supérieur, soit plus que les sorties diplômées de DEUG. Les sorties non diplômées d'IUT et de STS représentent 10 % de l'ensemble des sorties du supérieur.

De même, au sein des DEUG, c'est la filière droit<sup>1</sup> qui est associée à la plus forte probabilité d'échec (8,9 %), les sciences exactes et naturelles étant relativement épargnées (3,8 %). Les lettres se situent à un niveau intermédiaire (5,9 %).

Tableau n° 17

<b>Répartition des sortants sans diplôme par filière et discipline</b>				
	Effectif estimé *	%	Effectifs du premier cycle en 1997-1998 **	Part des sortants non diplômés dans la population de référence
DEUG non diplômés	53 519	59,3	581 718	9,2
<i>Dont :</i>				
– sciences exactes et naturelles	5 151	5,7	134 447	3,8
– droit	8 581	9,5	96 889	8,9
– économie, AES, sciences sociales	10 055	11,1		
– sciences humaines	14 328	15,9		
– lettres	8 941	9,9	151 530	5,9
– DEUG autre	6 463	7,2		
– DUT/BTS non diplômés	36 787	40,7	345 996	10,6
<i>Dont :</i>				
– automatique, mécanique	5 783	6,4		
– électricité, électronique	3 899	4,3		
– agriculture, agronomie	3 567	3,9		
– industriel autre	1 806	2,0		
– commerce, vente	6 667	7,4		
– comptabilité, gestion	6 101	6,8		
– informatique	5 518	6,1		
– tertiaire autre	3 446	3,8		
<b>Total</b>	<b>90 306</b>	<b>100,0</b>	<b>927 714</b>	<b>9,7</b>

\* Source : CEREQ. La précision de l'estimation n'est évidemment pas à l'unité près. « Génération 98 ».

\*\* Source : MJENR – DEP.

L'enquête du CEREQ ne permet pas de distinguer les sorties non diplômées d'IUT de celles de STS, mais une première analyse conduit à penser que ces sortants en échec du supérieur professionnel court sont majoritairement issus des STS. En effet, alors que les taux de réussite au BTS sont plus

<sup>1</sup> Parmi celles pour lesquelles le calcul a pu être fait. En effet, la probabilité d'échec n'a pas pu être calculée pour les sciences humaines, du fait des regroupements différents de disciplines entre les deux sources (le CEREQ regroupe sciences sociales et économie, tandis que le MEN regroupe sciences sociales et sciences humaines).

bas qu'au DUT, les redoublements ne sont pas plus nombreux. On peut ainsi estimer que seuls 80 % (après prise en compte des redoublements) des inscrits en deuxième année de STS obtiennent leur diplôme, contre environ 90 % pour les inscrits en première année d'IUT. Par ailleurs, différents éléments laissent penser que les 20 % d'élèves de deuxième année de BTS qui n'obtiennent pas leur diplôme ne se réorientent pas et sortent du système de formation initiale ; il faut enfin ajouter à ces derniers les abandons en première année de BTS. Au final on peut estimer à près de 30 000 les sortants non diplômés de STS, sur les 36 000 sortants non diplômés d'IUT et de STS identifiés par « Génération 1998 », – soit une très grosse majorité.

- Influence du bac d'origine

En comparant la structure des diplômés et des non diplômés par type de bac, il apparaît que les jeunes titulaires d'un bac technologique et d'un bac professionnel quittent plus souvent leur formation sans diplôme que les bacheliers généraux. Les titulaires d'un bac technologique représentent ainsi 28,3 % des sortants de DEUG non diplômés contre 16,8 % des sortants de DEUG diplômés, mais aussi plus de 60 % des sorties non diplômées de DUT/BTS contre 30,3 % des sorties diplômées d'un DUT ou 56,8 % des sorties diplômées de BTS.

Pour les jeunes titulaires d'un bac professionnel, la situation est encore plus défavorable : ils sont 8,1 % dans les sortants de DEUG non diplômés, contre 1,6 % des sortants de DEUG diplômés et 16 % des sortants de DUT/BTS non diplômés contre 0,7 % des DUT diplômés et 2,9 % des sortants de BTS diplômés.

Tableau n° 18

**Origine des sortants de niveau IV et de niveau III par type de bac**

	En pourcentage				
	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Autres	Total
DEUG diplômés	80,1	16,8	1,6	1,5	100,0
DEUG non diplômés	63,1	28,3	8,1	0,5	100,0
DUT diplômés	66,6	30,3	2,4	0,7	100,0
BTS diplômés	33,9	56,8	6,4	2,9	100,0
DUT-BTS non diplômés	20,0	60,6	16,0	3,4	100,0

Source : « Génération 98 », revue Formation Emploi, CERÉQ.

- Le temps passé dans l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme

Le temps passé dans l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme est la différence entre l'âge en 1998 et celui de l'année d'obtention

du bac. Ce mode de calcul explique le temps important passé dans le supérieur par les sortants sans diplôme d'IUT/STS, filières où pourtant le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois. En effet, certains étudiants s'inscrivent dans ces formations après avoir déjà passé sans succès une ou plusieurs années en DEUG, années cumulées qui augmentent d'autant le temps passé dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants en lettres et sciences humaines persistent en moyenne plus longtemps que les autres avant d'abandonner sans avoir obtenu de diplôme : ils sont moins nombreux (environ deux sur cinq) à sortir sans diplôme au bout d'un ou deux ans seulement alors que les inscrits en sciences, droit et économie sont près de un sur deux à abandonner après deux inscriptions au plus. Ce même phénomène s'observe pour les DUT/BTS en agriculture et informatique, les autres spécialités voyant leurs étudiants se décourager plus vite.

Tableau n° 19

	Effectif estimé	Un an %	Deux ans %	Total deux ans	Trois ans %	Total trois ans	Quatre ans %	Cinq ans et plus %	Total
<b>DEUG non diplômés :</b>									
- sciences exactes et naturelles	5 151	18	28	46	26	72	16	12	100 %
- droit	8 581	21	25	46	22	68	17	15	100 %
- économie, AES, sciences sociales	10 055	23	27	50	23	73	16	12	100 %
- sciences humaines	14 328	21	26	37	23	60	12	19	100 %
- lettres	8 941	16	26	42	22	64	14	23	100 %
- DEUG autre	6 463	22	28	50	26	76	12	12	100 %
<b>Total</b>	<b>53 519</b>								
<b>DUT/BTS non diplômés :</b>									
- automatique, mécanique	5 783	17	36	53	26	79	13	8	100 %
- électricité, électronique	3 899	26	28	54	26	80	15	6	100 %
- agriculture, agronomie	3 567	4	38	42	33	75	14	10	100 %
- industriel autre	1 806	13	38	51	17	68	14	18	100 %
- commerce, vente	6 667	16	33	49	28	77	15	8	100 %
- comptabilité, gestion	6 101	15	37	52	27	79	14	8	100 %
- informatique	5 518	11	32	43	33	76	16	8	100 %
- tertiaire autre	3 446	9	34	43	25	68	18	13	100 %
<b>Total</b>	<b>36 787</b>								

Source : « Génération 98 », op. cit. CEREQ.



## L'insertion professionnelle des sortants des premières années de l'enseignement supérieur

### L'insertion des sortants diplômés d'IUT et de STS

#### Une insertion plus favorable pour les DUT industriels

La comparaison des conditions d'insertion entre les individus de ce premier groupe montre tout d'abord qu'elles sont meilleures pour les titulaires d'un DUT ou BTS industriel que pour ceux d'un diplôme tertiaire. Trois ans après leur sortie de formation initiale, leur taux de chômage est plus faible et leur salaire médian, plus élevé (*cf.* tableau n° 20).

Il y a également une différence, au sein des titulaires d'un diplôme industriel, à l'avantage des titulaires d'un DUT. Si ceux-ci accèdent moins rapidement à leur premier emploi, trois ans après la sortie de formation initiale, tous les indicateurs sont en leur faveur : ils ont un salaire médian plus élevé, ils sont un peu plus nombreux à avoir un CDI, ils ont plus souvent un emploi correspondant à leur spécialité de formation, ils s'estiment plus souvent employés à leur niveau de compétence et d'ailleurs, le niveau de qualification de leurs emplois est plus élevé : ils sont plus nombreux à être cadres ou professions intermédiaires (83 %, contre 65 % pour les BTS) ou cadres (12 %, contre 7 % pour les BTS).

Entre les DUT tertiaire et les BTS tertiaire, il y a en revanche peu de différences dans leurs conditions d'insertion, si ce n'est dans la part des cadres et professions intermédiaires (54 % pour les DUT, contre 34 % pour les BTS).

Entre les catégories extrêmes – les DUT industriels et les BTS tertiaires –, la part des cadres et professions intermédiaires varie de façon considérable : de 34 % à 83 %. Au regard du niveau des diplômes considérés, la valeur haute de la fourchette semble tout à fait légitime, et l'on peut donc considérer que les autres diplômés accèdent à un emploi moins qualifié que ce que leur laissait espérer leur niveau de diplôme. Ces écarts montrent que tous les diplômes d'un même niveau ne sont pas considérés à l'identique par les entreprises.

Tableau n° 20

Trois ans après la sortie de l'I	Temps moyen d'accès au premier emploi	Diplôme de sortie			
		DUT industriel	BTS industriel	DUT tertiaire	BTS tertiaire
		3,3 mois	3 mois	3,4 mois	3,1 mois
Taux de chômage		3,5 %	3,5 %	4,8 %	5,0 %
Ils ont un CDI		75 %	73 %	73 %	74 %
Salaire net médian	1 310 €	1 250 €	1 140 €	1 140 €	
Ils ont un emploi correspondant à leur formation *	61 %	54 %	55 %	59 %	
Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	74 %	71 %	71 %	70 %	
Ils disent se réaliser professionnellement	81 %	81 %	76 %	80 %	
Ils sont cadres	12 %	7 %	7 %	6 %	
Ils sont cadres et professions intermédiaires **	83 %	65 %	54 %	34 %	

Source : Bref n° 195, CEREQ. « Génération 98 ».

\* : Correspondance entre la spécialité détaillée de la formation selon la nomenclature NSF, et les fonctions exercées dans l'emploi.

\*\* : Indicateur non présent dans le Bref, mais calculé à partir des données fournies par le CEREQ.

Quant aux autres diplômés du premier cycle du supérieur, les données disponibles sont moins nombreuses. Tout d'abord, pour les DEUG, le nombre de sortants est très faible et les statistiques sont très peu significatives. Elles laissent cependant penser que le taux de chômage, trois ans après leur sortie, des titulaires d'un DEUG en sciences humaines et sociales, est près du double (autour de 10 %) de celui des autres diplômés du premier cycle. Leur salaire médian semble également plus faible (950 euros).

Les diplômés du para-médical et social ont, quant à eux, un accès au premier emploi très rapide, voire immédiat, et un taux de chômage, trois ans après leur sortie, presque nul.

## Par rapport aux diplômés du supérieur long général, un accès plus rapide, plus fréquent et plus stable à l'emploi, mais une qualification moindre

La complexité de la relation entre le niveau du diplôme et celui de la qualification est attestée par la comparaison entre notre population d'observation (les diplômés d'IUT ou de STS) et les titulaires d'un diplôme général d'un niveau supérieur (licence, maîtrise et DEA en sciences exactes ou naturelles et en sciences humaines et sociales). Elle n'est, en effet, pas au désavantage des premiers sur tous les points. Tout d'abord, leur déficit en termes d'années d'études ne les empêche pas d'avoir un accès plus rapide, plus stable et plus fréquent à l'emploi. Les titulaires du supérieur long général

semblent d'ailleurs mettre d'autant plus de temps pour trouver leur premier emploi que leur niveau de diplôme est élevé et la spécialité scientifique. Cela peut s'expliquer par le fait que leurs perspectives d'insertion sont meilleures et par conséquent que le temps passé à rechercher un emploi sera d'autant plus profitable. Malgré tout, leur taux de chômage, trois ans après la sortie, est supérieur à celui des BTS et DUT (notamment pour les titulaires d'une maîtrise en sciences humaines et sociales) et la proportion d'entre eux qui ont un CDI est plus faible (à l'exception des titulaires d'un DEA en sciences exactes ou naturelles). La correspondance entre leur emploi et leur spécialité de formation est plus faible, ce qui semble toutefois logique dans le contexte d'une comparaison diplômes généraux/diplômes professionnels.

En ce qui concerne la rémunération de l'emploi, on constate également que les diplômés du supérieur court ne sont pas forcément moins bien payés que les diplômés du supérieur long : les diplômés d'IUT industriels ont un salaire médian aussi élevé que les titulaires d'une maîtrise (quelle que soit la discipline) ou d'une licence (en sciences exactes ou naturelles). Ils ont même un salaire médian supérieur à celui des titulaires d'une licence en sciences humaines et sociales.

Seul avantage net des diplômés du supérieur long général : ils sont plus souvent cadres. Ils ont pourtant, à l'exception des titulaires d'une maîtrise ou d'un DEA en sciences exactes et naturelles, une impression de déclassement plus grande.

Tableau n° 21

		Diplôme de sortie					
		DEA en sciences exactes et naturelles	DEA en sciences humaines et sociales	Maîtrise en sciences exactes et naturelles	Maîtrise en sciences humaines et sociales	Licences en sciences exactes et naturelles	Licences en sciences humaines et sociales
Temps moyen d'accès au premier emploi		6,3 mois	4,7 mois	5,4 mois	4,7 mois	3,9 mois	4,1 mois
Trois ans après la sortie de l'I	Taux de chômage	7,2 %	6,5 %	5,6 %	10,0 %	6,2 %	7,4 %
	Ils ont un CDI	78 %	64 %	62 %	69 %	68 %	66 %
	Salaire net médian	1 770 €	1 560 €	1 370 €	1 300 €	1 300 €	1 130 €
	Ils ont un emploi correspondant à leur formation	46 %	44 %	38 %	34 %	27 %	38 %
	Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	75 %	64 %	71 %	62 %	61 %	64 %
	Ils disent se réaliser professionnellement	89 %	71 %	86 %	77 %	78 %	75 %
	Ils sont cadres	79 %	62 %	46 %	31 %	20 %	14 %

Source : Bref n° 195, CEREQ. « Génération 98 ».

## Par rapport aux diplômés du supérieur long professionnel, une qualification de l'emploi moindre, qui ne s'accompagne pas cependant d'une plus grande impression de déclassement

Deux ou trois années d'études supplémentaires dans une filière professionnalisée apportent de nets avantages sur le plan de la qualification et de la rémunération de l'emploi. Les sortants diplômés de DESS ou des IUP ont un salaire médian plus élevé que les sortants diplômés d'IUT et de STS, et sont beaucoup plus souvent cadres. Ils ont également plus souvent un emploi stable (*cf. tableau n° 22*).

Tous les indicateurs toutefois ne sont pas à leur avantage. Premièrement, le taux de chômage des sortants de DESS est nettement plus élevé que celui des BTS et DUT. Deuxièmement, la correspondance entre leur spécialité de formation et leur emploi est moins étroite. Enfin, leur impression de déclassement n'est pas plus faible. Ainsi, plus de la moitié des ingénieurs-maîtres sortant d'IUP n'est pas cadre, tout comme plus de la moitié des diplômés d'IUT ou de STS tertiaires n'est pas profession intermédiaire.

Tableau n° 22

### Les conditions d'insertion des diplômés du supérieur long professionnel

	Diplôme de sortie			
	DESS en exactes et naturelles	DESS en sciences hum et sociales	IUP industriels	IUP tertiaires
Temps moyen d'accès au premier emploi	2,7 mois	3,5 mois	3,9 mois	2,8 mois
Taux de chômage	6,1 %	6,2 %	4,9 %	3,0 %
Ils ont un CDI	89 %	7 %	90 %	76 %
Salaire net médian	1 830 €	1 680 €	1 680 €	1 520 €
Ils ont un emploi correspondant à leur formation	49 %	45 %	59 %	60 %
Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	73 %	73 %	75 %	61 %
Ils disent se réaliser professionnellement	86 %	84 %	80 %	81 %
Ils sont cadres	76 %	67 %	45 %	39 %

Source : Bref n° 195, CERÉQ. « Génération 98 ».

## L'insertion des sortants non diplômés du supérieur

### Les non diplômés ne sont pas égaux entre eux

Concernant les sortants diplômés, la comparaison entre les DEUG d'un côté et les IUT et STS de l'autre n'était pas évidente, les premiers étant trop peu nombreux pour une fiabilité suffisante des chiffres. Concernant les non diplômés en revanche, le constat peut clairement être fait qu'il vaut mieux sortir d'un IUT ou d'une STS<sup>1</sup> plutôt que d'un DEUG : trois ans après la sortie de formation initiale, le taux de chômage est plus faible, et la part des cadres et professions intermédiaires (PI) plus élevée (*cf.* tableau n° 23).

Au sein des DEUG, les non diplômés de sciences ont le taux de chômage le plus faible. Les non diplômés de sciences humaines, eux, ont le taux de chômage le plus élevé, mais également la part de cadres et professions intermédiaires la plus élevée. Au sein des non diplômés d'IUT et de STS, on retrouve l'avantage constaté précédemment pour les spécialités industrielles : taux de chômage plus faible et part des cadres et profession intermédiaire (PI) plus forte.

Tableau n° 23

Taux d'activité, taux de chômage et accès à cadres et professions intermédiaires des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur				
	Effectif estimé	Taux d'activité %	Taux de chômage %	Part des cadres et PI %
DEUG non diplômés :				
– sciences exactes et naturelles	5 151	79	9	33
– droit	8 581	88	10	37
– économie, AES, sciences sociales	10 055	88	12	45
– sciences humaines	14 328	80	14	51
– lettres	8 941	84	13	47
– DEUG autre	6 463	81	7	69
<b>Total</b>	<b>53 519</b>		<b>11,5</b>	<b>47,4</b>
DUT/BTS non diplômés :				
– automatique, mécanique	5 783	95	5	67
– électricité, électronique	3 899	97	8	74
– agriculture, agronomie	3 567	94	5	47
– industriel autre	1 806	94	9	73
<b>Total industriel</b>	<b>15 055</b>		<b>6,2</b>	<b>64,8</b>
– commerce, vente	6 667	92	9	55
– comptabilité, gestion	6 101	93	8	31
Informatique	5 518	96	9	58
– tertiaire autre	3 446	88	9	63
<b>Total tertiaire</b>	<b>21 732</b>		<b>8,7</b>	<b>50,3</b>
<b>Total</b>	<b>36 787</b>		<b>7,7</b>	<b>56,3</b>

Source : « Génération 98 », op. cit., CERÉQ.

<sup>1</sup> Les données ne distinguent pas les deux filières.

## La non obtention du diplôme constitue un handicap réel

Le taux de chômage à trois ans des non diplômés, que ce soit dans les spécialités industrielles ou tertiaires, est près de deux fois plus élevé que celui des diplômés. Quant à la qualification de l'emploi, l'écart se restreint quelque peu entre les deux populations.

Tableau n° 24

	Comparaison des conditions d'insertion des sortants diplômés et non diplômés du supérieur court				Non diplômés industriels	Non diplômés tertiaires
	Diplôme de sortie					
	DUT industriel	BTS industriel	DUT tertiaire	BTS tertiaire		
Taux de chômage	3,5 %	3,5 %	4,8 %	5,0 %	6,2 %	8,7 %
Ils sont cadres et PI	83 %	65 %	54 %	34 %	65 %	50 %

Source : « Génération 98 », op. cit., CEREQ.

Tableau n° 25

	Diplômés d'IUT	Diplômés de STS	Non diplômés d'IUT et de STS
Automatique, mécanique	1 403 €	1 288 €	1 175 €
Électricité, électronique	1 321 €	1 299 €	1 203 €
Agriculture, agronomie	1 260 €	1 143 €	1 067 €
Industriel autre	1 312 €	1 296 €	1 143 €
Commerce, vente	1 189 €	1 194 €	1 067 €
Comptabilité, gestion	1 104 €	1 067 €	991 €
Informatique	NS	1 219 €	968 €
Tertiaire autre	1 156 €	1 156 €	1 069 €

Source : « Génération 98 », op. cit., CEREQ.

## Et même, le taux de chômage des non diplômés du supérieur est plus élevé que celui des bacheliers technologiques et professionnels

Pour les spécialités industrielles, le taux de chômage trois ans après la sortie s'élève à 5 % pour les bacheliers technologiques et professionnels contre environ 6 % pour les non diplômés d'IUT et de STS ; et pour les spécialités tertiaires, il y a encore un avantage d'un point (8 %, contre 9 %) pour les mêmes.

Il semble cependant que les années d'études supplémentaires non validées des bacheliers entrés dans le supérieur leur permettent, trois ans après la sortie du système scolaire, d'avoir un salaire médian plus élevé que celui des bacheliers qui sont entrés directement sur le marché du travail après leur bac. C'est le seul avantage qui apparaît en première analyse des données de « Génération 98 ».

Il faut cependant noter que les sortants directement après le baccalauréat ont majoritairement un bac professionnel alors que les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur ont des baccalauréats plus diversifiés.

## **Les écarts entre niveau de diplôme et niveau d'emploi : le « déclassement » en début de vie active**

Si la possession d'un diplôme d'enseignement supérieur constitue en général un atout pour entrer sur le marché du travail, celle-ci ne se réalise pas toujours au niveau de qualification théorique définie pour ledit diplôme.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart.

Les uns sont conjoncturels, notamment l'existence d'un taux de chômage élevé qui peut conduire les plus diplômés à accepter des emplois moins qualifiés que ceux initialement visés, avec la perspective ultérieure d'une promotion ou d'un changement d'emploi. Ce comportement peut alors entraîner un déclassement général.

Les autres sont plus structurels, comme le faible nombre d'emplois auxquels conduisent certains diplômes pourtant très prisés des jeunes (par exemple en sciences humaines ou en activités physiques et sportives), ou comme des politiques de gestion des compétences des entreprises. Les entreprises peuvent en effet rechercher, au-delà de l'emploi sur lequel s'effectue l'embauche, une compétence plus large d'évolution et d'adaptation supposée attestée par le niveau de diplôme.

La mesure de l'écart entre le niveau théorique de qualification du diplôme et celui constaté de l'emploi est un exercice difficile. Il suppose en effet la définition d'une norme supposée établir une correspondance entre diplômes et emploi. Dès son premier rapport<sup>1</sup>, le Haut Comité a contesté la pertinence

---

<sup>1</sup> Rapport du Haut Comité éducation – économie – emploi 2001 -2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire, op. cit.*

de cette approche adéquationniste en décalage avec la réalité observée. De plus, les travaux les plus récents, résumés ci-dessous, ont montré qu'il était possible de définir plusieurs normes selon le critère utilisé pour mesurer cet écart. La complexité du passage de la formation vers l'emploi conduit notamment à relativiser le concept de « déclassement » et pour le moins à appréhender la valorisation du diplôme dans une vision plus dynamique que statique.

Ainsi, outre l'approche basée sur la norme d'adéquation diplôme – catégorie professionnelle, deux autres approches sont présentées : la première basée sur le sentiment de la personne d'être ou non déclassée, la seconde, originale, sur la valorisation relative des personnes en terme de salaire par rapport aux personnes moins diplômées.

Ces différentes approches correspondent à différentes façons de construire une norme :

- norme *a priori* : tel diplôme est construit pour donner accès à telle profession. Elle nécessite une analyse détaillée du contenu des formations et des emplois occupés ;
- norme « statistique » construite à partir de l'observation et basée sur les situations les plus fréquentes<sup>1</sup>. Elle a été utilisée sur l'adéquation diplôme – catégorie socioprofessionnelle ;
- norme subjective basée sur le sentiment propre des personnes à l'égard de leur travail ;
- norme basée sur les salaires observés.

## L'approche basée sur l'adéquation diplôme – catégorie sociale

### Dans les travaux DEP – BIPE

Dans le travail prospectif emploi – formation DEP – BIPE, on a mesuré la relation entre diplôme et catégorie sociale au moment du recrutement des jeunes.

Ainsi dans la période 1998-2000, on a observé la relation présentée dans le tableau suivant.

---

<sup>1</sup> Voir aussi « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement » G. Forgeot et J. Gautié, *Économie et Statistique* n° 304-305, INSEE, 1997.

Tableau n° 26

<b>Relation entre niveaux de diplômes et catégories sociales pour les jeunes recrutés à la sortie du système éducatif</b>						
	<b>Données observées 1998-2000</b>					
	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Total
Indépendants	10 %	12 %	42 %	24 %	12 %	100 %
Cadres administratifs et commerciaux	88 %	7 %	5 %			100 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales	30 %	44 %	20 %	2 %	4 %	100 %
Employés administratifs	17 %	30 %	35 %	10 %	8 %	100 %
Employés de commerce	5 %	15 %	37 %	15 %	28 %	100 %
Employés des services aux particuliers	3 %	4 %	27 %	22 %	44 %	100 %
Ingénieurs et cadres techniques	91 %	9 %				100 %
Techniciens	15 %	57 %	23 %	3 %	2 %	100 %
Maîtrise	29 %	46 %	21 %	4 %		100 %
Ouvriers qualifiés	2 %	12 %	31 %	34 %	21 %	100 %
Ouvriers non qualifiés		7 %	25 %	22 %	46 %	100 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

On constate l'importance des diplômes de niveaux III et IV dans les ouvriers non qualifiés et qualifiés ainsi que chez les employés. À l'opposé, on observe quelques recrutements d'ingénieurs et cadres techniques avec un diplôme de niveau III.

Une comparaison avec un tableau semblable élaboré sur l'ensemble de la période 1990-2000 montre une augmentation des « déclassements » et notamment de la part des diplômes de niveau III et IV dans les recrutements d'ouvriers.

De la même manière pour finaliser le travail prospectif, il a été nécessaire de faire une hypothèse sur la transformation de ce tableau. Plusieurs hypothèses d'évolution ont été testées mais finalement, le tableau retenu a été celui qui suit, basé à la fois sur l'évolution observée entre 1990 et 2000 et sur quelques choix raisonnés. On peut remarquer que des déclassements importants sont supposés (dans les recrutements d'ouvriers et d'employés principalement) et que l'élévation des niveaux de recrutement pour les cadres et les ingénieurs est supposée se poursuivre.

Tableau n° 27

	Hypothèses raisonnées des niveaux de diplôme 2000-2010					
	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Total
Indépendants	10 %	12 %	42 %	24 %	12 %	100 %
Cadres administratifs et commerciaux	89 %	8 %	3 %			100 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales	35 %	45 %	20 %			100 %
Employés administratifs	18 %	37 %	35 %	5 %	5 %	100 %
Employés de commerce	5 %	15 %	40 %	12 %	28 %	100 %
Employés des services aux particuliers	2 %	3 %	30 %	20 %	45 %	100 %
Ingénieurs et cadres techniques	94 %	6 %				100 %
Techniciens	15 %	60 %	25 %			100 %
Maîtrise	29 %	50 %	21 %			100 %
Ouvriers qualifiés		15 %	40 %	30 %	15 %	100 %
Ouvriers non qualifiés		5 %	20 %	30 %	45 %	100 %

Source : BIPE et MJENR-DRP.

### L'approche Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini<sup>1</sup>

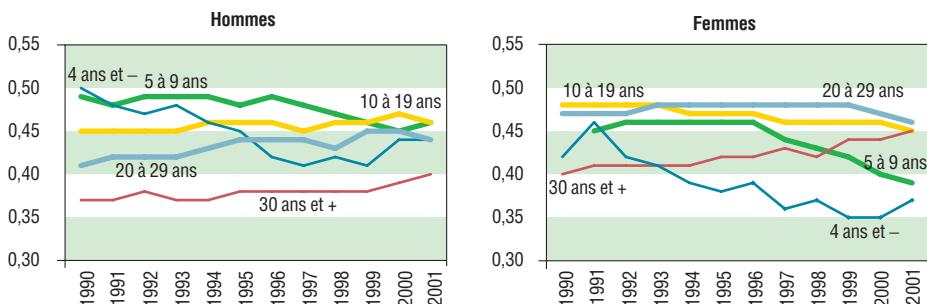
Elles observent un fort relâchement du lien diplôme – qualification entre 1990 et 2001 en particulier pour les jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans.

Le lien est toujours plus faible pour les femmes que pour les hommes. De plus, ce lien s'est davantage relâché pour les femmes que pour les hommes durant cette période.

Ce résultat confirme, et c'est logique, les résultats du BIPE utilisés dans le travail de prospective.

<sup>1</sup> Diplôme et insertion sur le marché du travail : approche socioprofessionnelle et salariale du déclassement. Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, *Economie et Statistique* n° 354, INSEE 2002.

Graphique n° 7

**Évolution du lien diplôme – qualification depuis 1990**

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

**La norme statistique Gérard Forgeot et Jérôme Gautié**

Basée sur l'examen des tableaux croisant diplôme et catégories socioprofessionnelles, cette approche permet d'établir chaque année une table de correspondance diplôme – catégorie socioprofessionnelle. Elle définit ainsi une norme « du moment » (car cette norme change dans le temps) qui permet de repérer les personnes « sur-diplômées » ou « sous-diplômées » par rapport au type d'emploi occupé.

Lorsque la case est blanche, la relation est supposée « normale » au sens de cette norme statistique.

Tableau n° 28

Table de correspondance diplôme – catégorie socioprofessionnelle issue de l'analyse des écarts à l'indépendance sur l'année 1990*								
		Catégorie socioprofessionnelle						
		Cadre, professeur, ingénieur	Profession intermédiaire	Technicien	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Grande école, troisième cycle universitaire			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Deuxième cycle universitaire				Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	Sous-diplômé				Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Bacs généraux	Sous-diplômé					Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Baccalauréats techniques et professionnels	Sous-diplômé	Sous-diplômé				Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
CAP, BEP	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
BEPC	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				
Certificat d'études, sans diplôme	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			

\* Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans et occupant un emploi salarié.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

On peut observer de cette manière les variations intervenues entre 1990 et 2001. Ainsi sur cette période les baccalauréats généraux ouvrent moins facilement l'accès à la catégorie « techniciens ». De manière équivalente, il n'est plus atypique en 2001 d'être ouvrier non qualifié tout en possédant un baccalauréat technologique ou professionnel. Plus généralement, on observe un déplacement des diplômes durant la dernière décennie vers des emplois de moins en moins qualifiés à l'exception des diplômes du supérieur long qui sont les seuls à conserver leur lien fort avec leur principale cible : les cadres.

Tableau n° 29

	Catégorie socioprofessionnelle						
	Cadre, professeur ingénieur	Profession intermédiaire	Technicien	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Grande école, troisième cycle universitaire		Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Deuxième cycle universitaire			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	Sous-diplômé					Sur-diplômé	Sur-diplômé
Bacs généraux	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			Sur-diplômé	Sur-diplômé
Baccalauréats techniques et professionnels	Sous-diplômé	Sous-diplômé					
CAP, BEP	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			
BEPC	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			
Certificat d'études, sans diplôme	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

La difficulté avec cette approche est d'utiliser une norme qui évolue dans le temps au gré de la conjoncture. Elle risque ainsi de masquer des « déclassements » conformes à l'air du temps statistique, mais aussi rendre compte des risques d'inflation des diplômes. Il est donc nécessaire comme le suggèrent Nauze-Fichet-Tomasini, d'encadrer le phénomène de déclassement dans une fourchette basée sur deux mesures statistiques : l'une fondée sur une table de référence, l'autre sur la table actuelle.

Une autre solution est d'utiliser cette mesure en complément des autres approches.

## L'approche subjective

Elle repose sur le sentiment propre des personnes interrogées à l'égard de leur travail. Elle dépend beaucoup de la façon dont a été posée la question lors de l'enquête ainsi que de l'étendue des réponses proposées. En France, c'est l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INSEE qui comporte dans son volet annuel d'octobre une question susceptible de cerner le déclassement. Il convient cependant de rester prudent dans son utilisation compte tenu de la faiblesse de l'échantillon.

Des questions de ce type sont également posées dans l'enquête « Génération 98 » et les résultats ont été déjà commentés page 64 à partir du tableau n° 22.

## Comparaison entre l'approche norme statistique et l'approche subjective

Les variations de résultats sont considérables selon la norme statistique utilisée (1990 ou 2000) mais aussi entre norme statistique et norme subjective.

Concernant le supérieur court la fourchette « statistique » varie de 14,8 % à 41,9 %, alors que la norme « subjective » se situe au milieu de cette fourchette (27,8 %). Les déclassements des bacs sont très difficiles à interpréter. Le seul point de convergence entre ces trois mesures concernent les grandes écoles et les troisième cycles où les trois valeurs sont proches de 25 %.

Il faut toutefois noter que si les femmes sont plus souvent « statistiquement » déclassées, elles le déclarent moins souvent.

Tableau n° 30

Fréquence des situations de déclassement en 2000				
A) En fonction du sexe				
				En pourcentage
	Ensemble (tous diplômes)			Titulaire d'un diplôme de niveau bac ou supérieur
	Ensemble	Hommes	Femmes	
<b>Approches « statistiques »</b>				
Analyse des écarts à l'indépendance en 1990	28,8	39,7	38,0	41,2
Analyse des écarts à l'indépendance en 2000	12,3	17,0	16,4	17,5
<b>Approches « subjective »</b>				
Question de l'enquête EPCVM 2000	23,2	22,1	23,4	20,8

*Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans et occupant un emploi salarié.*

*Sources : enquête « emploi 2000 » et « enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCVM), INSEE.*

*Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.*

## Fréquence des situations de déclassement en 2000

### B) En fonction du diplôme

En pourcentage

	Niveau de diplôme *				
	1	2	3	4	5
Approches « statistiques » Analyse des écarts à l'indépendance en 1990 Analyse des écarts à l'indépendance en 2000	54,0 0,0	40,4 20,3	41,9 14,8	31,0 31,0	25,8 25,8
Approches « subjective » Question de l'enquête EPCVM 2000	22,3	8,0	27,8	21,4	23,6

\* 1 Baccalauréats techniques et professionnels ; 2) baccalauréat généraux ; 3) supérieur court (premier cycle, BTS, DUT) ; 4) deuxième cycle universitaire ; 5) grande école, troisième cycle universitaire

*Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.*

Sources : enquête « emploi 2000 » et « enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCVM), INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

## L'approche par le lien diplôme – salaire

Vu les difficultés des approches statistiques et subjectives, il est intéressant d'utiliser une nouvelle approche basée sur l'analyse des salaires. Comme Nauze-Fichet-Tomasini le précisent, il est en effet discutable de considérer comme « déclassé » un titulaire de DUT-BTS classé comme employé mais payé comme un cadre.

L'analyse des salaires réels confirme le classement des diplômes tel qu'on le conçoit : 1) grandes écoles – troisième cycle universitaire ; 2) deuxième cycle universitaire ; 3) supérieur court ; 4) baccalauréat ; 5) inférieur au baccalauréat.

On peut alors utiliser la mesure suivante de déclassement salarial : un individu sera considéré comme déclassé au sens des salaires si plus de x % des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier.

Il faut cependant définir le x % : 50 ou 25 % par exemple. De plus, cette approche est perturbée par les phénomènes qui affectent les salaires : disparités régionales, sectorielles, disparités liées à la conjoncture...). Mais cela reste une approche complémentaire intéressante.

Elle permet ainsi d'observer que les sortants du supérieur court sont moins souvent déclassés que tous les autres diplômés de niveau bac ou plus (25,4 %). Les plus déclassés sont les titulaires d'un bac général et d'un deuxième cycle universitaire. On retrouve ici les difficultés observées chez les non – diplômés de l'enseignement supérieur car ces bacheliers généraux ont sûrement commencé des études supérieures sans obtenir de diplôme. Leur situation mesurée par cet indicateur est moins bonne que celle des

bacheliers technologiques et professionnels, ces derniers s'étant majoritairement insérés avec leur bac en poche.

Tableau n° 31

<b>Concernant les bacheliers ou les diplômés du supérieur.</b>			
<b>Fréquences de déclassement « salarial » en 2001 au seuil de la médiane *</b>			
	En pourcentage		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Grande école, troisième cycle universitaire	10,5	27,7	17,6
Deuxième cycle universitaire	32,7	43,1	39,7
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	20,9	28,7	25,4
Baccalauréat technique ou professionnel	23,5	54,4	36,4
Baccalauréat général	30,9	53,8	42,5
<b>Ensemble des bacheliers et diplômés du supérieur</b>	<b>22,2</b>	<b>39</b>	<b>31</b>
Tous diplômes (y compris non bacheliers)	14,5	30,6	22,2

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

De plus, cette approche permet également de mesurer l'impact de certains facteurs sur le déclassement :

- être fils de cadre réduit les risques de déclassement salarial ;
- mais une mauvaise insertion sur le marché du travail l'accroît ;
- l'environnement professionnel est aussi élément important. Plus une entreprise est petite plus le risque de déclassement est important ; l'agriculture et le commerce sont les secteurs où le déclassement salarial est le plus important.

Il faut enfin noter une grande similitude d'évolution entre le taux de chômage et le taux de déclassement.

## Quelques remarques conclusives

Il apparaît difficile de donner un seul indicateur mesurant le déclassement, les résultats dépendant beaucoup du choix de la méthode de mesure.

Cependant, les différentes approches sont complémentaires et permettent d'observer ce phénomène important qui doit faire partie de l'analyse globale du lien formation – emploi et des réflexions prospectives sur l'évolution des niveaux de formation.

En conjuguant ces approches, on obtient la description d'un noyau dur de déclassement invariant selon les approches (salariale ou socioprofessionnelle).

Tableau n° 32

<b>Déclassement « salarial » au seuil de la médiane* et « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur.</b>		
<b>A) Noyau dur et marges des deux approches</b>		
	En pourcentage	
	Déclassement « socioprofessionnel » (norme 2001)	Non déclassement « socioprofessionnel » (norme 2001)
Déclassement « salarial »	7,9	23,1
Non déclassement « salarial »	8,6	60,4

\* Selon cette approche, un individu est considéré comme déclassé si plus de 50 % des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier (sachant par ailleurs que les bacheliers sont comparés aux non bacheliers).

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Source : enquête « emploi 2001 », INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

Ainsi, en 2001, 7,9 % des jeunes sont déclassés sur les deux critères alors que 31 % le sont sur le salaire et 16,5 % sur la catégorie socioprofessionnelle.

On remarque à nouveau que les diplômés du supérieur court sont proportionnellement moins souvent déclassés (noyau dur ou salaire ou CS) que les autres diplômés.

Les bacheliers technologiques ou professionnels sont plus souvent « non déclassés » que les bac généraux.

Tableau n° 33

<b>Déclassement « salarial » au seuil de la médiane et « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur.</b>					
<b>B) Composition de chaque catégorie de croisement</b>					
	Noyau dur des déclassés	Noyau dur des non déclassés	Déclassés uniquement au sens des salaires	Déclassés uniquement au sens de la CS	Ensemble
<b>Structure par sexe</b>					
Hommes	39,5	53,4	32,2	55,7	47,6
Femmes	60,5	46,6	67,8	44,3	52,4
<b>Structure par diplôme</b>					
Grande école, troisième cycle	23,4	18,7	4,7	28,9	16,7
Deuxième cycle universitaire	38,3	13,8	17,1	25,9	17,5
Supérieur court	27,7	37,2	27,2	27,3	33,3
Bac technique ou professionnel	0,0	20,2	30,2	0,0	19,2
Bac général	10,6	10,1	20,8	18,0	13,3

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Source : enquête « emploi 2001 », INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

Ces approches permettent de compléter ces analyses par un suivi sur une année supplémentaire. On constate alors que le déclassement peut être quelquefois une situation temporaire (28 % des « déclassés » à la sortie du système éducatif une année donnée ne le sont plus l'année suivante, mais 2/5 le sont toujours, les autres sont au chômage) mais que le cumul de deux types de déclassement (qualification – salaire) est un handicap.

D'autre part, la probabilité de reclassement est nettement plus élevée en période de bonne conjoncture.

On peut aussi espérer que ce reclassement fera partie d'opérations volontaristes de gestion des ressources humaines surtout dans le cadre des tensions à venir.

## Conclusion

Parmi les jeunes qui quittent chaque année le système de formation initiale, près de la moitié sort de l'enseignement supérieur. Sur cette moitié, un quart sort diplômé d'IUT ou de STS, formations professionnelles courtes, et un autre quart sort sans avoir obtenu aucun diplôme du supérieur.

Les travaux prospectifs ont montré la nécessité d'améliorer les performances de l'enseignement supérieur. Cela commence par la réduction des sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur.

Or, contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de penser, les jeunes en échec ne sont pas issus seulement de DEUG ; 40 % d'entre eux viennent d'IUT ou de STS. Les données agrègent les deux filières, mais il est probable que les STS essentiellement soient concernées. C'est dire que la sélection à l'entrée n'élimine pas les échecs. La probabilité de sortir sans diplôme d'une STS est même plus forte que celle d'un DEUG. Il faut rappeler toutefois que les publics accueillis en STS sont très différents de ceux qui vont en université ou en IUT (en termes d'origine sociale et de type de bac).

Quoi qu'il en soit, la proportion des sortants du supérieur sans diplôme doit absolument être réduite, pour une meilleure utilisation des ressources publiques et des ressources humaines et pour aider à résoudre les tensions prévisibles d'ici 2010. De plus, les sortants non diplômés ne se retrouvent pas en bonne situation sur le marché du travail, non seulement par rapport à leurs homologues diplômés, mais également par rapport aux bacheliers technologiques et professionnels sortis sur le marché du travail juste après leur bac.

L'insertion professionnelle des sortants diplômés d'IUT et de STS est, au contraire, relativement bonne, notamment pour les sortants d'un IUT industriel. Leur salaire médian est équivalent, voire supérieur, à ceux des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Plus de 80 % d'entre eux sont cadres ou professions intermédiaires. Pour les autres, l'accès à l'emploi est également

rapide et stable, mais le risque de déclassement est plus grand. Plus de la moitié des sortants diplômés d'un IUT ou d'une STS tertiaire ne sont pas cadres ou professions intermédiaires.

Les déclassements peuvent constituer une forme de sous-utilisation des compétences. Il convient donc d'y être attentif même si les difficultés de définition et de mesure de ce phénomène sont réelles. Si l'importance du phénomène varie selon le choix de la mesure, son existence même montre qu'il peut servir de support aux compléments de formation qui pourraient accompagner les promotions internes si nécessaires à la résolution des problèmes démographiques à venir touchant la population active.

II

# *La logique des parcours des jeunes du secondaire au supérieur*



## *ntroduction*

**E**n l'espace de dix ans, – de 1985 à 1995 –, le développement quantitatif du système éducatif a été extrêmement rapide, avec un doublement du pourcentage de jeunes bacheliers dans une génération (de 30 % à un peu plus de 60 %) et un accès à l'enseignement supérieur qui concerne aujourd'hui environ un jeune sur deux. Ce développement s'est accompagné fort logiquement d'une démocratisation de l'accès à l'éducation : plus de 45 % des enfants d'ouvriers accèdent aujourd'hui au baccalauréat, contre 20 % il y a dix ans.

Toutefois, bien que d'un même niveau théorique, les diplômes auxquels de plus en plus de jeunes accèdent restent de valeurs très inégales. Car l'accès de masse au lycée et dans l'enseignement supérieur s'est accompagné d'une différenciation accrue des parcours. Les enfants de cadres et de professions supérieures ont encore six fois plus de chances de détenir un bac S que les enfants d'ouvriers non qualifiés. Or, les nombreuses séries du baccalauréat n'ont pas la même valeur et ne conduisent pas aux mêmes orientations dans le supérieur. Cette hiérarchie de fait n'est pourtant pas explicite, et ce déficit de transparence accroît les inégalités sociales dans l'accès aux parcours les plus performants.

À côté de voies de formation générales, elles-mêmes ordonnées, coexistent des voies de formation technologiques et professionnelles conduisant à des domaines d'insertion plus définis. Ces dernières n'atteignent généralement pas un sommet aussi haut que les premières, probablement du fait qu'en France les meilleures garanties de carrière reposent sur la formation générale la plus longue possible. Par ailleurs, ne pas avoir à choisir une voie de formation spécifique est une chance quand on est encore jeune et que l'on ne sait pas ce que l'on voudra faire plus tard. Ceci étant d'autant plus vrai que l'on se situe à un niveau de formation plus faible, cela explique que la voie professionnelle du supérieur court (et notamment les IUT) soit beaucoup moins éloignée hiérarchiquement de la voie universitaire générale que ne peuvent l'être les séries du bac technologique des séries du bac général.

Or, les parcours des jeunes semblent refléter bien plus cette hiérarchie des voies de formation, que leurs inclinations. La plupart choisissent le parcours le plus haut situé parmi ceux qui leur sont accessibles étant donné leur niveau, la sélection se faisant sur critères académiques.

Aux étudiants les plus doués, tous les choix sont donc ouverts. Ils ont notamment la possibilité de ne pas faire de choix les engageant sur un domaine professionnel ou un domaine d'études précis : ils choisissent la série S dans le secondaire (laquelle, avant d'être une série scientifique, est la série qui sélectionne les meilleurs élèves et pour cette raison ouvre ensuite toutes les portes), puis s'inscrivent en classes préparatoires aux grandes écoles<sup>1</sup>.

Aux élèves les moins bons (schématiquement, certains bacheliers technologiques ou professionnels), pour lesquels le supérieur court aurait pourtant été la solution la plus adaptée, il ne reste que la voie universitaire non sélective. Celle-ci s'avère être une impasse pour une très forte majorité d'entre eux.

Au milieu, un certain nombre d'étudiants sont confrontés au choix entre les filières sélectives mais courtes (IUT et STS) et l'université. Les IUT notamment ont une cote relativement élevée, et un certain nombre de bacheliers généraux s'y inscrivent, alors qu'ils ont pourtant l'intention de poursuivre en deuxième cycle universitaire. C'est un dysfonctionnement important de l'orientation qui prend sa source dans le couplage hiérarchie des filières/sélection sur critères académiques.

L'attention sera portée ici précisément sur ces filières courtes, IUT et STS, lesquelles, bien qu'étant *a priori* directement comparables dans la mesure où elles préparent à des diplômes d'insertion de niveau bac +2, se situent en réalité à un niveau hiérarchique très différent. STS et IUT n'accueillent pas les mêmes publics : les premières constituent la voie d'accueil privilégiée des bacheliers technologiques, alors que les seconds sélectionnent principalement de bacheliers généraux et se répartissent beaucoup plus équitablement entre les domaines secondaire et tertiaire. En outre, un grand nombre poursuit ensuite ses études. Le phénomène est susceptible d'aller en s'accentuant avec la mise en place dans le contexte européen du LMD (schéma prévoyant trois niveaux de sorties : licence – master – doctorat).

---

<sup>1</sup> Par simplification, nous utiliserons par la suite la terminologie « classes préparatoires ».

## Chapitre 3

# Offre de formation et processus d'orientation dans le secondaire

Tandis que le baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion, les baccalauréats général et technologique appellent tous deux à la poursuite d'études dans le supérieur. Ces derniers seront donc analysés en priorité. Il s'agira dans le chapitre suivant de voir d'où viennent les étudiants qui se retrouvent dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, et notamment dans les filières professionnalisées que sont les IUT et les STS.

Il s'agit pour le moment de comprendre comment sont « nourries » les différentes séries du bac. Qu'est-ce qui explique ainsi qu'elles soient très inégales en volume, mais aussi en distribution sexuée ? Pourquoi ont-elles évolué de façon différenciée au cours des dernières années ? Au sein de la voie générale, une série augmente, tandis que les autres diminuent. Au sein de la voie technologique, une série, – STT –, produit un nombre très important de bacheliers au regard des autres.

Des facteurs de demande, mais aussi des facteurs d'offre, contribuent à l'explication des orientations des élèves dans les différentes séries. Que les premiers soient importants n'empêche pas cependant que les décisions d'orientation soient peu liées aux inclinations réelles des élèves. La hiérarchie entre les séries de bac et le nombre de portes qu'elles ouvrent dans le supérieur pèsent d'un poids plus fort. La sélection à l'entrée détermine en grande partie les flux. Le rôle de détermination que devrait jouer la seconde est peu présent.

Il faut également compter avec des facteurs extérieurs au système éducatif. Cela a été bien démontré au moment du choix d'orientation en fin de troisième entre la voie générale technologique et la voie professionnelle. Une conjoncture difficile incite les jeunes et leur famille à choisir des filières courtes au détriment de filières plus longues<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. une contribution de Pascale Poulet à la journée sur les difficultés de recrutement organisée par le groupe « Prospective des métiers et des qualifications » placé auprès du Commissariat général au Plan. Cette contribution est reprise en partie dans la publication des travaux de cette journée, *Entre chômage et difficultés de recrutement : se souvenir pour prévoir* paru à La Documentation française en décembre 2001.

## La baisse de la part des bacheliers généraux dans une génération depuis 1995

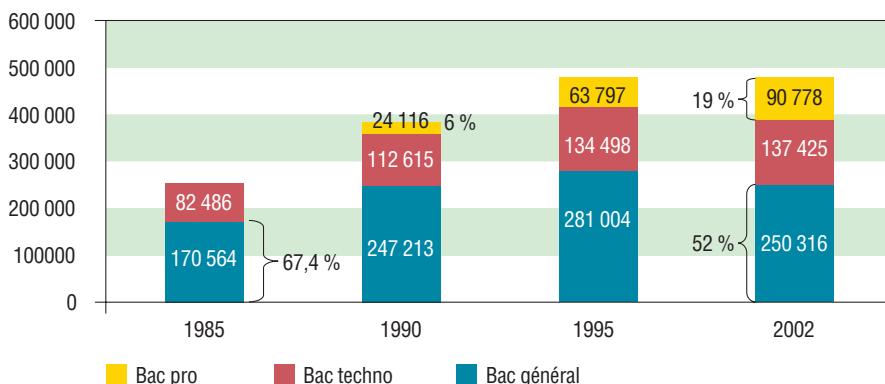
La proportion de bacheliers dans une génération a augmenté très rapidement en l'espace de dix ans, – de 1985 à 1995 –, passant de 29,4 % à 62,7 %, soit plus d'un doublement. En volume, le nombre de bacheliers passait de 253 000 à 479 300<sup>1</sup>.

Depuis 1995 en revanche, il y a une stabilisation à la fois de la proportion d'une génération titulaire du bac, et du nombre total de bacheliers.

Parallèlement, la structure des bacheliers par type de bac s'est continûment modifiée depuis 1985. Tout d'abord, le poids, au sein de l'ensemble des bacheliers, des titulaires du bac professionnel (créé en 1985) a augmenté très rapidement (passant de 0 % à près de 20 %, avec plus de 90 000 bacheliers en 2002). Deuxièmement, la part des bacheliers technologiques est restée stable, autour de 30 %, tandis qu'en volume, le nombre de titulaires augmentait de 82 500 à 137 400. Enfin, si la part des bacheliers généraux reste majoritaire, elle a diminué tout au long de la période (d'un peu moins de 70 % à un peu plus de 50 %), (*cf. graphique n° 8*). Cette diminution relative des bacheliers généraux s'est accompagnée d'une augmentation de leur effectif jusqu'en 1995 (de 170 600 à 281 000), mais d'une diminution ensuite : le nombre de bacheliers généraux a diminué de plus de 30 000 de 1995 à 2002.

Graphique n° 8

### Évolution des effectifs de bacheliers par type de bac



Source : MJENR-DEP.

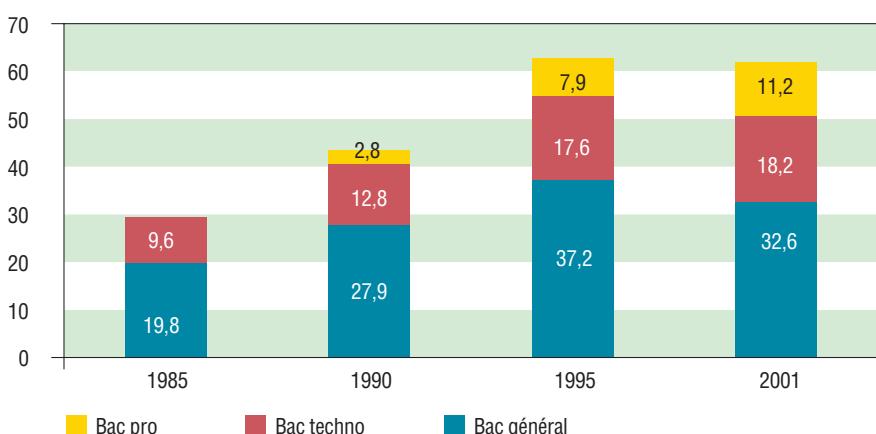
<sup>1</sup> Les séries chronologiques sur le bac ne concernent ici que la métropole.

La diminution continue depuis 1985 de la part relative des bacheliers généraux ne doit pas masquer le fait que leur part dans la génération a rapidement augmenté jusqu'en 1995. En effet, tant que la proportion de bacheliers dans la génération augmentait rapidement, l'augmentation du poids relatif des bacheliers professionnels s'accompagnait simultanément d'une augmentation du poids des bacheliers généraux et des bacheliers technologiques au sein d'une génération. Ainsi, la part des bacheliers généraux est passée de 20 % à 37 % en l'espace de dix ans (*cf. graphique n° 9*).

Depuis 1995 en revanche, l'augmentation de la part relative des bacheliers professionnels associée à la stabilité de la part des bacheliers dans une génération entraîne une diminution du poids des bacheliers généraux dans la génération, – de 37 % à 32 %.

Graphique n° 9

#### Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de bac



Source : MJENR-DEP.

Cette diminution de la voie générale a plus touché les garçons que les filles : tandis que la part des garçons bacheliers généraux sur l'ensemble des bacheliers garçons passait de 55 à 47 % (moins huit points, mais aussi moins 19 000 bacheliers) la part équivalente chez les filles baissait moins (de 61,5 % à 57 % et moins 11 000 bacheliers). L'hypothèse peut être émise que ce sont leurs meilleures performances scolaires qui ont permis aux filles de perdre beaucoup moins d'effectifs dans la voie générale que les garçons. De même, les filles ont gagné des effectifs dans la voie technologique (plus 3 000) quand les garçons en perdaient (moins 400). Avec une scolarité « plus

*fluide et plus aisée* »<sup>1</sup>, les filles renforcent leur présence dans la voie générale et technologique. Depuis 1995, la féminisation progresse de 57 % à 59 % pour le bac général et de 51,5 à 53 % pour le bac technologique.

Au total, le nombre de bacheliers n'a pas changé depuis 1995, mais tandis que la voie professionnelle gagnait des bacheliers, la voie générale en perdait. Cette stabilité au niveau global du nombre de bacheliers ne doit pas faire oublier les conséquences importantes qu'entraînent ces mouvements croisés. Si les différents bacs qualifient un même niveau d'études, ils n'ont pas la même vocation : le bac professionnel forme d'abord à un métier en vue d'une insertion professionnelle à la sortie du secondaire quand le bac général et le bac technologique préparent à une poursuite d'études.

Le changement qui s'est opéré dans l'importance relative des trois types de bac est le résultat de différentes évolutions dans les parcours des élèves au cours du secondaire. Depuis la création du bac pro en 1985, l'augmentation du poids des bacheliers professionnels s'explique d'une part par une augmentation du taux global de poursuite d'étude des titulaires d'un BEP, d'autre part par un changement de voie de poursuite d'études (de la voie technologique vers la voie professionnelle). Ainsi, 50 %<sup>2</sup> des élèves titulaires d'un BEP (lycées de l'éducation nationale, de l'agriculture et apprentissage compris) décident aujourd'hui de ne pas s'insérer directement sur le marché du travail et poursuivent leurs études<sup>3</sup>. Or, la plupart (74 %) s'orientent vers un bac pro, suite logique à leur BEP. En second lieu, parmi ceux qui auparavant poursuivaient leurs études mais n'avaient que la possibilité de passer en première d'adaptation pour ensuite faire un bac techno, certains ont changé de stratégie et poursuivent aujourd'hui en bac pro<sup>4</sup>.

Quant à la baisse du pourcentage de jeunes titulaires du bac général ou technologique dans une génération depuis 1995, elle est liée à divers facteurs. Tout d'abord, l'orientation en fin de troisième vers la voie générale et technologique a diminué à partir de 1992 (bacheliers 1995), et ce jusqu'en 1998 (il y a eu une légère augmentation depuis)<sup>5</sup>. Deuxièmement, les jeunes

<sup>1</sup> *L'état de l'école*, 2002, DEP, MEN.

<sup>2</sup> *Éducation et Formation* n° 62, « Parcours dans l'enseignement secondaire et territoires », DEP, MJENR.

<sup>3</sup> Pour des données en évolution, nous ne disposons que des effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale. Leur taux de poursuite d'étude dans un LEGT ou en première année de bac pro est passé de 48 % en 1990 à 58 % en 1999 (le taux de poursuite d'études des titulaires d'un BEP préparé par apprentissage est plus faible).

<sup>4</sup> Si l'on ne prend que les effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale, le pourcentage de ceux qui vont en première année de bac pro au sein de ceux qui poursuivent est passé de 53 % en 1990 à 66 % en 1995.

<sup>5</sup> Le taux d'accès des sortants de 3<sup>e</sup> (générale, d'insertion et technologique) en seconde G et T est passé de 63 % en 1992 à 58 % en 1998 (et 60 % en 2001).

continuent à se diriger moins souvent<sup>1</sup> vers une première d'adaptation à l'issue d'un BEP<sup>2</sup>.

Enfin et surtout, au sein de la voie générale et technologique, une inflexion s'est produite dans l'orientation en fin de seconde G et T, de plus en plus de jeunes allant en première techno au détriment de la première générale. Les premières technologiques représentaient 32 % des premières générales et technologiques en 2001, contre 29 % en 1995 et 26 % en 1990.

Ce changement de l'orientation au sein de la voie générale et technologique est concomitant avec la réforme des lycées de 1992, laquelle se donnait deux objectifs principaux : mieux accueillir les entrants au lycée et rééquilibrer les séries de baccalauréat (notamment, les élèves « doués » ne devaient plus se retrouver au sein d'une seule série, la série C, mais se répartir entre L et S). L'évolution des effectifs de bacheliers par série fine présentée ci-après montre que la réforme n'a pas eu les effets escomptés.

## Des séries très inégales en termes d'effectifs et marquées sexuellement

Indépendamment des bacs professionnels qui comptent de nombreuses spécialités, on peut dénombrer sept séries principales : trois sont rattachées à la voie générale (S, ES et L), quatre sont rattachées à la voie technologique (STT, STI, STL et SMS ; il en existe quelques autres, mais les effectifs sont très faibles).

- S : série la plus importante, en diminution toutefois depuis 1995

Bien qu'étant la filière « d'excellence », le bac S, avec près de 130 000 bacheliers en 2002, est la première série de bac en termes d'effectifs, loin devant les autres. C'est donc la filière d'une excellence relativement large. Presque 17 % des jeunes d'une génération sont titulaires de ce bac<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Toujours si l'on ne prend que les effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale, le pourcentage de ceux qui vont en première année de bac pro au sein de ceux qui poursuivent est passé de 66 % en 1995 et 69 % en 1999.

<sup>2</sup> En outre, il semble que la voie G et T ait été victime, au cours des dernières années, d'un plus grand nombre de fuites (hors des lycées de l'éducation nationale), que ce soit à l'issue de la seconde, à l'issue de la première technologique, ou à l'issue de la première générale. Le pourcentage de jeunes quittant les lycées de l'éducation nationale après une première technologique est passé de 1 % à 4 % de 1995 à 2002 (et de 0,9 % à 1,6 % après une première générale).

<sup>3</sup> Rapporté à la taille de la génération, le nombre de bacheliers S est passé de 10 % en 1980 à 14 % en 1990, 18 % en 1995 et 16,6 % en 2002.

Après avoir vu ses effectifs croître très rapidement de 1985 à 1994 (elle gagne 57 000 bacheliers), la série S a connu une chute brutale pendant trois années consécutives (-18 000 bacheliers de 1994 à 1997), cf. graphique. La première année de baisse (la session 95) correspond à la première année de bacheliers « produits » suite à la réforme de 1992, qui avait regroupé les anciennes séries scientifiques C, D, D'et E au sein de l'unique série S.

La relative fermeture des portes à l'entrée de la première générale constatée dans le paragraphe précédent s'est donc faite en grande partie au travers de la série S, qui est la série que tout le monde souhaiterait intégrer. Il a suffi de durcir légèrement la sélection à l'entrée et les jeunes ont dû s'orienter vers des séries moins « cotées », en particulier ES. Pourtant, la réforme de 1992 souhaitait rendre la série S moins sélective.

Cette baisse affecte surtout les garçons. Alors que ces derniers perdent près de 12 000 bacheliers S entre 1995 et 2002, les filles n'en perdent que 2000. En conséquence, les filles deviennent plus présentes dans la filière scientifique où leur part au sein des bacheliers S passe de 41,5 % en 1995 à 45,5 % en 2002.

Cette baisse pose question dans la mesure où la série S constitue le vivier d'un très grand nombre de formations supérieures longues et de ce fait, elle a toutes les chances de réduire le nombre d'étudiants qui se destinent à des études scientifiques dont l'importance est capitale pour une économie développée dynamique.

- ES : deuxième série en termes d'effectifs, seule série générale en croissance

Avec 76 000 bacheliers en 2002, ES est la deuxième série en termes d'effectifs. Neuf pour cent d'une génération sont titulaires de ce bac. Alors que cette série n'avait pas retenu l'attention des concepteurs de la réforme de 1992, elle est la seule, parmi les filières à effectifs importants, à avoir enregistré une augmentation significative de ses effectifs depuis 1990 (16 000 bacheliers de plus). La logique de cette évolution (cf. ci-après) est à chercher dans le processus de report sur ES des jeunes refusés en S.

Pourtant, cette croissance est le seul fait des filles. Elles ont gagné 3 900 bacheliers depuis 1995, quand les garçons en perdaient 2 200. En conséquence, la part des filles augmente là aussi : elle atteint les deux tiers des bacheliers ES en 2002, contre 62 % en 1995.

- STT, même ordre de grandeur que ES, mais évolution en dents de scie depuis 1992

La série STT, qui compte en 2002 environ 73 000 bacheliers, a connu une évolution de ses effectifs relativement rapide jusqu'en 1990, mais en dents

de scie depuis 1992 : elle atteint son plus haut niveau en 2000 avec près de 80 000 bacheliers ; en 2002, elle produit approximativement le même nombre de bacheliers qu'en 1994. Le taux de féminisation de la série a diminué, passant de 65,4 % en 1995 à 64,4 % en 2002.

- La série L, en forte diminution

Avec 48 000 bacheliers en 2002, L arrive après ES et STT. Alors que la réforme de 1992 aurait voulu rééquilibrer son poids relatif par rapport aux autres séries générales, elle est la seule série qui ait perdu un nombre significatif de bacheliers depuis 1990 (moins 15 000), la baisse devenant très rapide à partir de 1996. Cette évolution est peut-être liée au fait que l'on a diminué le niveau d'exigence en mathématiques et en sciences dans cette série<sup>1</sup>. Les possibilités de poursuites d'études pour les bacheliers L se sont donc restreintes et les élèves ont de moins en moins souhaité faire L<sup>2</sup>. Depuis 1995, la série a perdu 21 300 bacheliers, dont 15 800 filles. Car la série est très féminisée : 83,6 % (contre 80,7 % en 1995).

- Les séries technologiques STI, SMS et STL, à effectifs plus réduits

Les évolutions qui affectent ces autres séries, étant donné les effectifs réduits qu'elles représentent, impliquent des petits nombres de bacheliers. Alors que les séries SMS (17 000 bacheliers en 2002) et STL (5 800 bacheliers) croissent régulièrement, la série STI (33 000 bacheliers) ne progresse plus depuis 1994.

Les séries technologiques sont très sexuées. La série SMS est presque exclusivement féminine (96 % de filles parmi les bacheliers ; seulement 600 garçons lauréats de cette série en 2002), alors que la série STI est très masculine. La part des filles en STI augmente toutefois légèrement (de 6 à 8 % depuis 1995), mais avec un gain qui ne dépasse pas 300 bacheliers. Les filles deviennent également majoritaires en STL dans la période récente : leur part parmi les bacheliers de la série passe de 49 à 56 % entre 1995 et 2002.

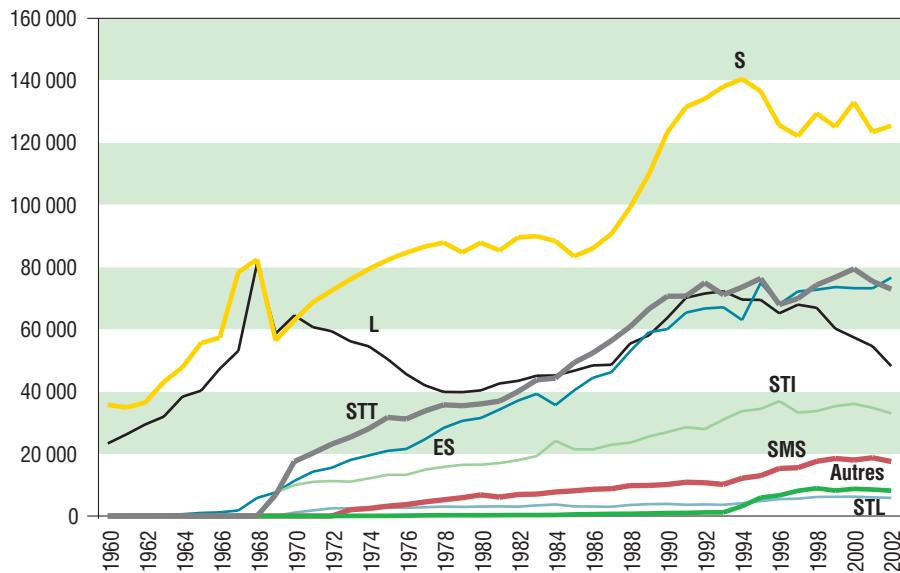
---

<sup>1</sup> Suppression d'une option « mathématique » depuis 1998. Cette suppression rend impossible une poursuite d'études « scientifiques » par exemple en médecine. Cette option a été réouverte à la rentrée 2003.

<sup>2</sup> Contrairement à l'un des objectifs de la réforme de 1992 visant à réduire l'entrée des titulaires du bac C en classes préparatoires littéraires au profit du bac L, la proportion de titulaires de bac S a continué d'augmenter dans les entrées dans ces classes, de 19 % « en 1995 à » 23 % en 2002.

Graphique n° 10

## Évolution des effectifs de bacheliers G et T par série depuis 1960



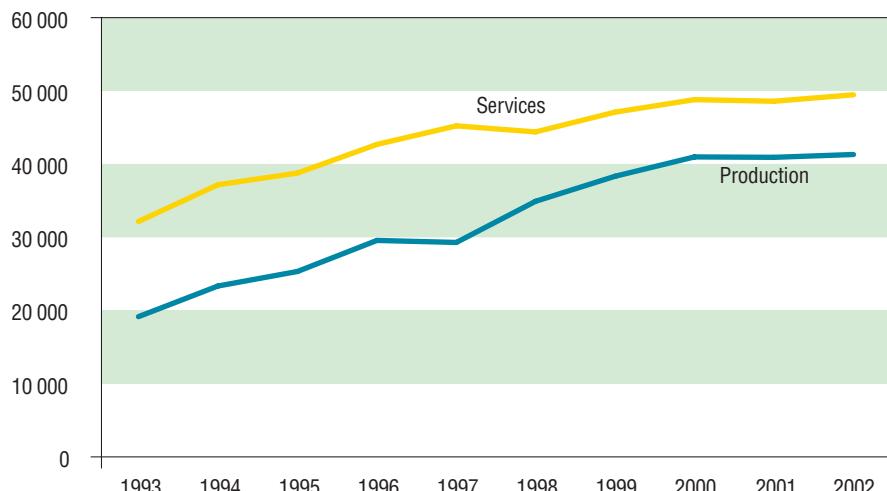
Source : DEP, MJENR. France métropolitaine.

- Le bac professionnel

Le nombre de bacheliers professionnels, toutes séries confondues, croît très rapidement depuis la première session de bacheliers en 1987. Il y avait en 2002 un peu plus de 40 000 bacheliers dans le domaine de la production et un peu moins de 50 000 bacheliers dans le domaine des services. Le taux de féminisation s'élève à 70 % dans les services (contre 71,6 % en 1995), tandis qu'il n'est que de 10,1 % en production (contre 9,9 % en 1995).

Toutes séries confondues, le rythme de progression est plus rapide pour les garçons depuis quelques années (+ 52 % depuis 1994 contre + 30 % pour les filles). La part des garçons augmente donc dans la voie professionnelle.

Graphique n° 11

**Évolution des effectifs de bacheliers professionnels depuis 1993**

Source : DEP-MJENR. France métropolitaine.

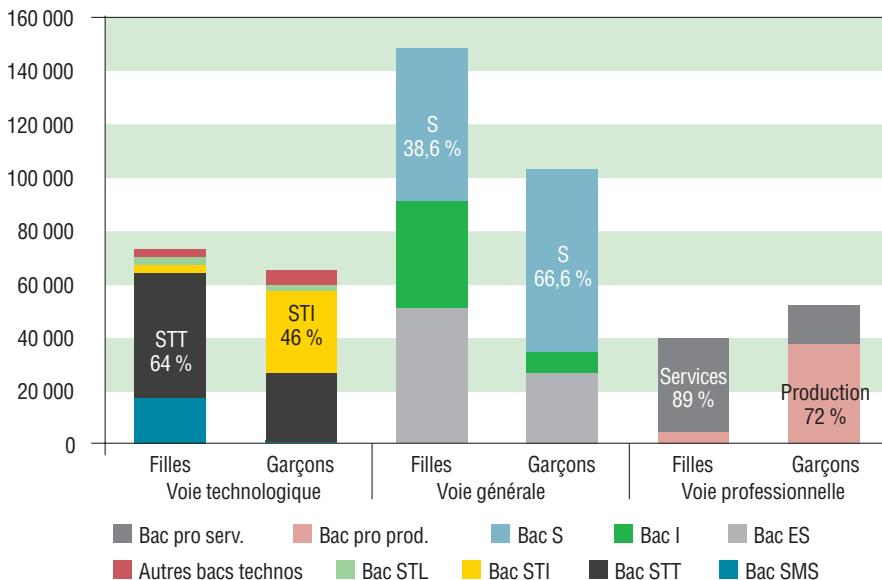
**En résumé**

Les séries du bac correspondent à des volumes de bacheliers très différents. Les bacheliers S représentent la moitié de l'ensemble des bacheliers généraux. Cette part est stable depuis 1985 (elle s'élevait à 55 % en 1980). La répartition des bacheliers ES et L a évolué en revanche, avec une augmentation continue du poids des bacheliers ES (de 20 à 30 % de 1980 à 2002), au détriment de celui des bacheliers L (de 25 à 19 %). La série L étant très féminisée, c'est surtout des filles qu'elle a perdu. L'hypothèse peut alors être émise que ces filles qui ont dû se réorienter ont pris la place (du fait de leurs meilleurs résultats scolaires), d'un certain nombre de garçons en S et en ES. Le taux de féminisation de ces deux séries a augmenté. Conjugué à la relative fermeture des portes à l'entrée de S, cela fait deux raisons expliquant que le nombre de garçons ait fortement diminué en S, et plus généralement dans la voie générale.

Toutefois, malgré ces évolutions récentes, il n'en reste pas moins que les filles se dirigent toujours plus souvent que les garçons dans les séries les moins performantes. Alors que moins de quatre bachelières générales sur dix sont titulaires du bac S, ce sont près de sept garçons sur dix qui sont dans ce cas. À l'inverse, près de trois bachelières générales sur dix sont titulaires du bac L, contre moins d'un garçon sur dix (*cf. graphique n° 12*).

Graphique n° 12

### Répartition des séries selon le sexe et le type de bac en 2002 (France métropolitaine)



Source : MJENR-DEP.

Au sein des bacheliers technologiques, les STT représentent un poids majoritaire (53,5 %). Celui-ci est en diminution depuis 1990 (63 %). Toutefois, si l'on regroupe les séries du bac technologique qui correspondent à une dominante tertiaire (STT + SMS + « autres »), on s'aperçoit au contraire que le poids du tertiaire a augmenté (il s'élève aujourd'hui à 70 %).

Si cette évolution n'est pas forcément anormale au regard de l'évolution des activités économiques et des métiers, elle pose cependant des problèmes dans la mesure où tous les bacheliers STT et SMS ne trouvent pas des poursuites d'études adaptées dans le supérieur.

Ces bacheliers des spécialités tertiaires sont majoritairement des bachelières. Comme dans la voie générale, les filles semblent choisir dans la voie technologique des orientations moins performantes que les garçons. Neuf filles titulaires d'un bac technologique sur dix le sont dans les séries tertiaires (65 % d'un bac STT et 23 % d'un bac SMS), cf. graphique ci-dessus. La spécialisation des garçons est moins grande, puisque 55,6 % des garçons bacheliers technologiques le sont dans les séries industrielles. Si l'on entre à un niveau de détail plus fin, on s'aperçoit que même au sein d'une série fine,

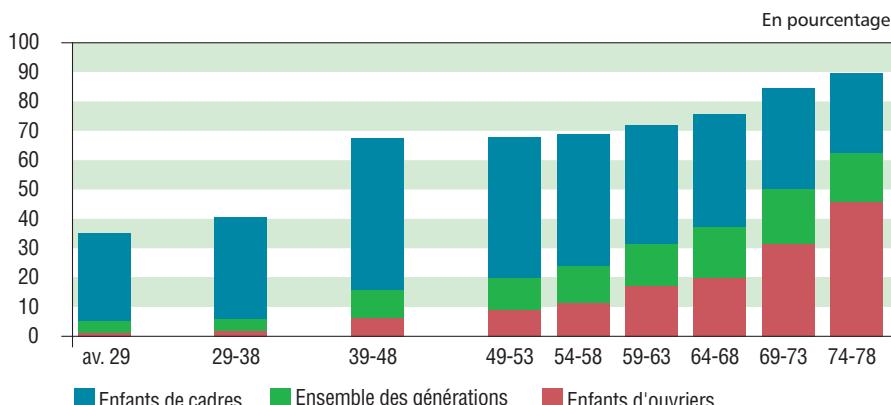
– STT –, les filles investissent plus que les garçons l'une des options les moins valorisées, – action et communication administrative<sup>1</sup>.

## Les inégalités sociales : réduction, mais persistance

La forte croissance de l'accès au second cycle du secondaire au cours des années 1985-1995 s'est fort heureusement accompagnée d'une forte augmentation de l'accès au bac des enfants d'ouvriers. Environ 45 % d'entre ceux obtenaient leur bac au milieu des années 90, contre seulement 20 % dix ans plus tôt. Certes, ils obtiennent deux fois moins souvent leur bac que les enfants de cadres (qui sont 90 % à l'obtenir), mais les inégalités se sont réduites par rapport à il y a dix ans, date à laquelle les enfants d'ouvriers obtenaient plus de 3,5 fois moins souvent leur bac.

Graphique n°13

### Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Comme nous venons de le voir toutefois, les nombreuses séries de bac sont hiérarchisées. Et les enfants des différentes catégories sociales ne se répartissent pas uniformément entre les séries. Si l'on prend la série scienti-

<sup>1</sup> Les filles représentent neuf bacheliers sur dix dans l'option « action et communication administrative », six sur dix dans les options « action et communication commerciale » et « comptabilité et gestion », mais moins de la moitié (42 %) des bacheliers de l'option « informatique et gestion », très peu nombreux (moins de 4 % des bacheliers STT).

fique, série la plus cotée, les inégalités sociales augmentent significativement : ce n'est pas deux fois plus souvent que les enfants de cadres obtiennent un bac S, mais entre cinq et six fois par rapport respectivement aux enfants d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers non qualifiés. Ces écarts se sont toutefois réduits entre les enfants présents en sixième en 1980 et ceux présents en sixième en 1989.

Tableau n° 34

CS de la personne de référence	Obtention du bac scientifique selon l'origine sociale des élèves (comparaison panels sixième 1980 et 1989)	
	Panel 1980 %	Panel 1989 %
Enseignant	39,5	42,7
Cadre supérieur	33,4	37,7
Profession intermédiaire	14,0	19,9
Agriculteur	8,8	18,4
Employé	7,2	11,4
Artisan, commerçant	9,1	11,8
Ouvrier qualifié	4,9	7,7
Ouvrier non qualifié	3,4	6,1
Inactif	3,8	4,0
<b>Ensemble</b>	<b>10,6</b>	<b>16,3</b>
Comparaison cadres/ouvriers qualifiés *	6,9	4,9
Comparaison cadres/ouvriers non qualifiés *	9,9	6,2

\* Échantillon d'élèves qui étaient en classe de sixième en 1980 ou en 1989 et qui ont obtenu un bac spécifique.

## Le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire

Le fait que la réforme de 1992 n'ait pas eu les effets escomptés est à chercher en partie dans le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire. Les effectifs de bacheliers par série l'éclairent d'un certain jour, confirmé par les acteurs de terrain auditionnés par le Haut Comité ou la mission E3 (Jean-Pierre Sollier, Christian Forestier). Le fonctionnement de l'orientation apparaît relativement éloigné du schéma théorique qui voudrait que l'élève, lors de son année de seconde de détermination se « détermine » précisément à l'issue de la seconde pour une série de bac en fonction de ses inclinations.

La réalité voit plutôt s'opposer deux types de séries de bac :

- d'un côté, des séries que l'on peut qualifier de « générales » dans le sens où elles n'engagent pas le jeune sur des domaines d'insertion précis – S, ES mais aussi (bien que dans une moindre mesure) STT. Ce sont des séries à forts effec-

tifs, à capacités de croissance importantes, offertes dans un grand nombre d'établissements, mais différenciées selon leur positionnement hiérarchique dans l'excellence scolaire. Ces trois séries rassemblent plus de 70 % des bacheliers ; – de l'autre, des séries – STI, STL, SMS –, à plus faibles effectifs, engageant le jeune sur des domaines d'insertion en théorie bien précis, à capacités de croissance contraintes par les moyens humains et matériels nécessaires, offertes dans un nombre plus réduit d'établissements.

La série L occupe une position intermédiaire entre ces deux groupes. Elle mène à des poursuites d'études beaucoup plus limitées en nombre que les autres séries générales<sup>1</sup> (ce qui constitue sans aucun doute une partie de l'explication de ses effectifs plus faibles), mais elle n'est pas limitée au niveau de l'offre comme les séries technologiques du deuxième groupe.

## Facteurs de demande

L'hypothèse posée ici est l'existence d'une relation étroite et positive entre l'intensité de la demande pour une série (et donc l'effectif, si les facteurs d'offre ne vont pas en sens contraire) et le fait que cette série n'engage pas le jeune sur des domaines d'insertion ou d'études précis.

Ainsi, à l'issue de la troisième, une majorité d'élèves, n'ayant pas d'idée précise du métier qu'elle souhaitera faire plus tard, repousse le moment de faire le choix des études qui l'engageront dans un domaine particulier. Or la série de bac qui offre le plus de choix à l'entrée du supérieur est la filière S (elle ouvre toutes les portes, même littéraires). Tout simplement, parce que requérant le plus haut degré d'excellence académique, c'est elle qui garantit les meilleures chances de réussite des étudiants toutes disciplines confondues. Ouvrant toutes les portes, elle ouvre aussi les plus cotées, que ce soit dans les écoles d'ingénieurs, les grandes écoles commerciales et de gestion, en médecine, et pour celles-ci, elle est un pré-requis. C'est en cela que la diminution du nombre de bacheliers S depuis 1995 pose question.

Cependant, un haut degré d'exigence académique implique sélection à l'entrée. Certains, parmi ceux qui souhaiteraient faire S, n'y sont pas admis et doivent se réorienter, en premier recours sur ES (c'est ainsi que l'on peut faire l'hypothèse que l'augmentation des bacheliers ES est une conséquence immédiate de la diminution observée en S), et en deuxième recours sur STT. Pourquoi STT ? Parce que STT, comme ES, dispense l'élève de faire un choix qui l'engage définitivement pour son évolution professionnelle. S, ES et STT peuvent donc être regroupées en ce sens que ce sont des filières plus ou moins générales, hiérarchisées selon le mérite scolaire qu'elles requiè-

---

<sup>1</sup> Les bacheliers L s'inscrivant en université vont exclusivement ou presque dans des disciplines littéraires, alors que les bacheliers S investissent toutes les disciplines, à l'exception de AES peut-être.

rent. C'est en grande partie pour cela qu'elles concentrent le plus grand nombre de vœux d'orientation.

Une minorité d'élèves en revanche décide de choisir en classe de seconde des options qui les pré-orientent vers des séries de bac, – STI, STL et SMS –, menant elles-mêmes à des choix d'études supérieures puis d'insertion professionnelle en théorie relativement définis.

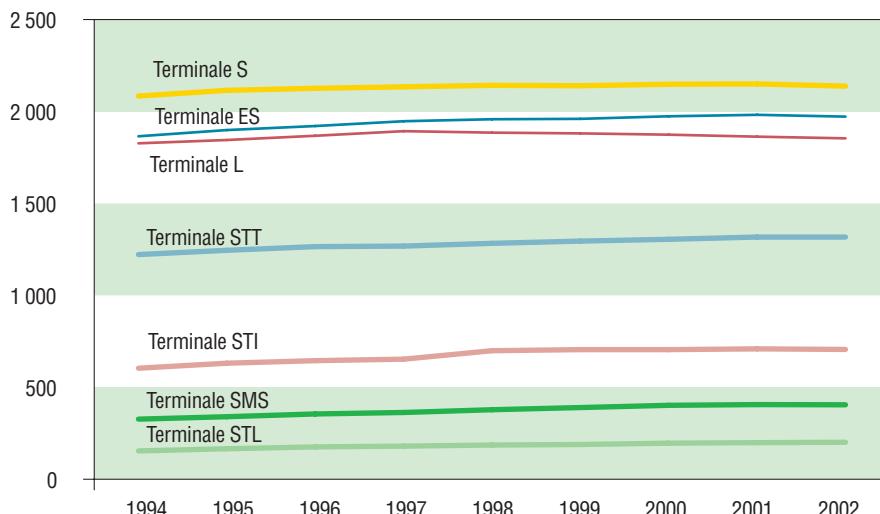
## Facteurs d'offre

Face à ces facteurs de demande qui contribuent à l'explication des flux d'orientation entre les séries, répondent et interagissent des facteurs d'offre. Ainsi à la forte demande pour les séries S, ES et STT, correspondent des capacités d'accueil non limitées par des problèmes de logistique, de coût, de structure historique des lycées...

Mesurée par le nombre d'établissements offrant chacune des séries en classe de terminale, l'offre apparaît beaucoup plus développée pour les séries générales mais aussi pour STT que pour les séries STL, SMS et STI (*cf. graphique n° 14*).

Graphique n° 14

### Évolution du nombre d'établissements selon la présence de classes de terminale



Source BCP, MJENR-DEP.

Si le bac STT peut être rapproché du bac S par son caractère plus ou moins général et par une demande, une offre et des effectifs importants, il s'y oppose cependant dans la mesure où il est à l'autre extrémité sur l'échelle de l'excellence : s'y retrouvent des élèves qui, soit n'ont pas voulu ou pu s'engager dans l'une des filières plus spécifiques, soit n'ont pas été acceptés en ES, encore moins en S. Si STT est une filière souvent présente au côté des séries générales, c'est certainement parce qu'elle joue un rôle de récupération des élèves en difficulté scolaire, permettant de ne conserver dans les filières S et ES que les meilleurs élèves.

L'observation de la structure de l'offre des établissements en 2002 montre que l'association de STT aux trois séries générales est le modèle le plus courant.

Tableau n° 35

Nombre d'établissements par type de filières				
	Pas de général	Général complet	Général incomplet	Total
Pas de techno		530	126	656
Techno tertiaire	155	819	68	1 042
Techno industriel	117	141	174	432
Techno tertiaire et industriel	50	251	85	386
Total	322	1 741	453	2 516 *

\* : À la rentrée 2002, on comptabilise 2 680 établissements avec des classes du secondaire général et technologique. La plupart sont des lycées G et T (plus de 95 %), et près de 4 % sont de lycées professionnels. Il n'y en a plus que 2 516 si on enlève ceux qui n'ont pas de classes terminales dans les grandes séries G et T et les établissements spécifiques tels que les collèges, classes spécialisées et lycées climatiques.

Source : MJENR-DEP.

La série STT est, huit fois sur dix, associée aux séries générales.

Tableau n° 36

Nombre d'établissements par type de filières et type de terminale				
	Pas de général	Général complet	Général incomplet	Total
Terminale STT	145	1 027	137	1 309
Pas de terminale STT	177	714	316	1 207
Total	322	1 074	453	2 516

Source : MJENR-DEP.

Le fait que les lycées soient de plus en plus évalués au regard de leur taux de réussite au baccalauréat a sans doute accentué ce phénomène. Orienter les élèves les moins bons en STT leur garantit un bon taux de réussite au bac

général tout en ne faisant pas chuter le taux d'accès de la seconde vers la première et la terminale. L'établissement est assuré d'un taux global de réussite élevé. Le souci légitime des établissements d'assurer la meilleure réussite tant pour les élèves que pour leur image a ainsi conduit à des stratégies qui ont contrecarré les objectifs poursuivis par la réforme de 1992. Ce résultat serait sans doute d'importance secondaire si, pour une partie des inscrits en STT, la filière ne se révélait être une impasse, dans la mesure où ils ne peuvent pas tous ni s'insérer de façon satisfaisante sur le marché du travail, ni accéder dans le supérieur à des formations adaptées dans lesquelles ils peuvent réussir. C'est l'un des principaux dysfonctionnements que le Haut Comité entend souligner ; il souhaite qu'il y soit porté remède.

Les séries STI, STL et SMS sont, quant à elles, offertes dans un nombre beaucoup plus réduit d'établissements. Elles nécessitent des salles et des moyens spécialisés et coûteux<sup>1</sup>. Elles ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves. Ce qui contraint d'autant plus les effectifs. Le rôle propre de l'offre sur les effectifs est très net pour la série SMS : les candidats à l'entrée, pourtant peu nombreux au départ, sont plus nombreux que les places disponibles et des commissions départementales chargées de sélectionner les candidats ont du être mises en place.

En outre, il faut compter avec le fait que certaines caractéristiques de l'offre viennent limiter la demande elle-même. Les terminales STI par exemple qui accueillent 92 % de garçons sont souvent implantées dans des lycées qui offrent également des bacs pro industriels et qui accueillent donc massivement des garçons. Il est probable que certaines rares filles qui souhaiteraient s'orienter en STI s'en trouvent découragées.

Pour ces séries spécifiques, – STI, STL et SMS –, la seconde n'a alors de « détermination » plus que le nom. Alors que la seconde de détermination devrait en théorie permettre à l'élève de se décider pour une série de bac **à l'issue** de l'année, le choix de certaines options implique que la détermination se fait **en début** d'année. Pour faire un bac STI, STL, SMS, il faut avoir suivi des options bien spécifiques<sup>2</sup>. Malgré la possibilité théorique de rattraper en première des enseignements spécifiques à une série qui n'auraient pas été acquis en seconde, cela n'est presque jamais possible pour des raisons de logistique. Inversement, une fois que des options spécifiques à l'une de ces séries ont été choisies en seconde, les nécessités de gestion limitent fortement la possibilité pour l'élève de se dédire pour faire une autre série en première. Car accueillir un nombre limité d'élèves, c'est accueillir un nombre fixé (minimum) d'élèves, la rigueur impliquant de ne pas sous-utiliser des

---

<sup>1</sup> Qui sont aujourd'hui à la charge des régions.

<sup>2</sup> Pour faire S en revanche, nul besoin d'avoir pris une option particulière. Il suffit d'être bon dans les matières académiques du tronc commun.

moyens coûteux. La faiblesse des effectifs dans les filières technologiques scientifiques est un problème souvent mentionné.

## Les voies de réformes préconisées par différents rapports

### La seconde de détermination

Pour remédier à ces dysfonctionnements, un certain nombre de rapports ont proposé de remettre en cause la rigidité de la classe de seconde<sup>1</sup>. Afin que les choix d'orientation ne soient pas seulement le reflet de la sélection par la réussite scolaire, ils ont proposé de combattre la hiérarchisation « spontanée » des séries pour permettre à la classe de seconde de véritablement jouer son rôle de détermination, premièrement en jouant sur la transparence (grâce à une meilleure information sur les parcours et les métiers, une meilleure lisibilité des parcours), deuxièmement en instituant autour du tronc commun de véritables « itinéraires de détermination » (Belloubet-Frier), troisièmement en autorisant réellement les erreurs d'orientation par une véritable possibilité de correction.

### L'accès aux séries technologiques scientifiques

Le rééquilibrage des séries exige également que l'on porte une attention particulière à la voie technologique dont les séries sont très déséquilibrées et très typées. Si on insiste beaucoup sur la série STT, qui fait actuellement l'objet de nouvelles propositions de réforme, il ne faut pas oublier les autres séries technologiques. Pour Monsieur Decamps et Forestier, l'enjeu et l'urgence se situent plutôt au niveau du développement des séries technologiques à vocation plus scientifique. Trop de vocations scientifiques « potentielles » de bonne qualité sont d'entrée découragées à cause de résultats scolaires insuffisants au lycée. Il faut donc rendre moins contraignant les choix d'options (Forestier) et plus attrayants certains contenus d'enseigne-

---

<sup>1</sup> *Les jeunes et les études scientifiques : les raisons de la « désaffection », un plan d'action*, Maurice Porchet, mars 2002. *30 propositions pour l'avenir du lycée*, Nicole Belloubet-Frier, mars 2002. *Désaffection des étudiants pour les études scientifiques*, Guy Ourisson, ancien président de l'Académie des sciences, mars 2002. *Une nouvelle ambition pour la voie technologique au lycée*, Bernard Decamps, juin 2001. *Les femmes dans les filières de l'enseignement supérieur*, octobre 2000. *Propositions pour une rénovation de la voie technologique au lycée*, rapport Forestier, avril 1999.

ment, mais surtout, décloisonner l'offre. Partant du constat que le dispositif d'orientation « prend appui sur la carte des formations » en dehors d'un pilotage explicite (Decomps), l'accessibilité des séries (des options en seconde) doit être améliorée au niveau de la carte des lycées. Si la série STT combinée aux séries générales est largement accessible (offre de proximité), les séries industrielles le sont moins parce que plus concentrées (coût des équipements) et souvent implantées dans des établissements moins bien situés. Decomps propose d'« *élargir l'assiette de la polyvalence aux séries industrielles* » avec l'ouverture de séries industrielles dans les lycées d'enseignement général et technologique (ce serait possible avec des plateaux techniques pas trop lourds, notamment dans le domaine des TIC) ou plus raisonnablement avec l'ouverture de séries générales S/sciences de l'ingénieur et même de classes préparatoires dans les lycées de type technologique et professionnel. Les publics de ces établissements étant essentiellement masculins, on peut même envisager des mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien pour les filles qui s'engagent dans des voies où elles sont minoritaires.

## **Revalorisation de la voie technologique, simplification des séries et polyvalence des établissements**

Si les rapports Decomps et Forestier insistent tous deux sur la nécessité de rééquilibrer les flux de la voie technologique, ils insistent aussi sur la nécessité de revaloriser et de moderniser cette voie. La recherche de l'excellence doit passer par le développement de la pédagogie inductive. Les rapports Decomps et Forestier proposent également de clarifier en le simplifiant le paysage de la voie technologique avec une diversification moins grande des séries (ce qui va dans le sens de la vocation à poursuivre des bacheliers technologiques). Le rapport Belloubet-Frier, quant à lui, propose plus globalement un recentrage des grandes voies de formation autour de deux pôles (sciences et société et sciences et techniques) et une polyvalence accrue de tous les établissements autour d'un mixage des logiques tertiaires et industrielles.

## **Conclusion**

L'augmentation de l'accès au bac s'est accompagnée d'une diversification progressive des types de bac. Les bacheliers généraux ne représentent plus que la moitié de l'ensemble des bacheliers et leur part dans une génération diminue depuis 1995. Cependant, malgré les discours et les réformes successives, les voies technologiques et professionnelles ne se situent pas sur un pied d'égalité avec la voie générale. Les orientations dans ces filières

se font souvent par défaut. Même au sein de la voie générale, les trois séries n'ont pas la même réputation. Ouvrant toutes les portes à l'entrée de l'enseignement supérieur, la série S attire la plus grande partie des vœux d'orientation. L'ensemble du système est hiérarchisé et la sélection se fait sur critères académiques.

Une réflexion d'ensemble sur le bac et les différentes séries doit être menée. Le bac général et le bac technologique qui appellent tous deux à la poursuite d'études doivent être pensés en fonction de leur articulation avec l'enseignement supérieur. Trop de bacheliers (notamment SMS et STT) ne trouvent pas de poursuites d'études adaptées dans le supérieur. L'intérêt de la coexistence de deux voies peut également être interrogé. Pourquoi réservier la pédagogie inductive, qui semble plus accessible, à la voie technologique et à une minorité d'élèves ? Ne pourrait-on faire accéder un plus grand nombre d'élèves aux sciences en la diffusant plus largement ? Quant à la technologie, elle doit aujourd'hui faire partie du socle commun des connaissances devant être acquises par tout bachelier. Il faut quoi qu'il en soit améliorer l'orientation et notamment rendre à la seconde son rôle de détermination.



## Chapitre 4

# L'orientation après le bac

Plus que les aspirations réelles des jeunes, les décisions d'orientation après le bac révèlent, de la même manière que dans le secondaire, les possibilités offertes aux étudiants en fonction de leur niveau scolaire. Les dysfonctionnements constatés dans le secondaire se retrouvent ainsi dans le supérieur. Si les étudiants les meilleurs sur le plan académique s'inscrivent là où ils veulent et peuvent développer des stratégies<sup>1</sup>, les élèves les moins performants sont contraints de s'inscrire là où la sélection est la plus faible ou là où elle n'existe pas. Ils se retrouvent par conséquent souvent dans des filières qu'ils n'ont pas choisies. Certaines filières se remplissent donc par défaut.

Si l'on exclut les nombreuses écoles regroupées dans la catégorie « autres formations »<sup>2</sup> qui rassemblent peu de monde, quatre voies principales de formation s'offrent aux bacheliers : les classes préparatoires<sup>3</sup>, les universités<sup>4</sup>, les IUT, et les STS.

Les classes préparatoires scientifiques, commerciales ou littéraires sont, avec la médecine, en tête de la hiérarchie des filières de l'enseignement supérieur, loin devant les autres : elles attirent donc les meilleurs étudiants. Ceux-là sont peu nombreux à se poser des questions sur leur choix d'orientation : faire partie de l'élite sélectionnée suffit à fonder leur choix.

La réalité est ensuite plus compliquée : les DEUG, filière d'études longues, s'opposent aux IUT et STS, filière d'études courtes. Or, et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de notre système, les filières professionnelles courtes comme longues sont toutes sélectives alors que les universités – pourtant destinées à des études académiques longues (et donc au contenu plus conceptuel) – accueillent tous les bacheliers sans distinction. Ce caractère non sélectif induit nécessairement que les bacheliers les moins bons,

<sup>1</sup> Par exemple, « contourner » les premiers cycles universitaires en s'inscrivant en IUT ou STS tout en voulant poursuivre des études supérieures longues.

<sup>2</sup> Les écoles d'ingénieurs non universitaires, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les facultés privées, les écoles d'art et de culture, paramédicales et de formations sociales.

<sup>3</sup> Sous-entendu, les classes préparatoires aux grandes écoles.

<sup>4</sup> La terminologie « université » utilisée dans ce rapport ne comprend pas les effectifs inscrits dans les IUT.

qui n'ont été retenus nulle part ailleurs, s'y inscriront. À l'inverse, le caractère sélectif d'une formation implique un certain niveau scolaire<sup>1</sup>.

Toutefois, si IUT et STS sont directement comparables dans le sens où ce sont des formations sélectives donnant lieu à un diplôme d'insertion de niveau bac + 2, une analyse de l'évolution des caractéristiques de leur public et de l'avenir des titulaires de ces deux diplômes met en évidence des différences très importantes, – telles qu'il ne semble pas possible de les situer à un même niveau hiérarchique.

Le choix entre premier cycle universitaire, IUT et STS est donc complexe et les parcours des jeunes aboutissent à des incohérences contre-productives, qui voient certains bacheliers s'inscrire en IUT pour poursuivre ensuite en deuxième cycle universitaire. Ils limitent de ce fait le nombre total de places en IUT et STS disponibles pour les bacheliers technologiques qui souhaiteraient s'y inscrire. Les moins bons d'entre eux se trouvent contraints de rejoindre l'université, par défaut en quelque sorte, et à poursuivre des études fort différentes de celles auxquelles les a préparés le secondaire. Un grand nombre échoue.



## L'accès dans le supérieur : environ 50 % d'une génération

### Environ 50 % d'une génération

La part d'une génération qui accède à l'enseignement supérieur n'est pas établie avec une précision totale pour trois raisons au moins. Premièrement, les données portent sur les taux de poursuites d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur l'année suivant leur bac. Or, certains bacheliers interrompent leurs études après leur bac mais en reprennent plus tard.

Deuxièmement, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs car un même étudiant peut s'inscrire une même année dans plusieurs filières. Ce facteur joue principalement pour les bacheliers généraux, qui sont un certain nombre à s'inscrire simultanément dans une filière sélective et à l'université. La somme de leur taux d'accès dans les différentes filières est supérieure à 100 %. On estime généralement que tous les bacheliers généraux poursuivent leurs études après leur bac, et ce depuis un certain nombre d'années.

---

<sup>1</sup> Par exemple, un bac général ou une mention à l'obtention d'un bac technologique pour être accepté en IUT.

Pour les bacheliers technologiques et professionnels, on peut faire l'hypothèse que ce phénomène de double-inscriptions n'est pas répandu (ils auraient peu d'intérêt à s'inscrire à l'université, filière non adaptée, quand ils ont été sélectionnés dans une filière professionnelle courte). En additionnant leur taux d'accès dans les différentes filières, on aboutit ainsi à un taux de poursuite d'études égal à 77,4 % en 2001 pour les bacheliers technologiques et à 17,7 % pour les bacheliers professionnels<sup>1</sup> (qui n'ont pas vocation à poursuivre leurs études après leur bac). Alors que depuis 1995 le taux de poursuite d'études a augmenté pour les bacheliers professionnels (il s'élevait alors à 15 %), il a nettement diminué pour les bacheliers technologiques (de six points)<sup>2</sup>.

Troisièmement, ces données n'incluent malheureusement pas les poursuites d'études en apprentissage ou sous contrat de qualification, ce qui sous-estime le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels. Ainsi, pour les bacheliers professionnels, le taux de poursuite d'études en apprentissage est loin d'être négligeable : 5,3 % en 2001, (contre 17,7 % pour la poursuite d'études sous statut scolaire). Pour les bacheliers technologiques, le taux s'élève à 2,7 %. Par ailleurs, la baisse du taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques sous voie scolaire doit être relativisée par l'augmentation des poursuites d'études en apprentissage (ils n'étaient que 1,5 % en 1996-1997).

Les données de la DARES sur les contrats de qualification<sup>3</sup> montrent que le nombre de bénéficiaires de nouveaux contrats a augmenté de 13 % de 1998 à 2000, que la part des bénéficiaires qui l'année précédente étaient en scolarité a augmentée de dix points (de 31,5 % à 41,4 %) en même temps que la part de ceux avec un niveau bac à l'entrée (de 38,3 % à 43,8 %). Ces éléments laissent donc penser que le taux de poursuite d'études en contrats de qualification des bacheliers technologiques et professionnels s'est accru.

Certes, les données du panel de bacheliers de la direction de l'Évaluation et de la Prospective<sup>4</sup> prennent en compte l'ensemble des formations (y compris en alternance) mais sont disponibles pour l'année 1996 seulement. Ainsi le pourcentage des bacheliers 1996 inscrits dans des formations du supérieur en octobre de la même année s'élève à 23,9 % pour les bacheliers professionnels et à 83,2 % pour les bacheliers technologiques.

---

<sup>1</sup> Différents éléments laissent toutefois penser que ce taux est sous-estimé, notamment le fait qu'il est probable qu'un grand nombre de bacheliers professionnels s'inscrivent dans des écoles post baccalauréat privées hors contrat mal recensées dans les statistiques de l'éducation nationale.

<sup>2</sup> Une explication souvent avancée jusque récemment est conjoncturelle : la reprise économique a créé un appel sur le marché du travail.

<sup>3</sup> Premières Synthèses, février 2002.

<sup>4</sup> NI 98.05, DEP, MEN.

Une estimation du taux de poursuite d'études de l'ensemble des bacheliers dans le supérieur sous statut scolaire aboutit à la valeur de 78 %<sup>1</sup>. Si l'on rajoute les données que l'on a sur l'apprentissage pour les bacheliers technologiques et les données de S. Lemaire pour les bacheliers professionnels, on obtient une valeur très proche de 80 %<sup>2</sup>.

Rapporté au pourcentage de bacheliers dans la génération (62 %), on constate qu'environ la moitié d'une génération ( $79,8 \% * 0,62 = 49,4 \%$ ) accède à l'enseignement supérieur après son bac.

En 1985, 90 %<sup>3</sup> des bacheliers poursuivaient leurs études dans le supérieur sous statut scolaire l'année suivant leur bac. Ce taux était donc supérieur de plus de dix points au taux actuel du fait de l'inexistence des bacheliers professionnels. En revanche, il y avait plus de deux fois moins de bacheliers dans la génération (29,4 %), ce qui explique que le taux d'accès d'une génération dans l'enseignement supérieur était presque deux fois plus faible qu'aujourd'hui (26,4 %<sup>4</sup>).

## Les inégalités sociales : en nette diminution

Pour appréhender les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur, l'indicateur dont nous disposons, issu de l'enquête Emploi de l'INSEE, est légèrement différent du précédent, dans la mesure où il ne s'agit pas du taux de poursuite d'études immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur, mais du pourcentage de jeunes de 20 et 21 ans qui suivent ou ont suivi des études supérieures. Les enfants de cadres, d'employeurs ou de professions intermédiaires sont dans ce cas deux fois plus souvent que les enfants d'ouvriers. Toutefois, l'accès des ouvriers à l'enseignement supérieur a fortement augmenté entre 1984 et 2001, passant de 10 à 36 % et l'écart par rapport aux enfants des classes favorisées s'est nettement atténué puisqu'en 1984, les enfants d'ouvriers accédaient à l'enseignement supérieur, non pas deux fois moins souvent, mais cinq fois moins souvent que les enfants des classes favorisées.

<sup>1</sup>  $100 \% * 0,523 + 77,4 \% * 0,287 + 17,7 \% * 0,189 = 77,8 \%$ .

0,523, 0,287 et 0,189 correspondent à la répartition des bacheliers généraux, technologiques et professionnels dans l'ensemble des bacheliers.

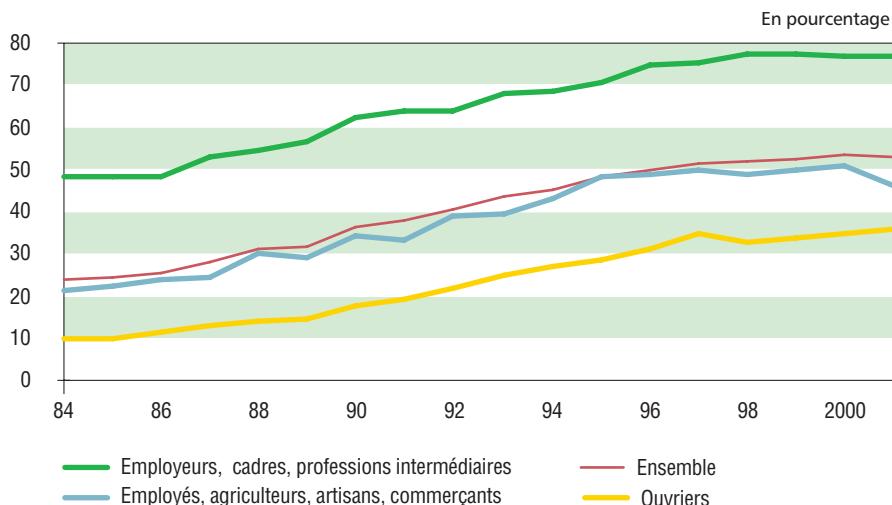
<sup>2</sup>  $100 \% * 0,523 + (77,4 \% + 2,7 \% ) * 0,287 + 23,9 \% * 0,189 = 79,8$ .

<sup>3</sup> On estime que déjà la totalité des bacheliers généraux (qui représentaient 67,4 % des bacheliers) poursuivaient leurs études, tandis que 69,5 % (soit moins qu'aujourd'hui) des bacheliers technologiques (qui représentaient 32,6 % des bacheliers) le faisaient. On aboutit à un taux de 89,9 % ( $100 \% * 67,4 \% + 69,5 \% * 32,6 \%$ ).

<sup>4</sup>  $89,9 \% * 29,4 \% = 26,4 \%$ .

Graphique n° 15

### Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2001



## L'orientation des bacheliers dans les différentes filières

### La moitié des poursuites d'études se fait en université

Les bacheliers qui poursuivent leurs études dans le supérieur l'année suivant leur bac (soit 80 % des bacheliers) se répartissent de façon égale entre l'université et les autres filières qui sont presque toutes sélectives, (cf. graphique n° 16). Outre qu'il puisse paraître surprenant que l'université n'accueille que la moitié des bacheliers qui poursuivent leurs études (soit 40 % des bacheliers), il faut aussi noter que ce taux a diminué de presque dix points depuis 1995, date à laquelle 49 % des bacheliers s'inscrivaient à l'université après leur bac.

### Plus de 30 % des bacheliers poursuivent dans le supérieur professionnel court

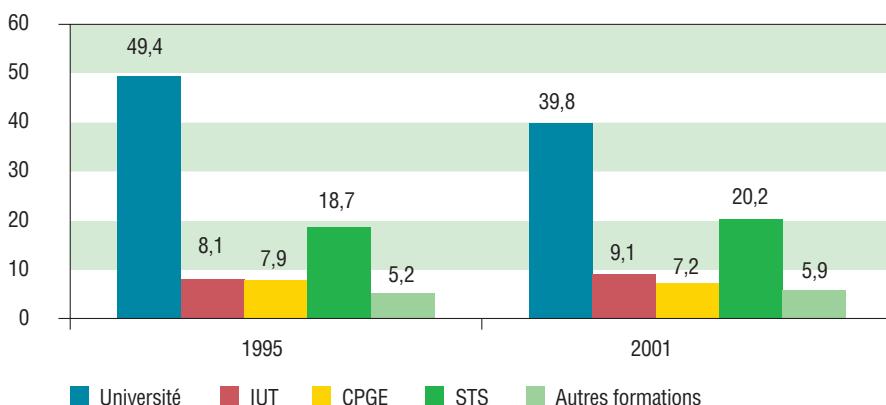
Au sein des filières sélectives, il n'est pas aisément de distinguer la part du supérieur court, dans la mesure où la catégorie « autres formations »,

qui comprend certes les écoles para-médicales et sociales, comprend également des formations plus longues, comme les écoles artistiques et culturelles ou les écoles juridiques et administratives.

Les IUT et STS quant à eux voient se diriger vers eux respectivement 9 et 20 % des bacheliers. En tenant compte des écoles para-médicales, on peut considérer qu'un peu plus de trois bacheliers sur dix s'orientent dans le supérieur court. Par rapport à 1995, l'orientation des bacheliers en IUT et STS a augmenté.

Graphique n° 16

### Évolution des poursuites d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur



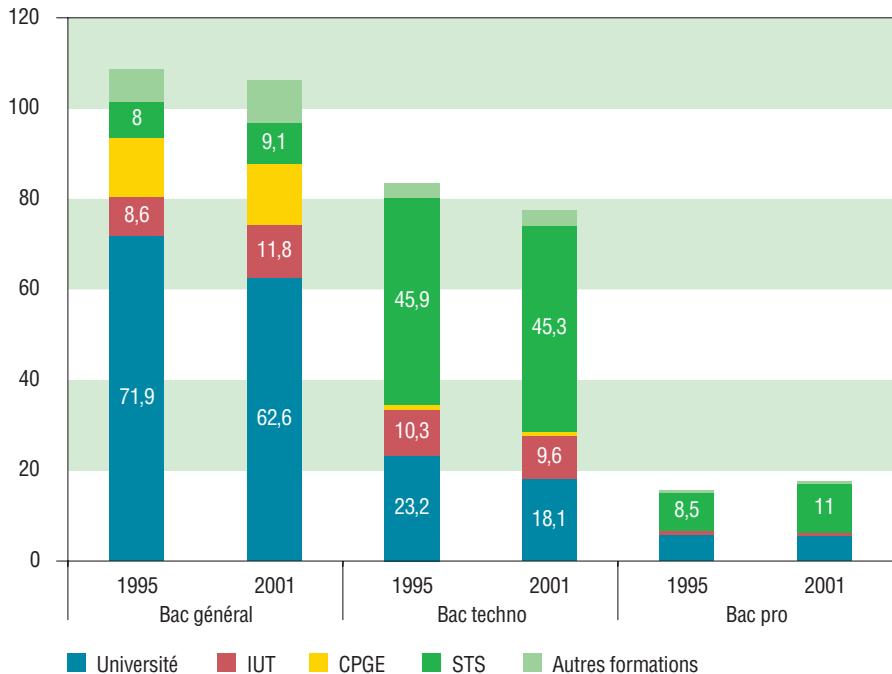
Source : MJENR-DEP.

## Les différences d'orientation selon le type de bac

Certes, l'orientation des bacheliers est très différente suivant le type de bac : les bacheliers généraux s'inscrivent beaucoup dans des filières longues, qu'elles soient sélectives (CPGE, et « autres formations) ou non sélectives (l'université), tandis que les bacheliers technologiques s'orientent à plus de 55 % dans les filières courtes : 45 % vont en STS et un peu moins de 10 % vont en IUT. Les bacheliers professionnels enfin sont beaucoup moins nombreux à poursuivre leurs études.

Graphique n° 17

**Évolution des taux de poursuite d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur**



Source : MJENR. DEP.

## Les classes préparatoires, une filière d'excellence

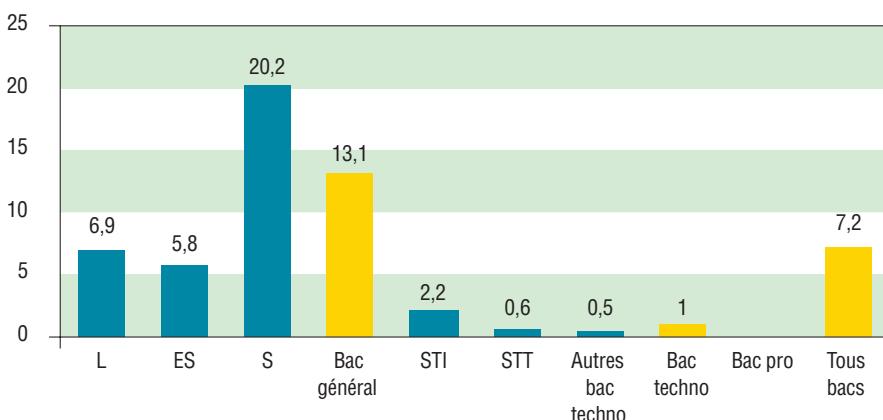
### La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en classes préparatoires

- Les bacheliers S s'y orientent beaucoup plus fréquemment que les autres

L'entrée en classes préparatoires est directement fonction du mérite scolaire relatif du bachelier : les taux de poursuites d'études en classes préparatoires selon les séries fines de bac dessinent une hiérarchie des différents bacs eux-mêmes. Ainsi, alors que 7 % de l'ensemble des bacheliers (en 2001) s'inscrivent dans les classes préparatoires l'année suivant leur bac, c'est le cas de 13 % des bacheliers généraux, contre seulement 1 % des

bacheliers technologiques. Au sein des bacheliers généraux, ce sont les bacheliers S (20 %, contre 6,9 % des bacheliers L et 5,8 % des bacheliers ES) qui s'y inscrivent le plus (*cf.* graphique n° 18).

Graphique n° 18

**Taux de poursuite d'études des bacheliers en CPGE, selon la série du bac 2001**

*Source : MJENR-DEP.*

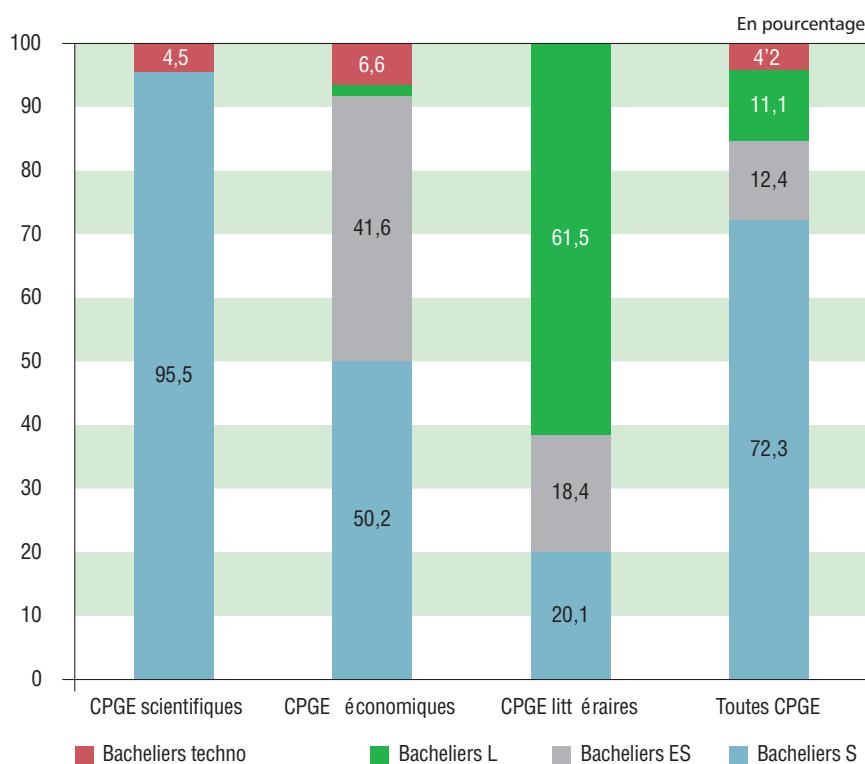
En partie du fait de l'inégale distribution des filles et des garçons entre les séries du bac (*cf.* chapitre précédent), l'inscription en classes préparatoires est plus fréquente pour les garçons (19,9 % des bacheliers généraux garçons s'y orientent) que pour les filles (9,4 %).

## Le recrutement des nouveaux bacheliers entrant en première année

Le poids des bacheliers S au sein des entrants en première année est prépondérant (plus de 72 % toutes classes préparatoires confondues, 95,5 % dans les classes préparatoires scientifiques), (*cf.* graphique n° 19). Par ailleurs, si l'on distingue les classes préparatoires par domaine, on s'aperçoit qu'au-delà du fait que les bacheliers S ont plus de chances que les autres d'être sélectionnés en classes préparatoires, ils ont aussi tous les choix qui sont ouverts à eux. Ils sont présents non seulement dans les classes préparatoires scientifiques, mais aussi dans les classes préparatoires économiques (où ils sont plus nombreux que les bacheliers ES), mais encore dans les classes préparatoires littéraires (où ils représentent 20 % des entrants). 20 % des bacheliers S sélectionnés en CPGE ne vont pas dans des CPGE scientifiques.

En revanche, il n'y a qu'eux (ou presque) dans les classes préparatoires scientifiques. Les bacheliers ES ou L n'ont donc pas la possibilité d'entreprendre des études scientifiques sélectives, alors que les bacheliers S peuvent faire les meilleures études économiques ou littéraires. Ce phénomène se vérifiera dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. Cette asymétrie s'explique à la fois par l'importance donnée aux mathématiques pour sélectionner les admis aux concours, et par le fait que les trois séries du bac général ne se distinguent pas uniquement par leur dominante disciplinaire, mais aussi par le niveau des élèves.

Graphique n° 19

**Origine scolaire des nouveaux bacheliers entrant en CPGE en 2001**

Source : MJENR-DEP.

## Le premier cycle universitaire et le problème des étudiants inscrits par défaut

Le premier cycle universitaire présente le paradoxe d'être une filière d'études longues, mais non sélective : il peut donc accueillir à la fois des étudiants fortement motivés par une discipline et souhaitant par la suite exercer une profession intellectuelle supérieure, et des étudiants qui ne sont là que parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire dans la filière de leur choix. Le public du premier cycle universitaire est donc potentiellement très hétérogène, à l'opposé de ce qu'il peut être en classes préparatoires.

### La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en premier cycle

#### *Differentes logiques à l'œuvre*

La décision d'orientation en université après le bac relève de différentes logiques. Elle est non seulement fonction :

- de la cohérence entre le type du bac et le type des études : les études universitaires, générales, constituent une suite logique au bac général (par opposition aux bacs technologique ou professionnel) ;
- mais aussi des possibilités autres qui s'offrent aux bacheliers en fonction de leur série du bac : ainsi, si certains ne s'y sont pas inscrits, c'est parce qu'ils ont été sélectionnés ailleurs, tandis que si d'autres s'y retrouvent, c'est parce qu'ils n'ont pas été sélectionnés ailleurs. L'inscription ou la non inscription en DEUG ou DEUST relève alors d'un choix indirect.

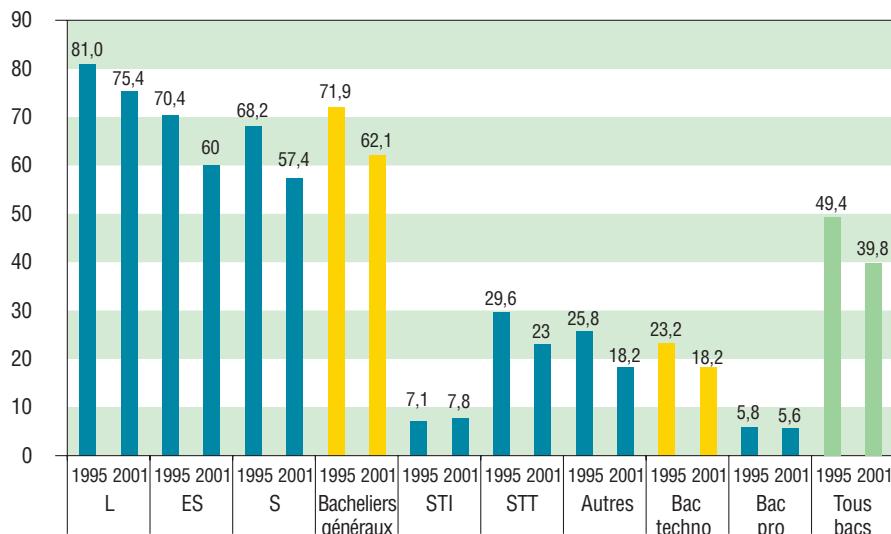
Ainsi, conformément à la première explication, les bacheliers généraux s'orientent beaucoup plus à l'université (62 % d'entre eux s'y inscrivent l'année suivant leur bac, en 2001) que les bacheliers technologiques (18 %) et les bacheliers professionnels (5,6 %), (*cf. graphique n° 20*).

En revanche, les différences d'orientation entre les séries s'expliquent plus par la deuxième raison. Au sein des bacheliers généraux, si les bacheliers S et ES sont moins nombreux en pourcentage (respectivement 57 % et 60 %) à s'inscrire en DEUG que les bacheliers L (plus de 75 %), c'est probablement parce qu'ils ont plus souvent la possibilité d'entrer dans une filière sélective (notamment en CPGE pour les S, en IUT et en STS pour les ES), et ils la saisissent en priorité bien que les disciplines dans lesquelles ils se sont spécialisés existent à l'université.

De même, au sein des bacheliers technologiques, si les bacheliers STI vont moins souvent à l'université (7,8 %) que les bacheliers STT (23 %),

ou les autres bacheliers technologiques (18 %), c'est parce qu'ils ont plus souvent la possibilité de s'inscrire dans une filière professionnelle courte.

Graphique n° 20

**Évolution des poursuites des bacheliers vers l'université hors IUT**

Source : MJENR-DEP.

- Les filles s'orientent plus en université que les garçons

Ces différences selon les séries expliquent qu'il y ait également une grande différence entre les orientations des filles et des garçons. Au sein des bacheliers généraux, les filles s'inscrivent beaucoup plus souvent en fac après leur bac (63 %) que les garçons (47 %), du fait qu'elles sont plus souvent titulaires d'un bac L et moins souvent titulaires d'un bac S. Au sein des bacheliers technologiques, on observe le même décalage entre les filles (24 %) et les garçons (15 %) du fait de ce que les filles s'orientent plus souvent dans les séries tertiaires alors que les garçons vont plus souvent dans les séries industrielles.

- L'orientation en université chute

Alors qu'en 1995, 49 % des jeunes s'inscrivaient en premier cycle universitaire l'année suivant leur bac, ils ne sont plus que 39 % en 2001 (*cf. graphique n° 20 ci-dessus*). On peut émettre l'hypothèse que dans un contexte de baisse démographique, la concurrence entre les filières joue au détriment de l'université.

Pour les bacheliers généraux, le taux de poursuite d'études en université a chuté de près de dix points, passant de 71,9 % à 62,1 %. La baisse a été d'autant plus importante que le niveau de départ était faible : moins six points pour les bacheliers L, moins dix points pour les bacheliers ES et moins onze points pour les bacheliers S.

La baisse de l'orientation à l'université a aussi concerné les bacheliers technologiques (à l'exception des STI pour lesquels toutefois le taux est très faible) : moins cinq points dans l'ensemble, moins six points pour les STT, moins huit points pour les « autres »).

Néanmoins, malgré cette baisse, presque un quart des bacheliers STT et 18 % des bacheliers technologiques « autres » s'inscrivent encore aujourd'hui dans une filière *a priori* non adaptée. Parmi ces derniers, on trouve les bacheliers SMS, dont on sait qu'un grand nombre n'arrive pas à trouver de places dans les formations paramédicales et sociales du supérieur, suite pourtant logique à leur formation du secondaire.

## **Le recrutement des nouveaux bacheliers entrant en première année**

### ***Légère diminution du poids des bacheliers généraux***

Parmi les nouveaux bacheliers entrant en première année de premier cycle, on trouve logiquement (du fait de leur taux de poursuite d'étude dans la filière, mais aussi de leur nombre) une très forte majorité de bacheliers généraux (83 %), mais aussi 14 % de bacheliers technologiques et 3 % de bacheliers professionnels.

Toutefois, du fait à la fois de la diminution, plus importante que pour les autres bacheliers, de leur taux de poursuite d'études en fac et de la diminution de leur effectif total, la part des bacheliers généraux a diminué d'un point depuis 1995 (*cf. graphique n° 21*). Or l'augmentation de la part des bacheliers technologiques et professionnels signifie l'augmentation de la part d'un public moins adapté à un enseignement général de haut niveau. Une partie non négligeable de ces derniers ne s'y sont inscrits que par défaut (nous le vérifierons ci-après).

Graphique n° 21

**Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire hors IUT**



Source : MJENR-DEP.

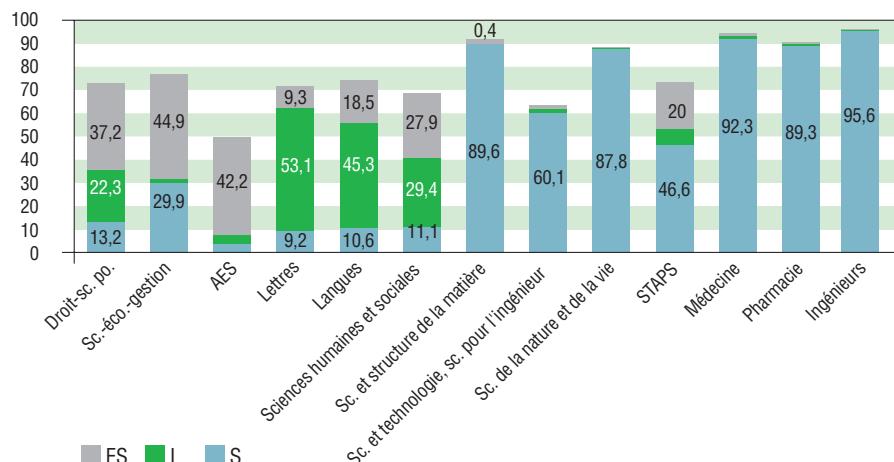
***Les bacheliers S, présents partout, mais près des trois quarts s'inscrivent dans des disciplines scientifiques***

La répartition des entrants par série fine de bac met en évidence le positionnement hiérarchique différent des trois séries du bac général, au sens où, comme nous l'avons vu pour l'orientation en classes préparatoires, toutes les disciplines sont accessibles aux bacheliers S, ce qui n'est pas le cas pour les bacheliers ES et S.

Les bacheliers S d'une part sont présents en proportion non négligeable dans toutes les disciplines universitaires (à l'exception peut-être de AES), d'autre part ils représentent la presque totalité des entrants dans les quatre disciplines scientifiques : sciences et structure de la matière, sciences de la nature et de la vie, médecine-pharmacie, et formations d'ingénieurs universitaires. Le choix des disciplines « scientifiques » n'est offert qu'à eux, mais ces disciplines sont en concurrence avec toutes les autres qui s'offrent aux bacheliers S.

Graphique n° 22

**Poids des bacheliers S, ES et L parmi les nouveaux bacheliers entrant  
en premier cycle universitaire en 2000-2001**

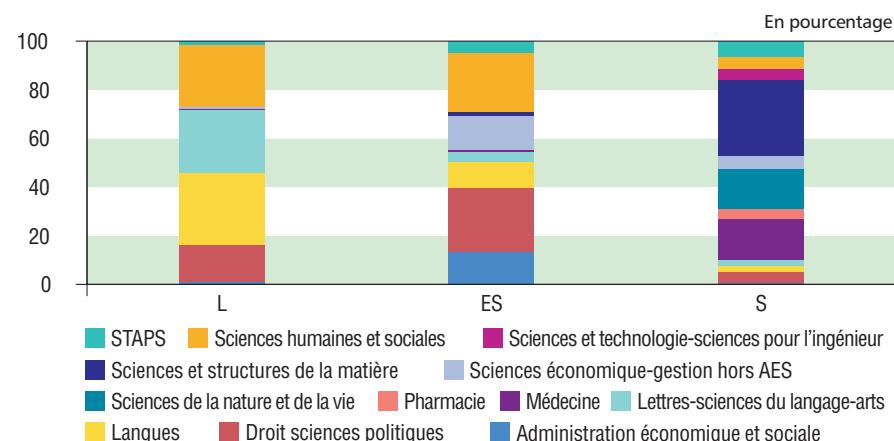


Source : MJENR-DEP.

Si l'on met ce graphique dans l'autre sens, on s'aperçoit bien que le nombre de disciplines vers lesquelles les bacheliers S se dirigent est beaucoup plus important que pour les bacheliers L notamment.

Graphique n° 23

**Répartition des nouveaux bacheliers entrants à l'université hors IUT  
par discipline universitaire et série du bac, rentrée 2000**



Source : MJENR-DEP.

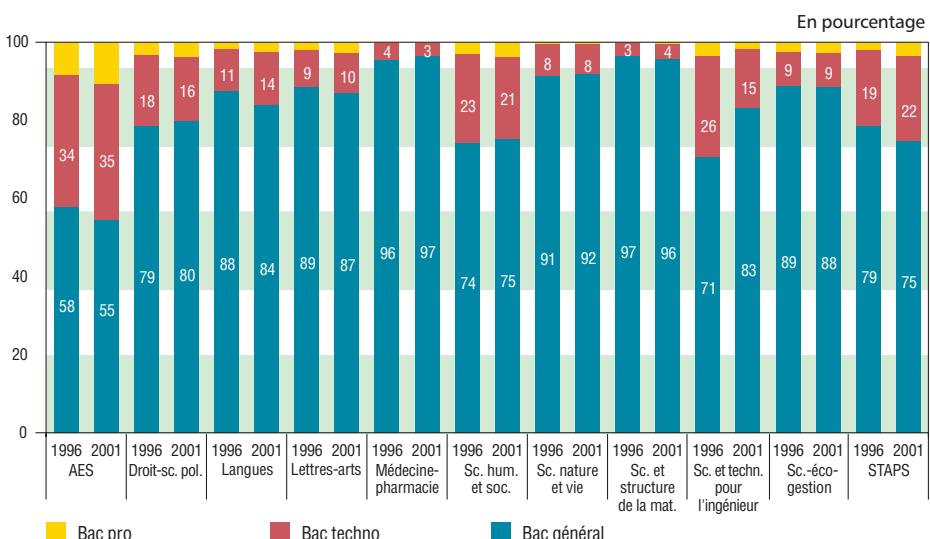
Malgré tout, près de trois quarts des bacheliers S qui s'inscrivent en université s'inscrivent dans des disciplines scientifiques.

### ***Les bacheliers technologiques et professionnels***

Le poids des bacheliers technologiques et professionnels, s'il est en moyenne relativement faible parmi les nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire, est cependant variable d'une discipline à l'autre. Il tourne autour de 20 -25 % en droit – sciences politiques, en sciences humaines et sociales, en sciences et technologie et en activités sportives (STAPS) et s'élève à plus de 45 % en administration économique et sociale (AES) (35 % de bacs techno, 10 % de bac pro), (*cf. graphique n° 24*). Depuis 1995, il a augmenté dans un certain nombre de disciplines : AES, langues, lettres-arts, activités sportives (STAPS). Il a surtout nettement diminué dans la seule filière scientifique où ils n'étaient pas quantité négligeable : sciences et technologies, sciences pour l'ingénieur. Les bacheliers technologiques et professionnels représentaient ainsi respectivement 14,9 % et 1,7 % des nouveaux bacheliers inscrits dans cette discipline en 2001, contre 25,8 % et 3,5 % en 1996.

Graphique n° 24

#### **Évolution de la répartition des entrants en premier cycle universitaire par type de bac et discipline**



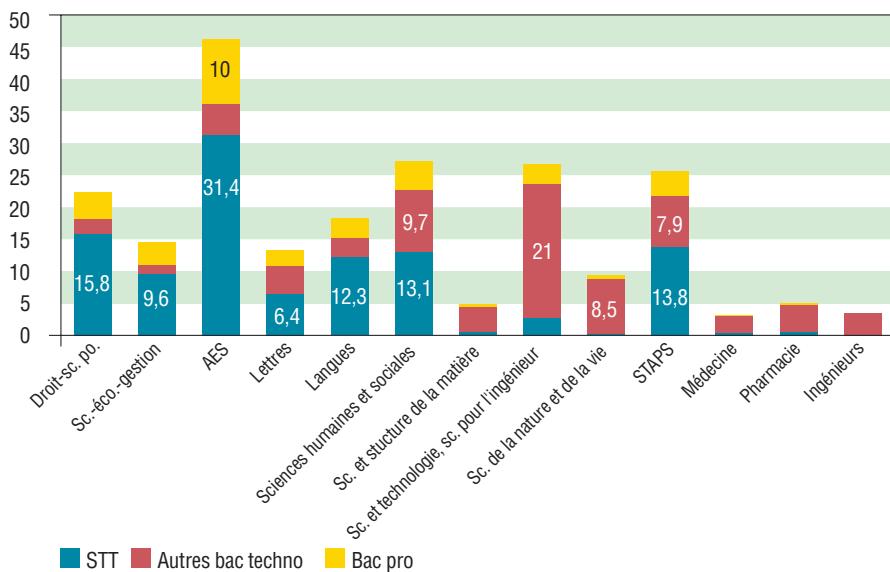
Source : MJENR-DEP.

- Les bacheliers STT constituent la majorité des bacheliers technologiques et professionnels présents en université

Sauf dans les disciplines scientifiques (où les bacheliers technologiques et professionnels sont toutefois peu nombreux), ce sont les bacheliers STT qui représentent l'essentiel des bacheliers non généraux en université. Leur poids au sein des nouveaux bacheliers entrant en université atteint plus de 30 % en AES.

Graphique n° 25

**Poids des bacheliers technologiques et professionnels parmi les nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire en 2000-2001**



Source : MJENR-DEP.

## Les inscrits par défaut : au moins un bachelier technologique sur deux

L'estimation de la proportion des inscrits par défaut est délicate, mais l'on peut partir du pourcentage des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG qui avaient, en terminale, déposé, un dossier dans une filière sélective<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Depuis 1993, le ministère de l'Éducation nationale fait en effet réaliser une enquête auprès des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG (NI 02.02 pour l'enquête 2001, NI 03.26 pour l'enquête 2002).

Le pourcentage s'élève à 25 % de l'ensemble des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG en 2002 (30 % en 2001, et 35 % en 1999).

Il n'y a pas toutefois exacte concordance entre les deux notions, puisque certains étudiants peuvent ne pas avoir déposé de dossier sachant bien qu'ils n'avaient aucune chance d'être sélectionnés (ce qui sous-estime la proportion d'inscrits par défaut), tandis que d'autres peuvent en avoir déposé un, mais avoir néanmoins choisi l'université en premier choix (ce qui sur-estime la proportion d'inscrits par défaut). Dans l'enquête 2002, 30 % des inscrits en DEUG qui avaient déposé un dossier dans une filière sélective avaient été sélectionnés, mais ont néanmoins préféré s'inscrire en DEUG. L'élimination de cette cause d'erreur conduit à un pourcentage d'étudiants par défaut égal à 25 % – (30 % \* 25 %), soit 17,5 %.

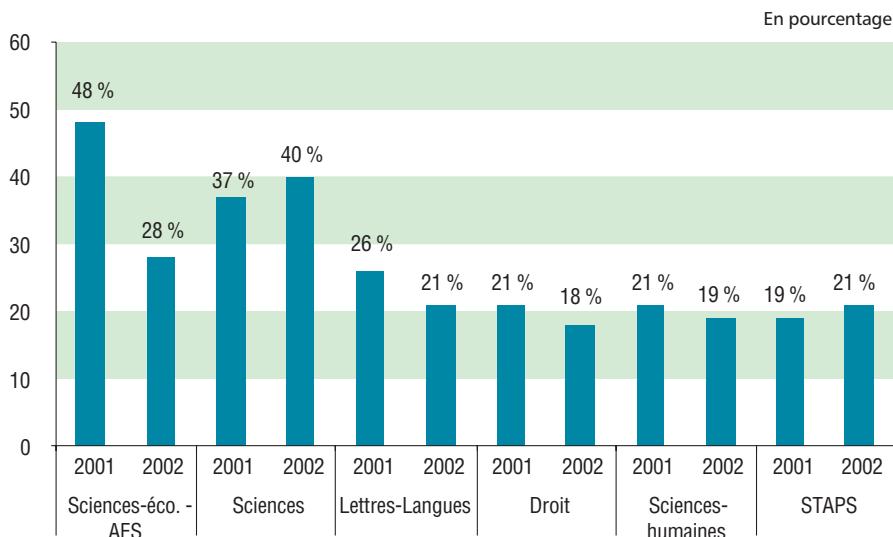
La part des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG qui avaient déposé, un dossier dans une filière sélective est cependant très variable selon les caractéristiques du bachelier. Si en 2002, elle ne s'élève qu'à 21 % pour les bacheliers généraux à l'heure, (à 22 % des bacheliers généraux en retard), elle atteint 46 % pour les bacheliers technologiques et professionnels (49 % en 2001).

Or pour ces derniers, on peut penser que le facteur de sur-estimation ne joue pas ou très peu : il est improbable qu'un bachelier technologique ou professionnel s'inscrive en université alors qu'il aurait été accepté dans une filière supérieure courte. C'est donc au minimum (car le facteur de sous-estimation existe toujours) la moitié des bacheliers technologiques et professionnels inscrits en DEUG qui se trouvent là par défaut. Les conséquences sont loin d'être négligeables sur les taux de réussite de ces étudiants (*cf. ci-après*). *C'est l'un des dysfonctionnements majeurs caractérisant l'orientation dans le supérieur.*

La part des étudiants en DEUG qui avaient déposé un dossier dans une filière sélective est variable d'une discipline à l'autre, quoique pas forcément pour les mêmes raisons. Ainsi si elle est élevée en AES, c'est probablement lié au fait que le poids des bacheliers STT et professionnels y est plus élevé qu'ailleurs. Tandis que son niveau élevé en sciences s'explique certainement par la plus forte motivation des bacheliers scientifiques à intégrer une filière sélective.

Graphique n° 26

**Part des nouveaux inscrits en DEUG qui avaient déposé un ou plusieurs dossier(s) pour entrer dans une filière sélective, rentrées 2001 et 2002**



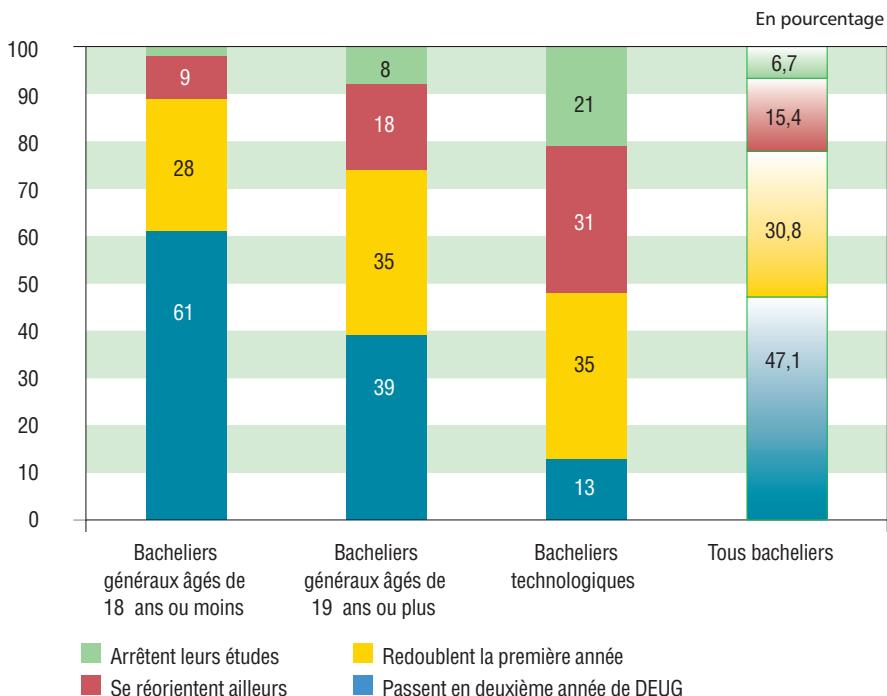
Source : MJENR-DEP.

### Les abandons au bout d'un an : un bachelier technologique sur deux

Selon que l'inscription en université correspond à un choix positif ou à une inscription par défaut, les résultats en fin de première année s'en ressentent : abandon, ré-orientation, redoublement... Ainsi, à l'issue d'une première année d'inscription en fac, un peu plus de la moitié des bacheliers technologiques quittent leur formation : ils arrêtent leurs études (21 %) ou se réorientent ailleurs (31 %). Cela ne concerne que 11 % des bacheliers généraux à l'heure et 26 % des bacheliers généraux en retard.

Graphique n° 27

## À l'issue de la première année de DEUG, devenir des nouveaux bacheliers



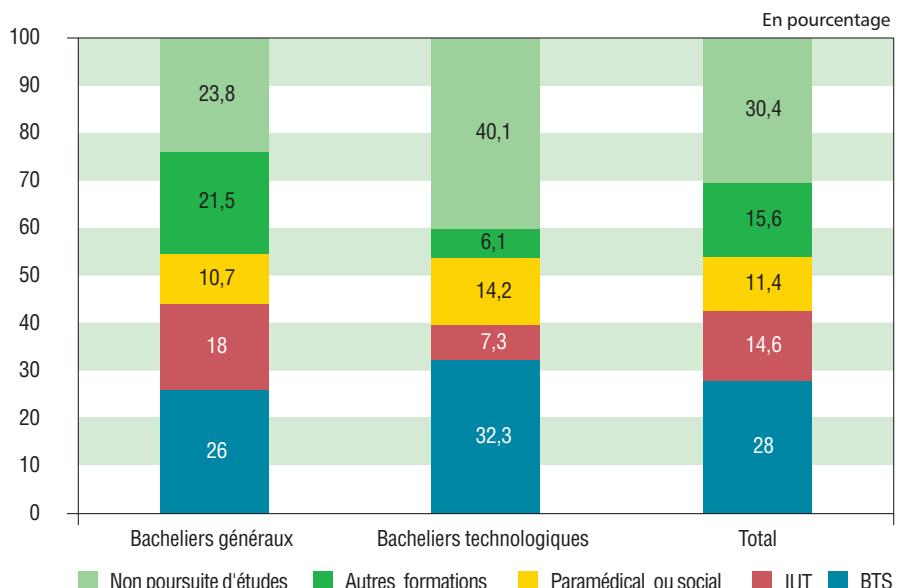
Source : cohorte de bacheliers 1996, NI. 99.20, MJENR-DEP.

Une autre source (enquêtes SISE) indiquant le devenir un an après des entrants en premier cycle universitaire par discipline confirme la position particulière de la filière AES, qui se distingue par un taux de maintien dans la discipline plus faible (48 % seulement des entrants en AES sont encore inscrits dans la discipline l'année suivante, contre 64 % des entrants toutes disciplines confondues, IUT compris). Corollairement, le taux de réorientation vers une autre filière universitaire des entrants en AES est plus élevé (13 %, contre 9 % en moyenne), de même que le taux de sortie du système universitaire (39 %, contre 27 % en moyenne).

La situation l'année suivante de ces étudiants qui ont abandonné le DEUG met en évidence que pour une partie d'entre eux, l'inscription en fac avait constitué une solution d'attente pour intégrer la filière de leur choix. Ainsi, parmi les bacheliers technologiques qui abandonnent le DEUG et se réorientent ailleurs, plus de la moitié intègre une STS (filière de prédilection des bacheliers technologiques) et 23 % s'inscrivent dans une école para-médicale et sociale.

Graphique n° 28

**Situation des bacheliers inscrits en DEUG après leur bac et non réinscrits  
en DEUG l'année suivante**



Source : cohorte de bacheliers 1996, NI. 99.20, MJENR-DEP.

En revanche, une très petite partie seulement des bacheliers technologiques parvient à intégrer un IUT. Si l'université constitue une solution d'attente pour intégrer un IUT, c'est pour les bacheliers généraux seulement, qui sont 18 % à poursuivre en IUT parmi ceux qui ne se sont pas réinscrits à l'issue d'une première année.

## Les taux de réussite : très faibles pour les bacheliers technologiques

Le taux de réussite au DEUG en  $x$  années est un indicateur transversal qui rapporte le nombre de diplômés de l'année  $n$  au nombre d'entrants « confirmés » en première année de premier cycle ( $n - x$ ) années plus tôt. Le taux de réussite total est la somme des taux de réussite en deux, trois, quatre et cinq ans. Ainsi calculé, le taux de réussite au DEUG s'apparente davantage à un taux d'accès au diplôme. Toutefois, seuls les entrants confirmés sont considérés, ces derniers étant ceux qui ont poursuivi leurs études en premier cycle,

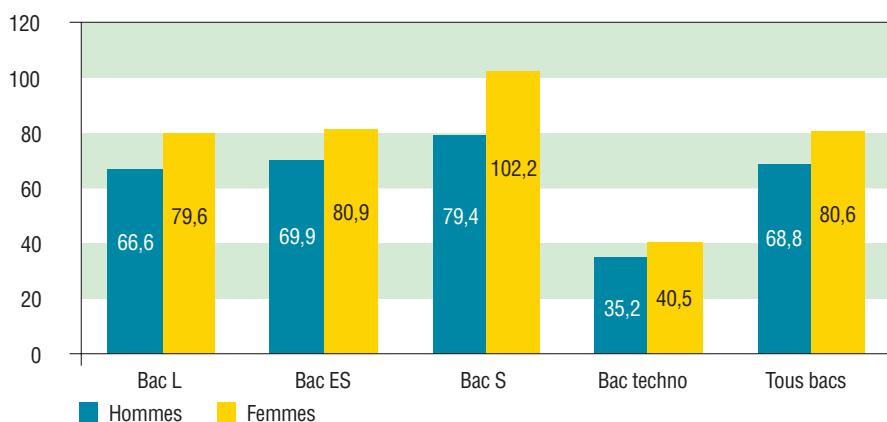
un an après leur entrée. Sont donc éliminés tous les étudiants qui abandonnent au bout d'un an, soit 50 % des bacheliers technologiques<sup>1</sup>.

81 % des femmes et 69 % des hommes qui s'inscrivent en premier cycle universitaire et confirment leur inscription l'année suivante obtiennent un DEUG en deux, trois, quatre ou cinq ans, (*cf.* graphique n° 29). Le taux de réussite est toutefois très variable selon le bac d'origine de l'étudiant. Plus précisément, il est légèrement plus élevé pour les bacheliers S que pour les bacheliers L ou ES, mais il est surtout beaucoup plus faible pour les bacheliers technologiques, pour lesquels il s'élève à 35 % et 40 % respectivement pour les hommes et les femmes.

Quand on sait que près de la moitié des bacheliers technologiques ne confirment pas leur inscription l'année suivant leur première inscription, le taux d'accès au DEUG des bacheliers technologiques entrant en première année de fac ne dépasse pas 20 %, un taux très faible qui interroge fortement le fonctionnement du système.

Graphique n° 29

**Taux de réussite cumulé en cinq ans par sexe et par série du bac, session 2001**

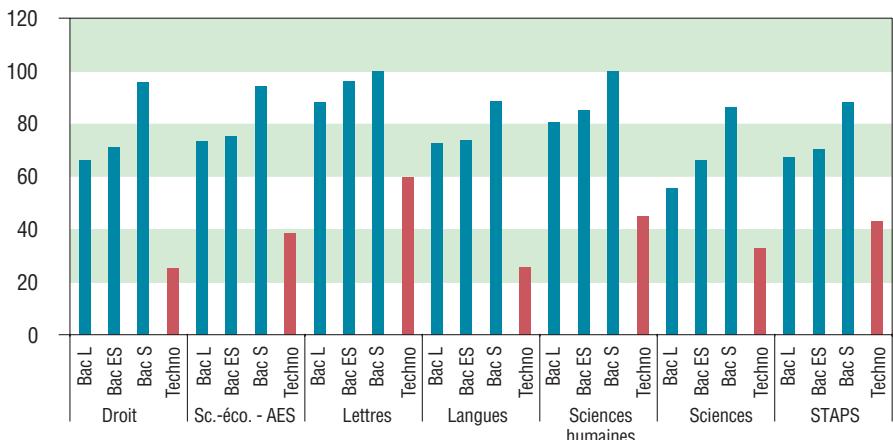


Source : MJENR-DEP.

Les taux de réussite sont variables selon la discipline d'inscription, (*cf.* graphique n° 30), notamment pour les bacheliers technologiques : en droit et en langues notamment, leur taux de réussite est extrêmement faible.

<sup>1</sup> Cette méthode de calcul du taux de réussite au DEUG est légèrement différente de celle utilisée pour le DUT, et très différente de celle utilisée pour le BTS, *cf.* ci-après.

Graphique n° 30

**Taux de réussite cumulé en cinq ans, session 2001**

Source : MJENR-DEP.

## Le supérieur professionnel court

Près de 30 % des bacheliers s'orientent en IUT et STS : 9 % vont en IUT et 20 % vont en STS. Ces taux ont augmenté depuis 1995.

Toutefois, malgré la nature comparable des deux formations du supérieur technologique court, elles accueillent un public très différent et qui plus est, de plus en plus différent.

## Les IUT, la voie professionnelle des bacheliers généraux

### Les bacheliers généraux de plus en plus attirés vers cette filière

Filière d'études courtes, les IUT n'attirent pas les bacheliers excellents : 3,9 % des bacheliers généraux avec mention B ou TB seulement s'y orientent (enquête spécifique auprès des bacheliers 1999 de l'académie de Montpellier ayant obtenu leur bac avec mention B ou TB<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Éducation et Formation n° 60, MJENR-DEP.

Mais ils sont loin de n'attirer que les bacheliers technologiques, pour lesquels ils étaient *a priori* destinés. Ainsi, les bacheliers généraux sont plus nombreux en pourcentage à s'orienter vers un IUT (11,5 %) que les bacheliers technologiques (9,3 %), (*cf.* graphique n° 31).

Ce n'était pourtant pas encore le cas il y a six ans. Mais depuis, l'orientation des bacheliers généraux en IUT a augmenté, tandis que celle des bacheliers technologiques a diminué. Mis en parallèle avec le fait que les bacheliers généraux au cours de la même période se sont de moins en moins orientés à l'université, on s'aperçoit que les bacheliers généraux ont modifié progressivement leur stratégie de poursuite d'études, en choisissant de plus en plus fréquemment d'entrer dans des filières courtes, mais sélectives, tout en sachant fort bien qu'ils pourront poursuivre leurs études ensuite.

Dans les IUT secondaires, où le nombre total de places pour les entrants n'a pas augmenté entre 1996 et 2001, on peut considérer que les bacheliers généraux, en modifiant leur stratégie d'orientation, ont pris la place d'un certain nombre de bacheliers technologiques : tandis que le nombre de bacheliers généraux entrant en IUT secondaire augmentait de plus de 500, celui de bacheliers technologiques diminuait de plus de 500. Dans les IUT tertiaires, le nombre d'entrants total a augmenté. Il n'y a donc pas eu diminution du nombre de places pour les bacheliers technologiques (ils en ont gagné une centaine), mais la plus grande partie de cette augmentation a bénéficié aux bacheliers généraux (qui ont gagné près de 4 000 places) !

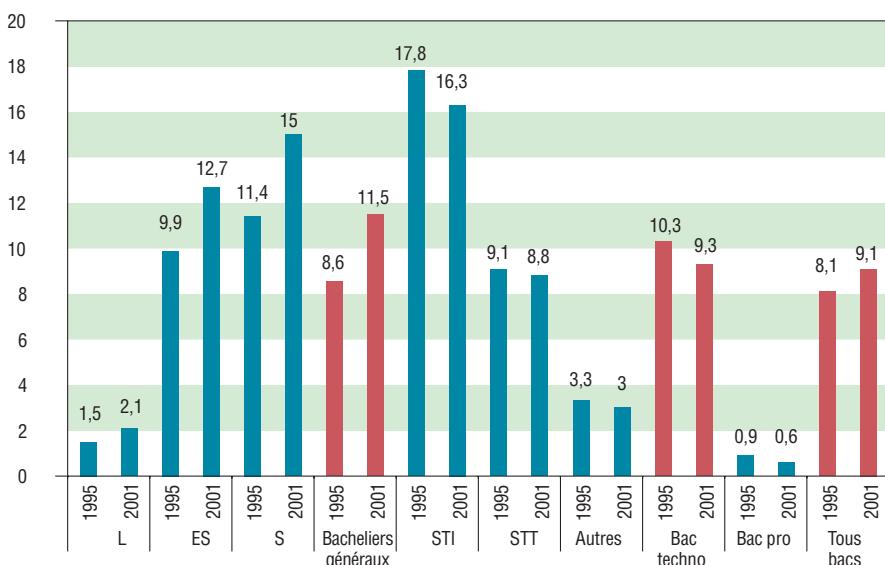
Les bacheliers professionnels quant à eux ne s'inscrivent pratiquement pas dans cette filière (ils ne sont que 0,5 % à y être sélectionnés).

On constate par ailleurs des taux de poursuite d'études très variables d'une série fine du bac à l'autre. Ainsi, 2,1 % seulement des bacheliers L s'y orientent, contre 15 % des bacheliers S et 13 % des bacheliers ES. Cela tient en partie au fait que les spécialités proposées en IUT ne correspondent pas à la formation des bacheliers littéraires. À l'opposé, pour les bacheliers S, à la fois les IUT tertiaires et les IUT secondaires constituent un débouché possible. Les bacheliers ES, eux, ne vont que dans les IUT tertiaires.

Le fait que les bacheliers S s'inscrivent en proportion non négligeable en IUT est un signe confirmant le bon positionnement hiérarchique de la filière au sein du supérieur court.

Au sein des bacheliers technologiques, les STT s'y orientent beaucoup moins (8,8 %) que les STI (16,8 %). Cela tient en partie au fait que le rapport entre nombre de bacheliers et nombre de places dans les IUT est beaucoup plus défavorable pour le parcours STT – IUT tertiaire que pour le parcours STI – IUT secondaire.

Graphique n° 31

**Évolution des poursuites des bacheliers en IUT**

Source : MJENR-DEP.

- Les garçons s'y orientent plus que les filles

Comme pour les classes préparatoires, on constate que les garçons s'orientent beaucoup plus en IUT que les filles (14,6 % des garçons contre 6,6 % des filles chez les bacheliers généraux ; 15,3 % des garçons, contre 8 % des filles chez les bacheliers technologiques).

### Le recrutement des IUT : une part majoritaire et croissante de bacheliers généraux

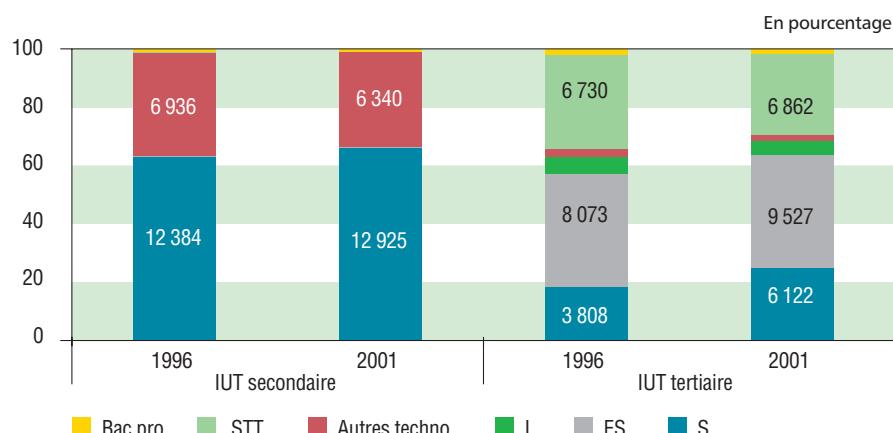
Un pourcentage relativement équivalent de bacheliers généraux et technologiques s'oriente en IUT. Toutefois, les premiers étant beaucoup plus nombreux en effectifs, ils représentent une part majoritaire des nouveaux bacheliers entrant en IUT (plus de 60 %, que ce soit dans les IUT secondaires, comme tertiaires). En outre, cette part est en croissance depuis 1996, (*cf. graphique n° 32*), dans les IUT secondaires comme dans les IUT tertiaires. Le fait que les bacheliers généraux soient de plus en plus présents autorise à poser l'hypothèse que l'enseignement lui-même s'adapte, devient de plus en plus général, appelle à la poursuite d'études et se donne pour objectif

de former de futurs cadres moyens. L'observation des taux de réussite au DUT des bacheliers technologiques constituera un élément de réponse.

Par ailleurs, le constat fait à la fois dans les classes préparatoires et dans les disciplines universitaires se retrouve aussi pour les IUT, à savoir que le public est plus homogène dans le secteur « scientifique », monopolisé par les bacheliers S et, ici, il convient de rajouter les bacheliers STI, alors que les IUT tertiaires ont un public plus mélange.

Graphique n° 32

**Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers entrant en IUT  
selon la série du bac**



Source : MJENR-DEP.

### Les abandons au bout d'un an sont relativement nombreux

Étant une formation sélective, on aurait pu s'attendre à ce que le pourcentage d'étudiants abandonnant leur filière au bout d'un an soit beaucoup plus faible qu'en DEUG (22 %). Or, ce qui n'est pas le cas. Dix-sept pour cent des entrants en IUT quittent la formation au bout d'un an : 14 % changent d'orientation (la moitié en BTS, la moitié en DEUG), 3 % interrompent leurs études<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source panel de bacheliers, MJENR, DEP.

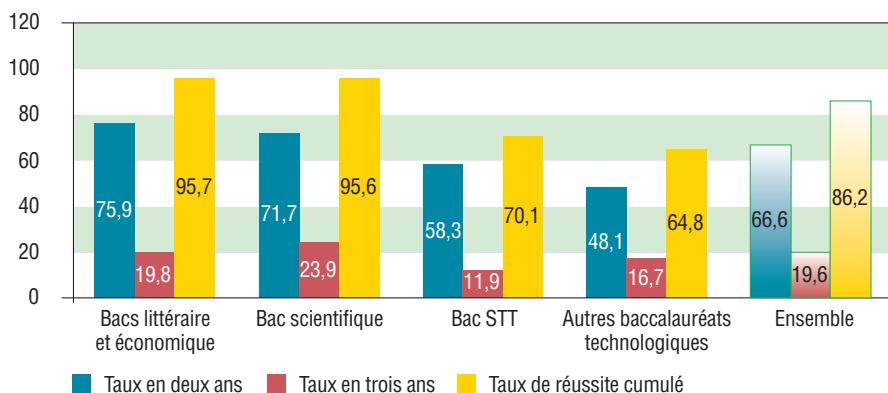
## Les taux de réussite : une grande différence entre bacheliers généraux et bacheliers technologiques

Le taux de réussite au DUT s'apparente plutôt, comme pour le DEUG, à un indicateur d'accès<sup>1</sup>, mais il est calculé différemment. Non seulement tous les étudiants inscrits en première année sont intégrés dans le calcul même s'ils ne confirment pas leur inscription au bout d'un an, mais encore seuls les taux en deux et trois ans sont sommés.

Bien que la formation en IUT soit une formation professionnelle courte, les taux de réussite des bacheliers technologiques ne sont pas très élevés : 70 % des bacheliers STT et 65 % des autres bacheliers technologiques qui s'inscrivent en première année d'IUT obtiennent leur DUT en deux ou trois ans. Ce résultat est nettement plus faible que pour les bacheliers généraux (95 %). Cela interroge le caractère adapté de l'enseignement dispensé en IUT à la formation technologique du second degré.

Graphique n° 33

### Taux de réussite au DUT en fonction de la série de bac, session 2000



Source : MJENR-DEP.

## Les poursuites d'études après un DUT

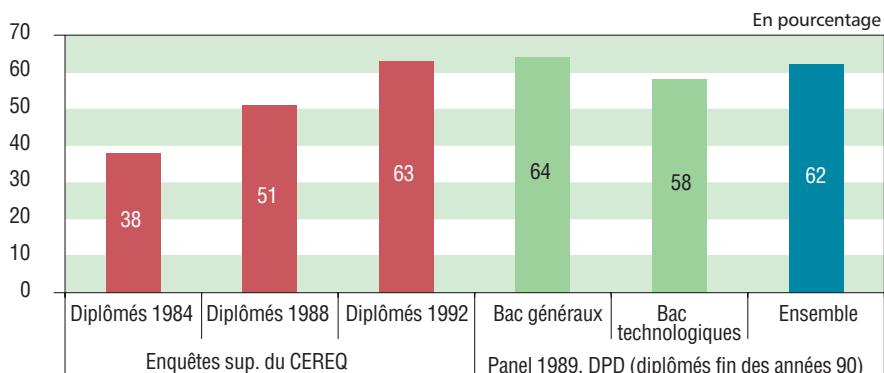
- Le DUT n'est plus, le plus souvent, un diplôme de sortie

Conformément à ce que l'on pouvait attendre du type de public qui s'inscrit en IUT, le taux de poursuite d'étude après un DUT est élevé : plus de

<sup>1</sup> Dans les deux cas, il s'agit d'un indice conjoncturel obtenu par sommation de taux transversaux.

60 % (données panel 1989 ; diplômés fin des années 90). Les bacheliers généraux poursuivent en plus grande proportion (64 %) que les bacheliers technologiques (58 %). L'influence du bac d'origine continue par conséquent de se faire sentir après l'obtention du DUT. Les enquêtes « sup » du CERÉQ montrent en outre la forte augmentation du taux de poursuite d'études moyen après un DUT, qui passe de 38 % pour les diplômés 1984 à 63 % pour les diplômés 1992 (*cf. graphique n° 34*). Si l'on en croit les données du panel qui correspondent à des diplômés du DUT à la fin des années 90, le mouvement de hausse s'est arrêté au cours des années 90. Dans le contexte de la mise en place du LMD, une nouvelle hausse du taux de poursuite d'étude après un DUT apparaît cependant vraisemblable.

Graphique n° 34

**Taux de poursuite d'études après un DUT**

Source : CERÉQ et MJENR-DEP.

## **Les STS, filière de préférence des bacheliers technologiques**

### **La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en STS**

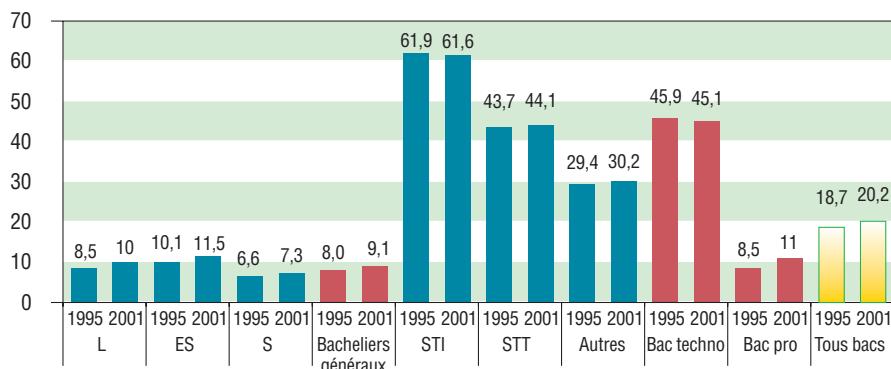
Les taux de poursuites d'études des bacheliers des différentes séries en STS sont très différents de ce qu'ils étaient en IUT. Alors qu'un pourcentage relativement proche de bacheliers généraux et technologiques s'orientait en IUT, les seconds sont beaucoup plus nombreux (en pourcentage) à s'inscrire en STS (environ 45 % des bacheliers technologiques, contre à peu près 10 % des bacheliers généraux).

Au sein des bacheliers technologiques, ce sont les STI qui s'y orientent le plus : 62 % d'entre eux, contre 44 % des bacheliers STT et 30 % des autres. Au sein des bacheliers généraux, ce sont les S qui s'y orientent le moins (7 %, contre 11,5 % des bacheliers ES et 10 % des bacheliers L). Ce schéma inversé par rapport aux IUT (où là, les bacheliers S étaient plus nombreux en pourcentage que les autres bacheliers généraux à s'y inscrire) est l'un des nombreux éléments laissant penser que le positionnement hiérarchique des STS est très différent de celui des IUT.

Comme pour les IUT, le taux de poursuite d'études moyen des bacheliers en STS augmente (20 % des bacheliers s'y inscrivent en 2001, contre 18 % en 1995). C'est vrai pour les bacheliers généraux, mais surtout pour les bacheliers professionnels (+ 2,5 points). C'est faux en revanche pour les bacheliers technologiques et ceci doit être relié au fait que le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques a diminué au cours des dernières années (passant de 83,5 % en 1995 à 77,4 % en 2001). Ils poursuivent toutefois plus leurs études sous statut d'apprentis<sup>1</sup>.

Graphique n° 35

### Évolution des poursuites des bacheliers en STS



Source : MJENR-DEP.

Le fait que les garçons s'orientent plus souvent que les filles dans les filières sélectives (classes préparatoires et IUT) ne se retrouve pas ici dans les STS pour les bacheliers généraux (les garçons titulaires d'un bac S auraient de meilleures opportunités que d'aller en STS). Il se retrouve en revanche pour les bacheliers technologiques (56 % des garçons s'orientent en STS, contre 43 % des filles).

<sup>1</sup> En 2001-2002, 2,7 % des bacheliers technologiques de l'année 2001 poursuivaient leurs études en apprentissage, contre 1,5 % en 1996-1997.

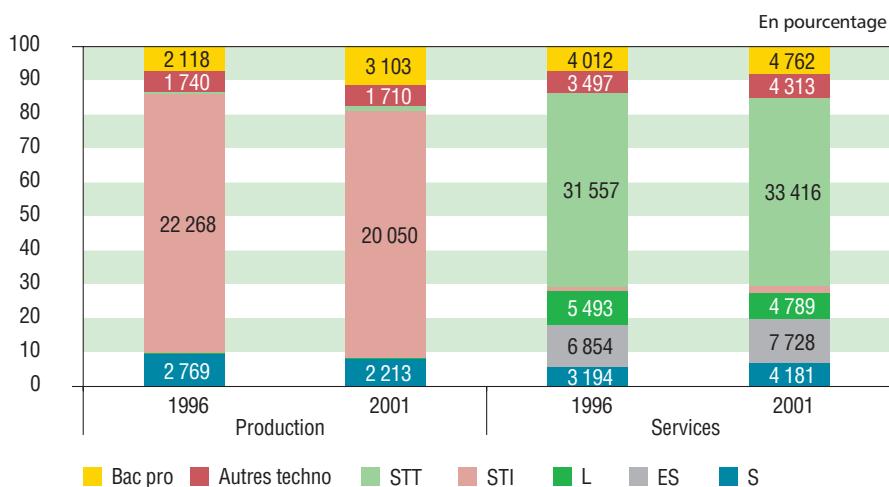
## Le recrutement des nouveaux bacheliers inscrits en STS : l'arrivée des bacheliers professionnels

Les STS se distinguent aussi par le poids des bacheliers professionnels : ils constituent un public beaucoup plus important qu'en IUT, respectivement 10,6 % et 7,4 % des bacheliers entrant dans les STS production et services. Si l'on distingue par série fine de bac, on s'aperçoit que, comme pour les IUT, les spécialités secondaires accueillent un public relativement non mélangé, à un degré moindre toutefois en STS qu'en IUT : alors que deux séries seulement (les S et STI) représentaient la presque totalité des nouveaux bacheliers entrant dans les IUT production, il faut rajouter, dans les STS production, un petit pourcentage de bacheliers STL et de bacheliers professionnels.

Dans les filières tertiaires, le public est plus mélangé, avec, dans les STS, plus de 50 % de STT, et entre 5 et 10 % de S, ES, L, et bac pro.

Graphique n° 36

### Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers



Source : MJENR-DEP.

Cette différenciation entre le public des STS et des IUT s'accentue depuis 1996. Ainsi, tandis que dans les IUT la part des bacheliers généraux augmentait, elle diminuait légèrement dans les STS<sup>1</sup> (de même que celle des bache-

<sup>1</sup> La faible augmentation de leur taux de poursuite d'études en STS n'a pas suffi à compenser la diminution du nombre de bacheliers.

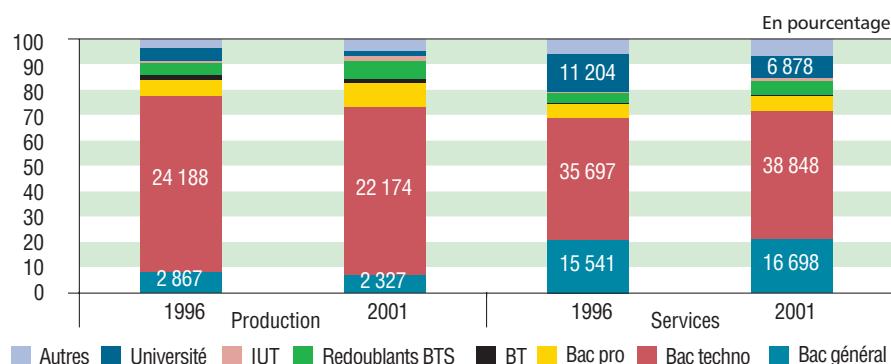
liers technologiques), au profit des bacheliers professionnels (dont la part est passée 7 % à près de 11 % dans le secteur de la production et de 6,8 % à 7,4 % dans le secteur des services). On peut y voir la confirmation de l'hypothèse selon laquelle la baisse démographique aidant, la sélection à l'entrée des STS s'est assouplie.

### • Diminution de la part des jeunes venant de DEUG

D'autres éléments semblent confirmer la diminution de la sélection à l'entrée des STS, comme la structure (non plus des nouveaux bacheliers entrant en première année d'STS mais celle) de la totalité des inscrits en première année, qui comptent, outre des bacheliers, des redoublants ou des jeunes inscrits en DEUG l'année précédente. Parmi ces derniers, on peut supposer qu'une grande partie s'y était inscrits en situation d'attente, n'ayant pas été sélectionnés en STS ou en IUT après leur bac. Or, leur pourcentage a nettement diminué entre 1996 et 2001 (de 5 à 2 % en STS production et de 15 à 9 % en STS services<sup>1</sup>). Cela peut s'interpréter comme signifiant qu'il y a eu moins de refus à l'entrée des STS. Dans le même temps, la part des redoublants augmentait (de 4,5 à 7 % en production et de 4 à 6 % en service), signe probable que le niveau des inscrits en première année avait diminué.

Graphique n° 37

#### Évolution de la répartition des inscrits en première année de STS selon leur origine scolaire



Source : MJENR-DEP.

<sup>1</sup> Les taux sont plus élevés dans les IUT, avec respectivement 9 % et 12,5 % d'étudiants inscrits en première année d'IUT production et services venant de DEUG, conformément au fait que la sélection à l'entrée est plus dure et que le public des IUT et du premier cycle universitaire est plus semblable. On ne dispose malheureusement pas des données en évolution.

## Devenir après un an des bacheliers entrés en STS : très peu d'abandons

D'après les données du panel, les inscrits en première année de STS sont les plus nombreux à poursuivre dans la même filière (92 %). Seulement 2 % d'entre eux se réorientent et 6 % arrêtent leurs études.

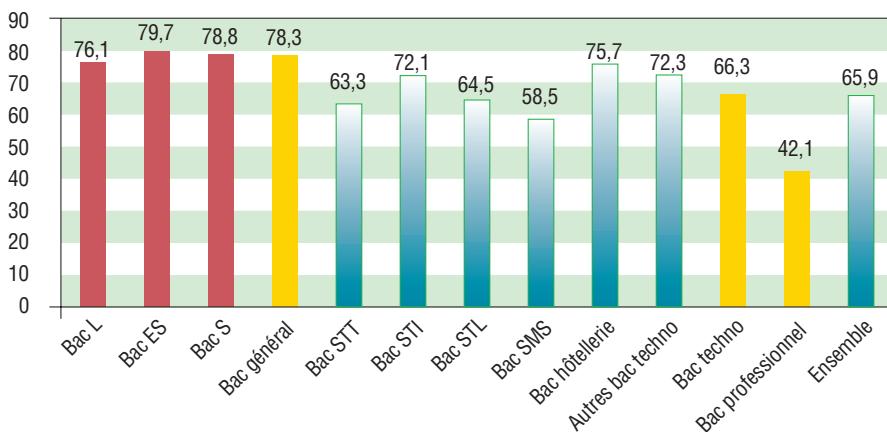
### Les taux de réussite au BTS : 40 % seulement pour les bacheliers professionnels

L'indicateur « taux de réussite » calculé pour le BTS ne peut être directement comparé à celui calculé en DEUG et en IUT, car il ne correspond pas au même concept. Il s'agit ici du rapport entre présentés et admis, ce qui en fait un réel taux de réussite à l'examen, (alors que pour le DEUG et les IUT, l'indicateur calculé s'apparente plus à un taux d'accès au diplôme).

Quoiqu'il en soit, on observe à nouveau une différenciation très nette selon le bac d'origine de l'étudiant. Le taux de réussite au BTS s'élève à 78,3 % pour les bacheliers généraux, contre 66,3 % pour les bacheliers technologiques et 42,1 % pour les bacheliers professionnels. Si l'on distingue par série fine de bac, on s'aperçoit qu'il y a aussi de fortes différences entre les bacheliers technologiques eux-mêmes : ainsi, les bacheliers STI ont un taux de réussite de 72,1 %, relativement proche de celui des bacheliers généraux, beaucoup plus élevé que celui des bacheliers STT (63,3 %) et STL (64,5 %).

Graphique n° 38

#### Taux de réussite à l'examen du BTS selon la série du bac, session 2001



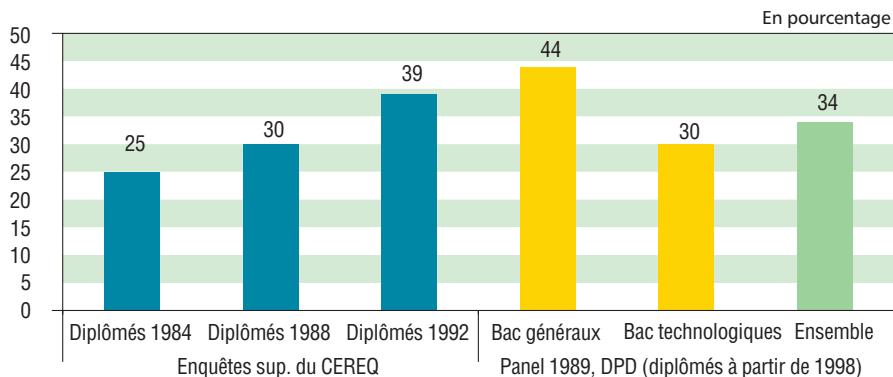
Source : MJENR-DEP.

## Le taux de poursuites d'études après un BTS : deux fois plus faible qu'après un DUT

Le taux de poursuite d'études après un BTS est près de deux fois plus faible qu'après un DUT (34 %, contre 62 %). La différence de comportement entre bacheliers généraux et technologiques est encore plus nette, avec une différence de quatorze points entre les deux. Les données en évolution (si les deux sources peuvent être comparées) laissent par ailleurs entrevoir une légère diminution des poursuites d'études après un BTS, mais ce phénomène peut résulter autant de l'évolution des caractéristiques des élèves que d'une conjoncture économique favorable sur le plan de l'emploi.

Graphique n° 39

### Taux de poursuite d'études des BTS



Source : MJENR-DEP.

## La place des IUT et STS au service des filières offertes aux bacheliers

À l'issue de ce tour d'horizon des quatre principales filières du premier cycle de l'enseignement supérieur, la hiérarchie qui peut s'établir entre elles apparaît plus claire. Tout d'abord, l'université, filière d'études longue, *a priori* destinée aux bons bacheliers généraux, les attire de moins en moins. Le taux de bacheliers généraux s'inscrivant à l'université a baissé de dix points en six ans. À l'inverse, IUT et STS attirent de plus en plus les bacheliers, notamment les garçons.

Il semble donc que l'on soit dans un schéma légèrement différent de ce qui se passe dans le secondaire, avec un attrait plus fort des filières professionnelles que des filières plus académiques. Toutefois, il faut se garder d'interprétations malencontreuses. Un certain nombre des étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS poursuive ensuite leurs études. L'option professionnelle, notamment en IUT n'est parfois qu'un moyen de contournement du premier cycle universitaire et d'accès à des structures plus encadrées, jugées plus favorables à la réussite. Le caractère sélectif de ces formations (peut-être plus que leur caractère professionnel) explique pour partie leur succès.

IUT et STS n'accueillent cependant pas du tout le même public et les différences vont en s'accentuant. De plus en plus de bacheliers généraux, délaissant l'université, s'inscrivent en IUT, et ce faisant, ils éliminent certains bacheliers technologiques, dont le poids a diminué au cours des dernières années. Ces derniers, tout comme un nombre croissant de bacheliers professionnels, s'orientent vers les classes de STS ou, s'ils n'y sont pas admis, vont s'inscrire à l'université.

Au total, la population des IUT semble plus proche de celle des universités – auxquelles les IUT appartiennent – que de celle des STS. La comparaison des origines socioprofessionnelles des étudiants dans les trois filières le confirme (*cf. tableau n° 37*) : il y a, en STS, 14,7 % seulement d'enfants de professions libérales et cadres supérieurs, contre 26,2 % en IUT et 29,9 % en premier cycle universitaire. Il y a aussi plus d'enfants d'ouvriers (21,5 %, contre 16 % en IUT et 13 % en premier cycle universitaire).

Tableau n° 37

Origine socioprofessionnelle des étudiants français, en 2001-2002,			
France métropolitaine, public plus privé			
	IUT	STS	Premier cycle université
Agriculteurs	3,2	5,2	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8	8,6	7,1
Professions libérales, cadres supérieurs	26,2	14,7	29,9
Professions intermédiaires	20	16,9	17,2
Employés	15,4	17	14,7
Ouvriers	16	21,5	13
Retraités, inactifs	7,5	11,9	10
Indéterminé	3,7	4,3	5,9
Ensemble	100	100	100
<b>Effectifs</b>	<b>112 033</b>	<b>215 761</b>	<b>636 148</b>

Source : MJENR-DEP.

Les évolutions qu'implique l'harmonisation européenne des systèmes d'enseignement supérieur (le LMD) créeront sans doute une nouvelle occasion de différenciation accrue entre les deux filières.

## **Quid de l'orientation des bacheliers technologiques et du chassé-croisé DEUG/IUT-BTS ?**

### **Les poursuites d'études des bacheliers technologiques : les STI et les autres**

Avant de conclure, il nous semble important de revenir sur l'orientation des bacheliers technologiques, les paragraphes précédents ayant soulevé certaines questions.

L'orientation des bacheliers technologiques varie fortement d'une série à l'autre. Alors que respectivement 90 % et près de 80 % des bacheliers STI et STT poursuivent leurs études dans le supérieur, cela ne concerne que 60 % des « autres bacheliers technologiques » (notamment des bacheliers SMS). Cette dernière proportion peut sembler relativement faible au regard de la vocation de poursuites d'études du bac technologique et doit être rapprochée de l'insuffisance de l'offre de formations qui leur sont proposées.

L'insuffisance de l'offre de formations supérieures, si elle conduit certains bacheliers à ne pas poursuivre leurs études, en conduit d'autres à s'inscrire en université, filière d'enseignement général, *a priori* non adaptée. Une très petite proportion d'entre eux seulement obtiendra un *DEUG*. Si l'orientation en université ne concerne que 8 % des bacheliers STI (et encore, la plupart s'inscrivent en *Sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur*, suite logique à leurs études secondaires), elle concerne 18 % des « autres bacheliers technologiques » et 23 % des bacheliers STT, ce qui peut sembler beaucoup.

Corrélativement, la part des bacheliers technologiques qui s'orientent dans les filières professionnelles courtes (STS, IUT et l'on peut rajouter ici les « autres formations »<sup>1</sup>) varie de 82 % pour les bacheliers STI à 55 % pour les bacheliers STT et 40 % pour les « autres bacheliers technologiques ».

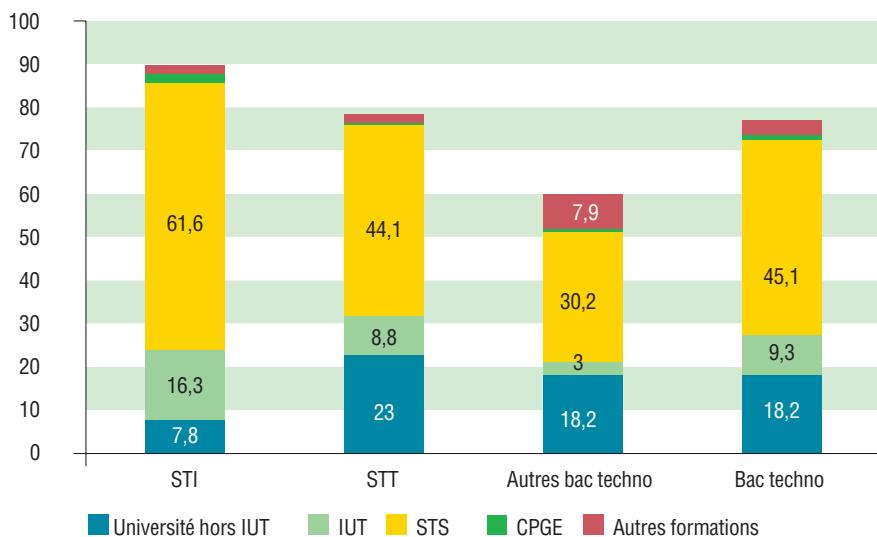
---

<sup>1</sup> Les autres formations ne correspondent pas toutes à des formations courtes, puisqu'elles comprennent les écoles d'architectes, les écoles artistiques,..., mais l'on peut considérer ici que les bacheliers technologiques (qui sont notamment des bacheliers SMS) qui s'y orientent vont principalement dans des écoles para-médicales et sociales.

Tous les bacheliers technologiques n'ont donc pas le même avenir dans l'enseignement supérieur. Une offre de formation adaptée est quasiment assurée pour les bacheliers STI (y compris lorsqu'elle se déroule en université), alors que seulement environ la moitié des autres poursuivent une formation technologique.

Graphique n° 40

### Taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques dans le supérieur en 2001



## Le chassé-croisé DEUG/IUT-STS

Il est intéressant de comparer les volumes de bacheliers technologiques qui s'inscrivent en université et y réussissent au volume de bacheliers généraux qui s'inscrivent dans des filières professionnelles courtes et continuent ensuite. Les 23 % de bacheliers STT et 18 % des « autres bacheliers technologiques » qui s'inscrivent en DEUG après leur bac correspondent, en 2001, à des effectifs de 19 000 bacheliers STT et 6 000 « autres ». On peut considérer que sur ces 25 000 bacheliers, au minimum la moitié, soit 12 500 (cf. paragraphes précédents), s'y sont inscrits parce qu'ils n'avaient pas obtenu de places en IUT ou STS.

Parallèlement, la même année, 54 500 bacheliers généraux se sont inscrits en IUT (30 000) et en STS (24 500). Parmi ceux qui obtiennent leur diplôme (soit la presque totalité), 30 000 environ poursuivent leurs études (64 % (soit 19 000) et 44 % (11 000) respectivement pour les titulaires de

DUT et BTS). Il aurait suffi que parmi ces derniers, 12 500 se soient inscrits directement à l'Université pour que tous les bacheliers technologiques non STI qui souhaitaient s'inscrire en IUT ou STS aient pu le faire.

Le Haut Comité s'est donc interrogé sur les moyens de corriger ce chassé-croisé qui conduit un trop grand nombre de jeunes en situation d'échec et constitue une déperdition de ressources publiques qui pourrait être utilisée par exemple pour améliorer l'accueil des jeunes dans les différentes filières.

## Conclusion

L'enseignement secondaire général et technologique et l'enseignement supérieur sont intimement liés. Si le secondaire doit alimenter efficacement le supérieur, le supérieur doit accueillir les bacheliers qui se présentent à sa porte et leur proposer des parcours de réussite diversifiés en fonction de leurs profils. Il n'est pas normal que des bacheliers technologiques tertiaires (qui sont principalement des bachelières) ne trouvent pas de réponse plus adaptée à leur volonté de poursuite d'études. Les « IV + », les jeunes bacheliers entrés dans le supérieur mais qui en sortent sans diplôme représentent jusqu'à un quart des sorties du supérieur.

La poursuite des grands objectifs de la loi d'orientation de 1989 avait conduit à une explosion du nombre des prétendants aux études supérieures. L'université en particulier, parce que non sélective, avait dû faire un effort important pour accueillir ceux qu'on a appelés « les nouveaux publics », nouveaux accédants à l'enseignement supérieur, auquel ni leur milieu familial, ni leurs études secondaires les avaient préparés.

Le contexte est aujourd'hui différent. La phase de forte croissante des effectifs marque le pas et le creux démographique crée des phénomènes de concurrence entre les établissements de l'enseignement supérieur. Le système sélectif élargit ses recrutements : les viviers des classes préparatoires deviennent parfois insuffisants pour alimenter les grandes écoles ; les places se libèrent dans les STS.

Le Haut Comité estime qu'il faut profiter de ce contexte, qui verra aussi le renouvellement des enseignants et la mise en place du LMD, pour limiter les situations d'échec et les dysfonctionnements qui caractérisent le système actuel. L'amélioration qualitative du système doit primer aujourd'hui, notamment la nécessité de rendre plus cohérente l'articulation entre le secondaire et le supérieur.

# L'implication de la mise en place du cadre européen du LMD (licence – master – doctorat) sur l'organisation de l'enseignement supérieur court en France

## L'espace européen de l'enseignement supérieur et le LMD en France

L'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur a démarré par une déclaration commune de quatre ministres de l'éducation : France, Italie, Allemagne et Royaume-Uni faite à la Sorbonne le 25 mai 1998. Cette déclaration fondatrice s'appuie sur le constat de la non lisibilité des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens et sur leur nécessaire harmonisation selon un processus de consultations intergouvernementales et non initié par les institutions communautaires.

La nouvelle déclaration de Bologne du 19 juin 1999 est signée par vingt-neuf pays européens. Elle réaffirme la nécessité d'une harmonisation internationale des diplômes des enseignements supérieurs européens car leur reconnaissance académique et leur potentiel attractif sont directement liés à leur lisibilité interne et externe.

Les états signataires s'engagent ainsi à coordonner leurs politiques pour :

- adopter un système de diplômes lisibles et comparables grâce au « supplément au diplôme », annexe descriptive au diplôme devant assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises ;
- appuyer ce système sur deux cursus avant et après la licence (aussi appelée bachelor). Cette licence doit durer au minimum trois ans et doit correspondre

« à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le monde du travail européen » ;

- mettre en place un système de crédits « ECTS » (*European credit transfer system*) pour promouvoir la mobilité des étudiants. Ces crédits peuvent être également obtenus en formation continue ;
- promouvoir la mobilité tant pour les étudiants que pour les enseignants et les chercheurs en supprimant tous les obstacles à leur libre circulation et en favorisant toutes les coopérations (programmes et politiques communes) ;
- enfin, ils réaffirment la nécessité de s'appuyer sur la méthode de coopération intergouvernementale.

La conférence de Prague (19 mai 2001), tout en confirmant les déclarations antérieures, a insisté sur l'intégration dans le processus « LMD » de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

La prochaine étape du processus de Bologne sera le sommet de Berlin en septembre 2003 qui réunira tous les ministres de l'éducation des pays signataires. Les « bachelors » (licences françaises) et les masters étant en place dans la plupart des pays avec le système de crédits ECTS, il s'agira à Berlin de préciser très clairement les capacités dont doivent faire preuve dans leur discipline les titulaires d'un bachelor ou d'un master, en réaffirmant la nécessité dans les programmes d'une articulation avec le monde du travail. Cependant, cette articulation doit aussi pouvoir préparer les étudiants et les salariés à atteindre un niveau de formation plus élevé que ce soit en formation initiale ou dans le cadre de la formation tout au long de la vie (*lifelong learning*), en offrant la possibilité de valider les acquis professionnels sous forme de crédits.

En France, la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur a été actée par des dispositifs réglementaires concernant la mise en place de l'architecture des diplômes en licence – master – doctorat (LMD), avec comme principe la mise en œuvre du « *système européen d'unités d'enseignements capitalisables et transférables dit système européen de crédits – ECTS* ». Cette nouvelle construction concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur en y intégrant formation initiale et formation continue, formations académiques et formations professionnalisées, enseignement présentiel et enseignement à distance. Elle renforce l'autonomie pédagogique des établissements, leurs capacités d'innovation et les coopérations inter-universitaires et européennes. Le calendrier de cette mise en place a débuté à la rentrée 2002-2003 et devrait s'achever en 2007.

## La licence professionnelle

La licence professionnelle, créée en novembre 1999, s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supé-

rieur actée par la déclaration de Bologne (juin 1999 Bologne). Cette licence inscrit dans sa vocation la possibilité d'insertion professionnelle à la fin de son cursus comme dans le processus de Bologne.

Ainsi, la licence professionnelle consacre des qualifications de niveau II (correspondant à de nouveaux emplois intermédiaires entre techniciens supérieurs et ingénieurs ou cadres supérieurs) dont les programmes de formation sont établis par des responsables enseignants en partenariat avec des professionnels (branches mais aussi grands groupes industriels, PME/PMI...) et des collectivités territoriales.

Rappelons que la licence professionnelle est le dernier diplôme du processus de professionnalisation des diplômes universitaires après les DUT (1966), les DESS, les MST, MSG et les DEUST. Les premières licences ont été ouvertes aux étudiants dès la rentrée 2000, avec près de 200 habilitations pour plus de 500 propositions. Élevé au grade universitaire de licence, ce diplôme est délivré par les universités. Il est préparé dans une unité de l'université, très souvent en association avec un IUT ou d'autres composantes de l'université, ou avec les établissements publics ou privés d'enseignement secondaire que sont les lycées.

## Fonctionnement et principes

Une Commission nationale d'expertise, contrôlée par les différents partenaires à parité (dix universitaires et dix représentants du monde professionnel), est chargée d'examiner et de valider les demandes de création des licences professionnelles. Cette commission régule fortement les initiatives laissées aux concepteurs locaux. C'est ainsi que seulement un tiers des projets de la campagne d'habilitation 2001-2002 a reçu un avis favorable. Les critères d'examen et de validation des projets de licence professionnelle sont :

- la qualification professionnelle visée ;
- les partenariats avec le monde professionnel ;
- l'accueil de public diversifié (étudiants titulaires d'un DEUG, DUT, BTS, DEUST....) ;
- l'ouverture en formation initiale et formation continue.

L'association paritaire d'enseignants et d'acteurs du monde du travail semble servir d'une manière précise et concrète les aspirations des étudiants qui souhaitent disposer d'un diplôme professionnelisé de niveau bac + 3, notamment pour les diplômés d'IUT dont les poursuites des études sont plus nombreuses que les entrées dans la vie active. En outre, la Licence professionnelle vient aussi satisfaire la demande en qualification des professions et celle des universités en termes de stratégie de développement.

Ces nouvelles conditions innovantes d'élaboration d'une offre de formation professionnalisée (ajustement économique, déplacement de la logique disciplinaire vers une logique économique, légitimité pédagogique des professionnels, partenariat avec le corps enseignant...) modifient en partie la nature des formations professionnelles au sein de l'université.

## Données nationales sur les licences professionnelles

En l'espace de deux ans le nombre de licences professionnelles a doublé ainsi que leurs effectifs. Par ailleurs, leur répartition entre IUT et autres composantes de l'université est quasi égale. Certaines académies sont plus créatrices que d'autres : Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse. Les effectifs d'une licence professionnelle varient entre dix et cinquante étudiants.

Tableau n° 38

<b>Évolution du nombre et des effectifs pour les licences professionnelles</b>				
Année	Nombre	Croissance	Effectifs	Croissance
2000-2001	178		4 364	
2001-2002	347	+ 95 %	9 038	+ 107 %

Source : MJENR-DEP.

Le portrait des étudiants en licence professionnelle s'inscrit généralement en opposition à celui des inscrits en licences universitaires : les étudiants sont plus nombreux que les étudiantes, leurs parents exercent plus souvent des professions intermédiaires et d'ouvriers que les étudiants de licences classiques.

Tableau n° 39

<b>Comparaison des origines socioprofessionnelles des licences professionnelles</b>		
	<b>Licences professionnelles</b>	<b>Licences « classiques »</b>
Hommes	60 %	38 %
Femmes	40 %	62 %
CSP des parents :		
- professions sup. et cadres	21 %	29 %
- professions intermédiaires	19 %	16 %
- ouvriers	14 %	11 %
Séries du bac :		
- bacs S	37 %	30 %
- bacs techno	35 %	8,5 %
- bacs pro	2,7 %	0,6 %

Source : MJENR-DEP.

Les licences professionnelles semblent être une voie de poursuites d'études pour les titulaires de DUT et de BTS. La relative forte présence des bacs S, comme parmi les inscrits en IUT, et de bacs technologiques comme parmi les inscrits en STS, reflète bien leurs origines scolaires d'anciens étudiants de formations supérieures et professionnelles courtes.

Tableau n° 40

<b>Dernier diplôme obtenu avant l'entrée en licence professionnelle</b>	
<b>Dernier diplôme obtenu</b>	
DUT	35 %
BTS	38 %
DEUG	9 %
Autres diplômes universitaires	10 %
Autres	8 %

Source : MJENR-DEP.

Tableau n° 41

<b>Le régime d'inscription en licence professionnelle</b>		
<b>Régime d'inscription</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Formation initiale	79 %	76 %
Apprentissage	7 %	7 %
Formation continue	14 %	17 %

Source : MJENR-DEP.

Les licences professionnelles répondent bien aux objectifs qui ont présidé à leur création : spécialisation professionnelle pour les diplômés de bac +2, large ouverture à la formation continue (plus trois points en un an) et par apprentissage (près d'un quart des inscrits) et « démocratisation » de l'accès à un diplôme de niveau licence.

## Nature des licences professionnelles

Le secteur des services représente 64 % et celui de la production 36 %. Parmi le secteur des services ce sont les spécialités relevant du commerce et de la gestion qui dominent : 27 %, suivies des métiers de l'informatique 16 %. C'est aussi dans ce secteur que la formation continue est la plus présente (19 %), particulièrement dans les métiers de l'animation, sports, loisirs... (37 %) et ceux des banques et assurances (21 %). Ce secteur est enfin

le plus féminisé (48 %) et 79 % des femmes inscrites en licence professionnelle se retrouvent dans ce secteur.

Dans le secteur de la production, les métiers liés à la production industrielle sont dominants : 23 % suivis de ceux relevant de l'agriculture, etc. : 6 %. La formation continue est moins importante : 12 %, la présence des femmes aussi 23 %.

Les taux de réussite sont très élevés (80 %) mais un peu plus faibles dans le secteur des services que dans celui de la production. Ils varient selon la nature des origines scolaires, le régime de formation ou encore selon le type de bac.

Tableau n° 42

Les taux de réussite en licence professionnelle	
Selon...	Taux de réussite
<b>Les origines scolaires</b>	
STS	86 %
IUT	90 %
Université	74 %
<b>Le régime de formation</b>	
Initiale et par apprentissage	95 %
Continue	47 %
Reprises d'études	63 %
Ensemble	80 %
<b>Le type de bac</b>	
Bac S	87 %
Techno. indus.	86 %
Bac pro	77 %
<b>Le secteur</b>	
Services	78 %
Production	88 %

Source : MJENR-DEP.

## Le devenir des diplômés de licence professionnelle : l'exemple de l'université de Marne-la-Vallée

La date récente de création des licences professionnelles n'a pas permis de les intégrer dans un dispositif national d'évaluation de l'insertion professionnelle comme « Génération 98 ». Cependant certains établissements comme l'université de Marne-la-Vallée ont tenté de mesurer le devenir des jeunes titulaires de ce nouveau diplôme. Les résultats présentés ci-dessous n'ont donc que valeur d'exemple et, s'ils ne peuvent être extrapolés à la France entière, ils peuvent cependant révéler de grandes tendances.

**L'université de Marne-la-Vallée** est l'établissement au niveau national qui a créé le plus de licences professionnelles : onze licences accueillent 342

étudiants à la rentrée 2002 soit plus de 3 % des effectifs de l'université et plusieurs nouvelles licences devraient ouvrir à la rentrée 2003.

Elles sont représentatives des licences au niveau national : plus nombreuses dans le secteur des services que dans celui de la production, avec un taux d'augmentation des effectifs de 40 % d'une année à l'autre.

En revanche elles sont plus ancrées dans le monde du travail qu'au niveau national :

- elles respectent plus l'exigence de partenariat avec d'autres établissements : la quasi totalité d'entre elles s'appuie sur des conventions avec des lycées professionnels ou avec des écoles supérieures professionnelles contre moins d'un tiers de l'ensemble des licences professionnelles ;
- la part des étudiants en apprentissage y est cinq fois supérieure soit un tiers des étudiants en 2002-2003 ;
- enfin, les licences professionnelles de Marne-la-Vallée accueillent davantage de titulaires de bacs technologiques et professionnels : 46 % contre 38 % pour l'ensemble.

Ces origines scolaires témoignent de la grande part des titulaires de DUT et BTS inscrits dans ces licences au détriment des titulaires de DEUG (1 % contre 9 % au niveau national).

Ainsi, si les licences professionnelles de Marne-la-Vallée remplissent leur vocation initiale, à savoir offrir aux titulaires de DUT/BTS une année de formation supplémentaire en articulation avec le monde du travail (partenariat et stages). Elles ne sont pas, pour l'instant, une voie de réorientation vers une insertion professionnelle rapide pour les titulaires de DEUG qui ne désirent pas poursuivre des études.

**L'enquête menée par l'OFIPE** (Observatoire des formations, de l'insertion professionnelle, de l'évaluation de l'université de Marne-la-Vallée) auprès de deux promotions de diplômés de licence professionnelle nous permet de connaître leur devenir huit mois après l'obtention de leur diplôme.

Premier constat : si la moitié d'entre eux entre sur le marché du travail, l'autre moitié poursuit des études, contrairement à l'objectif affiché des licences professionnelles !

- L'insertion professionnelle à huit mois des diplômés est caractérisée par un accès au premier emploi très rapide, grâce notamment aux stages suivis durant leur formation pour 37 % d'entre eux. Plus de la moitié (58 %) bénéficie d'un emploi stable, 70 % d'entre eux occupent des postes de niveau « profession intermédiaire » (techniciens supérieurs, maîtrise...) et seuls 15 % sont cadres alors que la licence professionnelle conduit en principe à un emploi de cadre. Cependant la faible ancienneté (huit mois) de la présence de ces diplômés sur le marché du travail permet de moduler la performance de ces indicateurs d'insertion. En effet, les conditions de l'emploi

s'améliorent toujours avec le temps de présence sur le marché du travail. Par ailleurs les résultats de « Génération 98 » montrent clairement qu'une année de professionnalisation s'avère toujours payante en terme de qualité d'insertion professionnelle, aussi pour les titulaires de DUT/BTS ayant suivi une année de formation complémentaire.

- La moitié des titulaires d'une licence professionnelle de l'université de Marne-la-Vallée qui poursuivent des études choisissent des filières professionnelles de niveau bac + 4 (écoles d'ingénieurs, masters ou maîtrises spécialisées pour 83 % d'entre eux).

Ce fort taux de poursuite d'études constaté pour un diplôme qui vise une insertion professionnelle immédiate fait craindre les mêmes détournements de fonction dont ont été victimes les IUT et dans une moindre mesure les BTS, qui affichent des taux de poursuites d'études de 64 et 38 %. En effet, pour éviter que les étudiants choisissent ces formations par précaution (il est plus facile de faire valoir une licence professionnelle qu'une licence académique pour un emploi en cas d'échec en poursuites d'études), plusieurs mesures à l'usage des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur apparaissent comme nécessaires :

- définition claire de la vocation des licences professionnelles et des partenariats professionnels ;
- affichage du contenu des programmes à destination des étudiants et des formations susceptibles d'être sollicitées pour des poursuites d'études ;
- reconnaissance des licences professionnelles par les entreprises et les branches professionnelles ;
- enfin, information auprès de tous les acteurs du devenir professionnel des diplômés et des possibilités de poursuites d'études, qu'elles soient engagées immédiatement après la licence ou dans le cadre de la formation continue et de la VAE.

## **Les incidences de la mise en place du LMD sur le premier cycle universitaire (DEUG) et sur les formations courtes professionnalisées (DUT/BTS)**

La structure actuelle des premiers cycles universitaires s'articule autour de deux types de diplômes : le DEUG, diplôme universitaire « intermédiaire » qui permet d'accéder au deuxième cycle dont la licence est la première étape (bac + 3), et ceux qui consacrent des formations technologiques supérieures courtes, le DUT et le BTS qui sont des diplômes visant une inser-

tion professionnelle immédiate. Ces diplômes s'acquièrent théoriquement en deux ans. Rappelons que dans les grades universitaires, le premier est le baccalauréat et le second la licence.

Depuis la création des licences professionnelles et avec la mise en place du LMD (licence – master – doctorat), les responsables de ces formations à diplôme bac + 2 réfléchissent à une articulation qui tiennent compte de la nécessité de s'inscrire dans le niveau européen licence (bac + 3) du LMD en offrant aux étudiants la possibilité d'accéder à la licence, sans pour autant remettre en cause des diplômes professionnels qui donnent satisfaction aux entreprises.

Cette opportunité de restructuration grâce aux contraintes européennes permet de repenser globalement ces formations, notamment les passages des étudiants entre les formations académiques et celles professionnalisées.

Car, comme nous l'avons vu dans la première partie, bon nombre de bacheliers titulaires d'un DUT (64 %) poursuivent des études, contrairement à la vocation initiale de ce diplôme et bon nombre de titulaires de bacs autres que généraux s'inscrivent dans des DEUG faute d'avoir pu être accueillis dans les filières professionnalisées qui leur étaient destinées. C'est pourquoi le LMD doit favoriser le passage d'une logique de filière à une logique de parcours en plaçant le projet de formation et le projet professionnel de l'étudiant au centre du dispositif.

## **Les propositions de l'ADUIT (Association des directeurs d'IUT)**

La réflexion menée par la communauté des IUT sur l'« Avenir des métiers, l'évolution des spécialités » confirme l'existence d'une insertion professionnelle au niveau III (DUT) mais aussi au niveau II (licence professionnelle). Elle souligne ainsi la nécessité de faire évoluer les fonctions de techniciens supérieurs et d'encadrement intermédiaire vers des fonctions d'organisation, de responsabilité et d'encadrement.

Pour ce faire elle propose de créer un cursus de licence professionnelle porté par les IUT dans le contrat d'objectifs des universités en partenariat avec les autres composantes de l'université, et avec les milieux professionnels. Elle respecterait les principes du LMD dans l'espace européen de l'enseignement supérieur : harmonisation européenne, visibilité des universités, lisibilité des cursus, semestrialisation, accroissement de la mobilité étudiante, capitalisation des unités d'enseignement par le système de crédits ECTS.

La construction de cette licence s'articule autour de six semestres avec une orientation selon le projet professionnel de l'étudiant dès les deux pre-

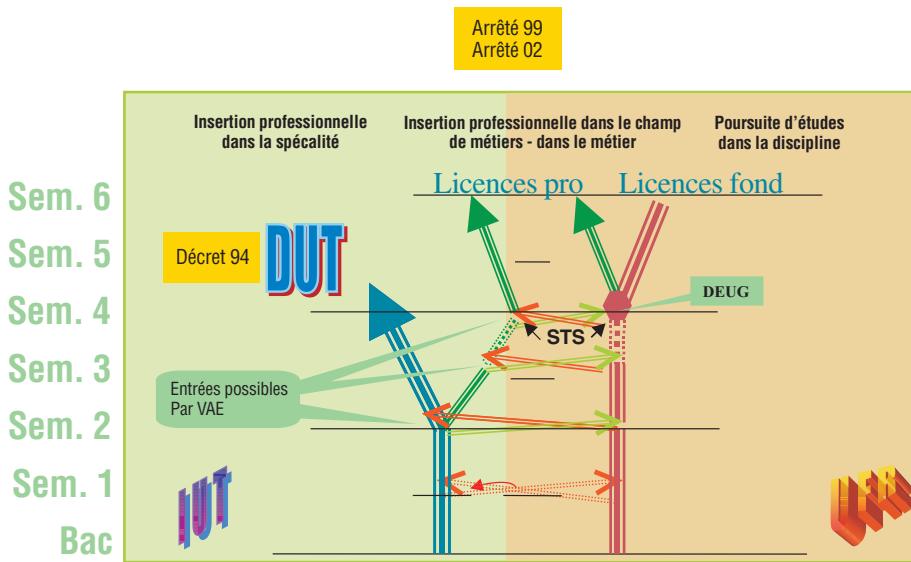
miers semestres, les autres semestres étant construits selon le type de parcours choisi à la fin de la première année : DUT (deux semestres supplémentaires) ou licence professionnelle (quatre semestres supplémentaires).

Des passerelles pour les étudiants seront organisées entre les différents parcours développés dans les universités (IUT et autres composantes), dès la première année et sur l'ensemble des semestres. D'autres étudiants, en formation initiale, en formation continue, ou en reprise d'études, pourront être accueillis grâce à ces passerelles et dans le cadre de la VAE.

Ce DUT et cette licence professionnelle se conformeront aux critères qui ont fait le succès des IUT : mission d'insertion professionnelle, professionnalisation de la formation, projets tutorés et stages intégrés, partenariat avec les entreprises et les collectivités territoriales, suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Schéma n° 1

**Une présentation schématique incluant passerelles et VAE pourrait être la suivante**



Plusieurs membres du Haut Comité considèrent que le projet de licence en six semestres est superflu car les universités disposent d'instruments suffisants pour former des techniciens grâce au DUT et aux licences professionnelles qui peuvent accueillir ceux qui veulent poursuivre leur formation après le DUT. En effet, 40 % des diplômés de DUT s'insèrent professionnel-

lement directement après l'obtention de leur diplôme et leur niveau de formation correspond parfaitement aux besoins des entreprises.

La licence professionnelle créée pour les diplômés de niveau III qui ont un projet professionnel précis et la licence en six semestres proposée par les directeurs d'IUT ne peuvent qu'être en concurrente directe. Le MEDEF estime que les IUT devraient s'approprier la licence professionnelle et la développer, d'autant plus que le monde professionnel et les entreprises y sont représentés à parité, ce qui n'est pas le cas pour les licences à six semestres proposées<sup>1</sup>.

De la même manière, le LMD devrait être l'occasion de nouer un partenariat plus profond avec les responsables de formation notamment pour la création de licences professionnelles.

Le niveau bac + 2 (DUT et BTS), correspond aux demandes des entreprises mais, selon les secteurs de production, les techniciens supérieurs n'ont pas tous nécessairement besoin d'une formation de niveau II, d'une licence. En effet, par exemple dans le domaine de la maintenance en production et électronique, les techniciens de niveau IV embauchés auparavant ont été de plus en plus remplacés par des techniciens de niveau bac + 2 pour qui une année de formation supplémentaire ne serait pas réellement utile.

En revanche, un technico-commercial doit posséder à la fois solide formation technique et une bonne formation commerciale. Cette dernière peut être acquise soit par une année de formation initiale complémentaire, soit dans le cadre de la FTLV (formation tout au long de la vie) après quelques années d'expérience technique, afin de pouvoir évoluer vers des fonctions commerciales. C'est pourquoi l'année post diplôme bac + 2 est l'occasion de répondre, si nécessaire, à la diversité des besoins de tous les secteurs économiques et ceci quel que soit le régime de formation : initiale, tout au long de la vie, VAE, par alternance. La formation par alternance est souvent la bonne réponse à apporter pour réussir l'insertion professionnelle des jeunes dans le cycle terminal professionnalisant, pour autant qu'elle ne se réduise pas à des stages et à des projets tutorés.

---

<sup>1</sup> Cf. dépêche AEF 31 janvier 2003.

## Perception des formations IUT auprès des chefs d'entreprise

Une étude a été réalisée à la demande des présidents d'IUT, en janvier 2003, auprès d'un échantillon représentatif de 502 dirigeants d'entreprises de plus de cinquante salariés pour mesurer leur perception des IUT et de leurs diplômés (SID Développement janvier 2003) <sup>1</sup>.

Ils sont 60 % à estimer que l'enseignement supérieur est apte à préparer les étudiants à intégrer le monde de l'entreprise mais ce jugement est très nuancé selon les établissements de formation. Les IUT sont classés en tête : 56 %, puis les grandes écoles 33 % et seuls 4 % créditent l'université de cette capacité.

Ils sont unanimes à considérer la formation en IUT comme bonne (84 %) voire très bonne (12 %), parmi les formations universitaires courtes.

Les compétences acquises dans ces formations sont surtout techniques (53 %) mais relèvent aussi de capacités transversales propres à ce niveau de formation supérieure court : capacités d'adaptation, d'intégration et de travail en équipe (34, 26 et 21 %). Ces compétences sont conformes à celles requises pour des postes de techniciens. En effet, plus rarement citées sont les compétences liées à l'autonomie, l'évolution, la prise de responsabilité ou l'encadrement, qui sont plutôt attachées aux diplômes d'enseignement supérieur long, de niveau bac + 5.

Deux tiers des dirigeants interrogés considèrent l'évolution de carrière dans leur entreprise des titulaires de DUT comme satisfaisante.

Enfin, selon les dirigeants d'entreprise et pour répondre à leurs besoins futurs, les principales qualités dont devront faire preuve à l'avenir les diplômés d'IUT relèvent de capacités techniques et pratiques (45 %) et de qualités d'adaptation (36 %) accompagnées de bonnes connaissances du monde de l'entreprise (23 %). Les compétences en management, le sens des responsabilités, les capacités d'analyse théorique, de culture générale et les facultés d'adaptation qui sont toutes des qualités d'autonomie et de responsabilité dans le travail, sont, de l'avis des interviewés, moins attendues des diplômés d'IUT.

Pour d'autres membres du Haut-Comité les conditions d'un fonctionnement efficace du système européen du LMD dans lequel s'inscrivent les licences professionnelles et celles proposées par les IUT sont :

- le respect de la double dimension en gardant les niveaux intermédiaires, DUT/BTS, afin que le grade ne tue pas le diplôme ;
- la cohérence de l'offre (en référence à la circulaire de M. Monteil, (directeur de l'Enseignement Supérieur), de novembre 2002) : une articulation permanente est indispensable entre le parcours individuel de l'étudiant et la cohérence et la lisibilité de sa formation ;
- l'alternance est un principe pédagogique qui doit être mis en œuvre dans le secondaire comme dans le supérieur, et qui ne doit pas être réduit uniquement aux formations professionnalisantes dans le domaine de la production. Cette alternance ne doit pas se réduire à un dialogue université – entreprise,

<sup>1</sup> Étude réalisée par SID-Développement, « La perception des IUT auprès des dirigeants d'entreprises », Paris, janvier 2003.

mais doit s'exercer sous son aspect pédagogique afin de faire concourir toute la richesse des entreprises à la production de connaissances et de compétences dans notre pays.

## Position de la CPU (conférence des présidents d'université)

Les relations entre les universités et les IUT du point de vue du travail pédagogique ont beaucoup évolué. Il faut reconnaître le caractère pionnier des IUT en matière de professionnalisation. Ils ont permis de faire diffuser dans les universités une culture qui n'existait pas alors et qui n'existe pas encore partout. Cette culture de partenariat avec les entreprises, on la retrouve désormais au niveau des IUP, des MST, des futurs masters professionnels des DESS et dans les laboratoires de recherche (philosophie d'ouverture vers les partenaires professionnels et les acteurs économiques).

La démarche proposée de partir des métiers pour faire de la programmation à l'envers, y compris pour l'orientation est positive car on ne peut continuer à parler d'orientation, aux jeunes uniquement en fonction du contenu des études qu'ils vont faire. Il faut leur donner des exemples de métiers avec les compétences professionnelles et les acquis académiques requis.

L'actuel vice-président de la CPU Michel Laurent a rappelé qu'aucune licence professionnelle ne peut être présentée comme une licence en six semestres d'un IUT. À partir de là, un travail commun peut démarrer entre les UFR des universités et les IUT de manière à intégrer les IUT dans le système LMD. Les choses ne sont toutefois pas toujours très faciles. Au statut des IUT est attachée la capacité de délivrer le diplôme de DUT. Par contre, les licences professionnelles sont des diplômes nationaux habilités nécessairement dans des EPSCP ou par des établissements publics autonomes, mais rattachés par convention à des universités. C'est toujours l'université qui est habilitée et pas seulement une de ses composantes. La moitié des licences professionnelles sont organisées dans des UFR, l'autre moitié dans les IUT, comme peut le leur demander le conseil d'administration de chaque université, mais seulement en tant qu'opérateur pour l'université habilitée à délivrer ce diplôme.

La licence professionnelle telle qu'elle fonctionne depuis trois ans apporte des réponses à un double constat :

- Le taux de poursuite d'études après le DUT suscite une vraie interrogation parce qu'il n'est pas dans la mission initiale des IUT de former des étudiants pour qu'ils continuent des études, souvent bien au-delà de la licence. C'est pourquoi il est très positif que les taux de succès des étudiants de DUT en licence professionnelle soient parmi les plus élevés.

- La réorientation d'étudiants inscrits « par défaut » dans les premiers cycles généraux universitaires vers les IUT ou les STS est relativement difficile. Les dispositifs de réorientation existants répondent insuffisamment aux attentes des étudiants en échec en DEUG. Dans le schéma proposé par les

IUT, la CPU a l'impression qu'il y aurait la possibilité d'obtenir deux types de licences professionnelles : celles en deux semestres réglementairement organisées actuellement et celles en six semestres qui seraient organisées dans un parcours IUT (DUT). Tous les parcours de licence professionnelle se font en six semestres (quatre semestres de DUT, BTS ou DEUG plus les deux semestres de licence pro), mais ils ne sont pas équivalents à une licence professionnelle en seul un bloc de six semestres.

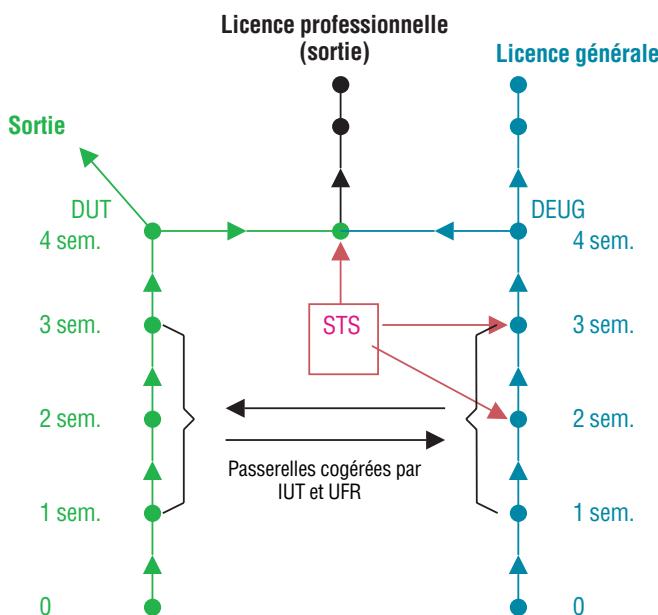
Il est aussi possible d'envisager un schéma alternatif : un seul « X » dont le départ se situerait entre le deuxième et le troisième semestre, quel que soit le point de départ (DEUG ou DUT).

Ceci permettrait à des étudiants engagés dans une filière généraliste d'aller vers une filière technologique courte, soit pour sortir avec un DUT, soit pour continuer après leur DUT vers une licence professionnelle (les DUT préparant mieux à une licence pro qu'un DEUG) et symétriquement de drainer vers le DEUG ceux engagés en IUT qui souhaitent continuer vers des études longues. En matière de réorientation, on aurait plus de succès auprès des étudiants de DEUG en leur faisant miroiter la possibilité de venir à l'IUT pour faire soit un DUT, soit un DUT + licence pro. Ces passerelles d'orientation au cours de la première année entre les deux parcours de DEUG et de DUT devraient être cogérées par les IUT et les UFR concernées afin d'éviter la coexistence de deux licences parallèles, avec la même vocation.

Schema n° 2

Schéma proposé par Bernard Belloc ancien vice-président de la CPU

lors de la séance du HCEE du mars 2003 animé par M. Eychennes



## Un exemple d'application du LMD : l'université de Valenciennes et du Haut Cambrésis

Pour avoir travaillé durant deux ans sur leur carte de formation en y intégrant l'harmonisation européenne des diplômes de l'enseignement supérieur, l'université de Valenciennes avec deux autres universités du Nord, était prête à proposer à ses étudiants dès la rentrée 2002, une offre de formation nouvelle : licence – master – doctorat (LMD) dont les acquis sont capitalisables en crédits ECTS.

L'université de Valenciennes compte environ 11 000 étudiants en formation initiale et 3 500 étudiants en formation continue. Un tiers environ des étudiants sont intégrés dans le système LMD les premiers masters et les premières licences seront délivrés en juin 2003.

Trois composantes ont d'ors et déjà basculé dans le système LMD : l'intégralité de la composante scientifique appelée l'Institut des sciences et techniques, la composante lettres-sciences humaines et la composante STAPS. À la rentrée prochaine, ce sera probablement le tour de la gestion, de l'économie et du droit, qui représentent une petite moitié du total des étudiants.

Ces trois premières composantes dans le système LMD fonctionnent par semestre et capitalisent des crédits ECTS, chaque année comptant deux fois trente crédits par semestre et la licence un total de 180 crédits ECTS.

Le choix par l'université de Valenciennes d'appliquer rapidement le système LMD s'est fait après plusieurs constats :

- le taux d'échec en premier cycle n'a jamais pu être endigué significativement malgré tous les efforts, tant financiers qu'humains, qui ont été mis en œuvre ;
- les étudiants étaient consommateurs des prestations de l'université et ne s'appropriaient pas les mesures d'aide à la réussite mises en place (le tutorat ne profite qu'aux bons élèves) ;
- l'expérience en formation continue de l'université : pour répondre immédiatement aux demandes de formations complémentaires, il était indispensable d'organiser les cursus en puisant dans les cours disponibles selon les composantes. Cette pratique a favorisé les collaborations entre UFR et préfigurait les coopérations inter disciplinaires et entre UFR et IUT indispensables à une bonne mise en œuvre du LMD.

Mieux rentabiliser les moyens humains et financiers mis en œuvre pour favoriser une orientation adéquate et la réussite des étudiants, nécessite de transformer le service et la relation avec l'étudiant en une relation partenariale sur la base d'obligations et de responsabilités partagées, pour tenter d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système.

Changer la relation consumériste de l'étudiant en une relation partenariale suppose aussi de rénover les approches pédagogiques afin de transformer, tout au long du cursus, tout projet de formation en projet professionnel en construction : bilan semestriel avec l'étudiant, possibilité de construire des cursus diversifiés (tout en maintenant un minimum commun disciplinaire non négociable), information continue sur les orientations, les métiers, l'insertion professionnelle, etc.

Transformer progressivement un projet de formation en projet professionnel implique aussi de la souplesse, une relation de confiance, des conseils et non des obligations. Car l'étudiant se cherche, se construit et a choisi le système universitaire pour la liberté de choix qu'il offre.

Le système actuel est un système par étapes qui doivent être obligatoirement validées avant de poursuivre le cursus. C'est une condition d'échec pour un grand nombre d'étudiants qui ne peuvent passer la première étape (première année de premier cycle) dans les conditions prescrites. La souplesse des contenus permet de substituer à une logique d'étapes une logique de parcours.

Le cadre juridique du LMD permet une évolution progressive vers la licence qui, selon les orientations au cours des études, n'est pas obligatoirement acquise en trois ans. Celle-ci peuvent même conduire vers un cursus plus long qui conduit à la réussite plutôt qu'adopter un schéma figé dans le temps qui mène à l'échec.

Pour ce faire il faut introduire de la souplesse :

### ***Souplesse des contenus***

Une fois fixé le minimum commun disciplinaire non négociable, l'université offre à l'étudiant la possibilité de se constituer un portefeuille de formations tant au sein de l'établissement que dans d'autres écoles. Ces formations sont dispensées par des établissements spécialisés avec lesquels des accords ont été passés. Cette première souplesse est offerte sur l'ensemble des trois années ou des six semestres et représente en moyenne entre 20 et 25 % de l'ensemble des crédits.

### ***Souplesse des orientations***

Ce système permet aussi à l'étudiant de changer de projet professionnel au cours du temps. L'objectif de professionnalisation n'est pas forcément à trois ans, (mais il peut-être à cinq ans), la licence restant une étape à valider. Tous les semestres, un bilan est fait avec l'étudiant pour évaluer le succès des orientations choisies et éventuellement les reformuler, aucune validation n'entrant pas dans les négociations préalables n'est possible. Tout ce partenariat relève d'une culture de contractualisation entre l'établissement et l'étudiant.

### **Souplesse des valorisations**

L'étudiant peut valoriser dans son cursus des expériences de nature non académique. Ainsi, des étudiants titulaires d'un mandat électif, membres actifs ou salariés d'une association ou encore des sportifs de haut niveau peuvent capitaliser leurs activités dans le cadre du système de crédits ECTS. En effet, le fait de mener des études parallèlement à des engagements ou des activités importantes témoigne de beaucoup d'abnégation et mérite valorisation, si bien sûr elles s'inscrivent dans le projet professionnel défini avec l'étudiant.



## **Conclusion**

Les expériences menées par l'université de Valenciennes et du Haut-Cambrésis et deux autres universités du Nord ouvrent des perspectives et méritent d'être suivies et évaluées. Elles semblent, au moins, apportées des réponses intéressantes à des problèmes rencontrés par des universités de taille relativement réduite.

Les résultats observés à l'université de Marne-la-Vallée montrent la nécessité de bien définir la vocation des licences professionnelles et des partenariats professionnels et d'informer tous les acteurs du devenir professionnel des diplômés et des possibilités de poursuite d'études notamment dans le cadre de la formation continue et de la VAE.

Après discussions entre les différents acteurs et les différentes instances concernées, quelques expérimentations seront mises en œuvre à la rentrée 2003 selon le schéma proposé par l'ADIUT. Elles sont le fruit d'une collaboration et d'un partenariat entre les universités, les entreprises, les branches professionnelles au niveau régional et national, ainsi que les instances nationales. Les principes de départ sur lesquelles elles s'appuient sont l'insertion professionnelle et sur l'évolution des fonctions des techniciens supérieurs vers des fonctions d'organisation, de responsabilité et d'encadrement. Ces principes pourront être adaptés au fur et à mesure de la réalisation des expérimentations et de leurs indispensables évaluations.



## Chapitre 6

# Diversités régionales dans l'accès au bac et à l'entrée du supérieur

Au niveau supérieur, comme au niveau secondaire (voir le précédent rapport du HCEEE), l'offre de formation varie assez sensiblement selon la région, diversifiant les contextes et pouvant contraindre les choix d'orientation de certains bacheliers, voire les amener à y renoncer ou à changer de région pour les satisfaire. Alors que l'offre universitaire apparaît relativement concentrée, les formations supérieures courtes, et plus particulièrement les STS attachées aux lycées, sont plus largement diffusées sur le territoire et mieux représentées dans les petites académies comme Limoges ou Amiens que dans des grandes académies comme Paris, Lyon, Toulouse ou Aix-Marseille qui concentrent à elles seules plus du quart des nouvelles entrées à l'université<sup>1</sup>.

L'examen des grands flux d'entrées dans le supérieur déclinés par académie permet d'apporter un complément d'éclairage à la réflexion sur les mécanismes d'orientation à l'entrée du supérieur. Les évolutions récentes ont montré que la régionalisation de la formation professionnelle a progressivement contribué à recomposer le paysage éducatif français, notamment en ce qui concerne le développement des filières de l'enseignement professionnel court, et on s'aperçoit que les tendances nationales observées depuis 1995 masquent parfois des évolutions contrastées au niveau local.



## L'accès au baccalauréat : une grande diversité départementale et régionale

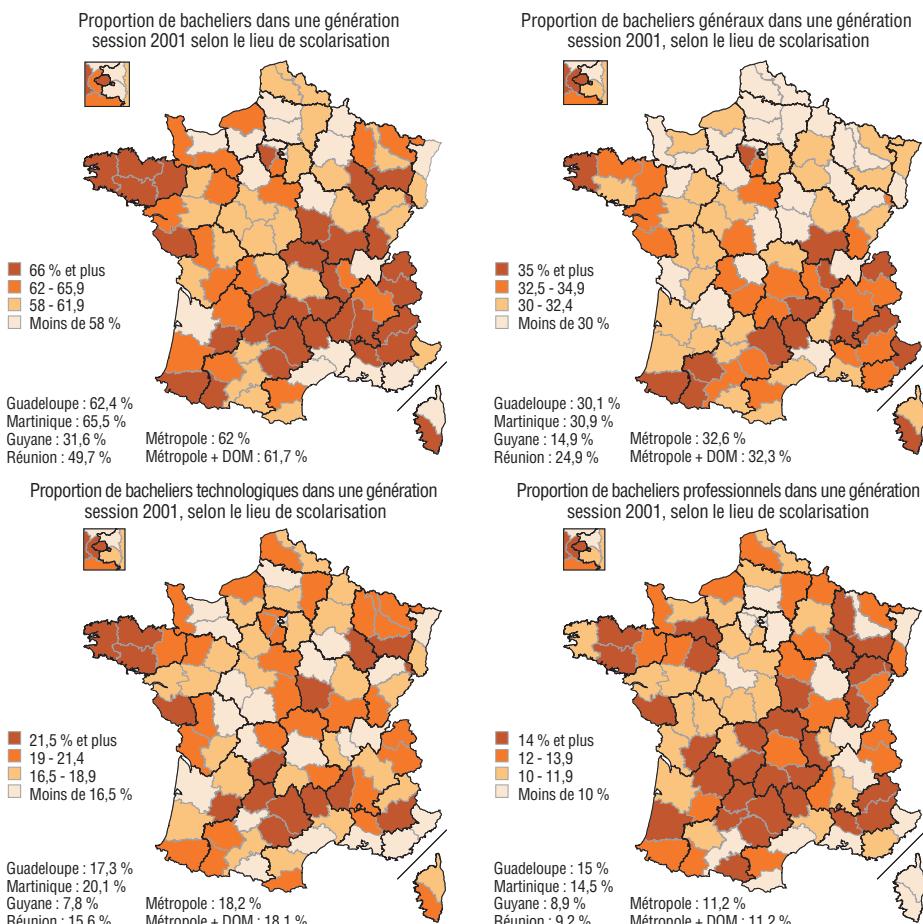
Si la forte progression du baccalauréat jusqu'en 1995 a touché l'ensemble du territoire, des différences importantes subsistent encore selon les académies. Depuis 1995, le taux d'accès au bac s'est stabilisé autour de 62 %. En 1975, il était de 25 %, avec des disparités géographiques nord – sud marquées, mais qui se sont estompées à partir du milieu des années 80. Depuis, la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées.

<sup>1</sup> Géographie de l'école, n° 8. MJENR-DEP.

mées avec environ 70 % de bacheliers devant les académies de Grenoble, Limoges et Clermont-Ferrand (de 65 à 66 %). À l'opposé, les académies d'Amiens, Créteil, Montpellier et Strasbourg se situent en deçà de la moyenne nationale (entre 55 et 58 % de bacheliers). À un niveau géographique plus fin, une analyse par département du lieu de scolarisation met en évidence des écarts globalement supérieurs à 15 points entre les départements les plus performants (pyrénéens, alpins, bretons ou du centre de la France) qui comptent plus de sept bacheliers sur dix et ceux qui en comptent seulement un peu plus de cinq sur dix comme la Seine-Saint-Denis, la Somme, l'Oise, l'Eure ou l'Hérault. Au maximum, plus de 31 points séparent encore Paris de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 79,8 % et 48,4 % de bacheliers.

Graphique n° 41

### Taux d'accès aux bacs généraux, technologiques, professionnels et tous types de bac par département en 2001



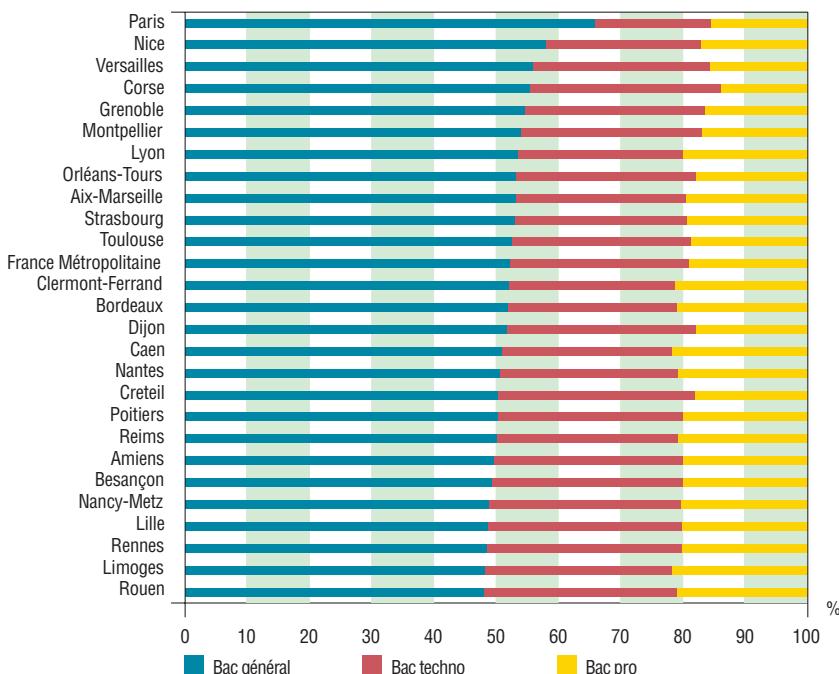
Source : MJENR-DEP.

## Depuis 1995, le recul du bac général touche toutes les académies.

La part relative des bacheliers généraux recule partout entre 1995 et 2002 mais ce recul est plus ou moins prononcé selon les académies : de 10 points dans les académies de Bordeaux ou de Rennes à 2 points dans celle de Lille. En 2002, elle est passée au-dessous de la barre des 50 % pour six académies (Lille, Rouen, Nancy-Metz, Amiens, Créteil et Limoges), alors que l'académie de Paris continue de distancer les autres académies avec deux tiers de bacheliers généraux en 2002 (69 % en 1995). Les formations générales restent toujours relativement plus présentes dans les régions du sud de la France ainsi qu'en Île-de-France.

Graphique n° 42

### Répartition des bacheliers par filière et par académie en 2002



Source : MJENR-DEP.

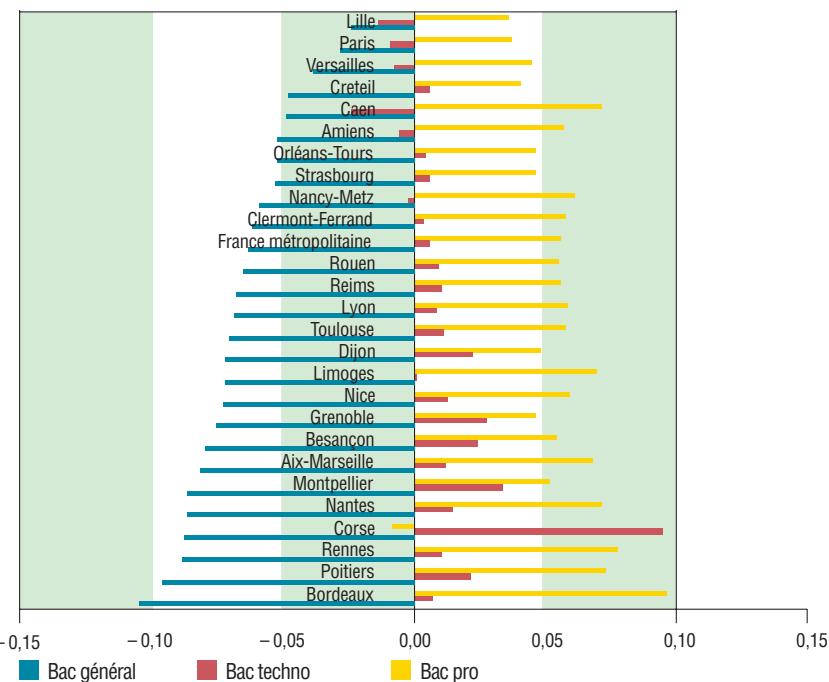
Toutes les académies sauf celle de Nice enregistrent des pertes du nombre de leurs bacheliers généraux depuis 1995 (de - 23 % à Limoges à - 3 % à Strasbourg, avec un maximum de + 3 % à Nice). Deux académies de l'Ouest de la France, Nantes et Rennes, sont responsables de près du quart des pertes en volume de bacheliers généraux au niveau national depuis 1995, ce qui correspond pour chacune d'entre elles à une perte de 20 % de leurs effectifs de bacheliers généraux entre 1995 et 2002.

Dans le même temps, cette évolution est presque partout compensée en large partie par une croissance des effectifs de bacheliers professionnels (plus que compensée dans près de la moitié des académies) et également par une croissance du nombre de bacheliers technologiques dans quatorze académies, notamment dans les cinq académies du sud-Est de la France où le nombre de bacheliers technologiques a progressé sensiblement (de 15 % dans les académies de Grenoble et de Aix-Marseille à plus de 20 % dans celles de Montpellier et de Nice, jusqu'à plus de 60 % en Corse).

En conséquence, la part des bacheliers professionnels augmente partout (à l'exception de la Corse), au minimum de 4 points à Lille jusqu'à 10 points à Bordeaux.

Graphique n° 43

#### Évolution de la structure du baccalauréat selon l'académie de 1995 à 2002



Source : MJENR-DEP.

Au global, si on constate une certaine stabilité au niveau national depuis 1995 du taux d'accès au baccalauréat, certaines académies comme Rennes, Limoges, Nantes ou Poitiers voient leur situation se dégrader (recul de 4 à 6 points), alors que d'autres continuent de progresser comme les académies de Corse, Nice, Bordeaux et surtout Paris qui améliore sa situation de 10 points,

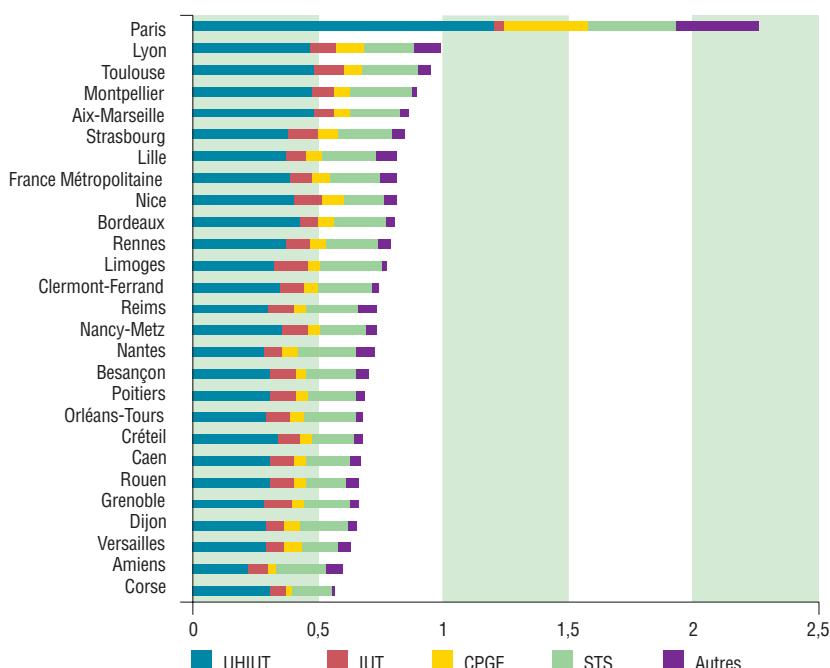
mais qui occupe cependant une place particulière en raison de l'attraction qu'elle exerce sur les ressortissants des autres académies de l'Île-de-France.

## Nombre de bacheliers et inscriptions dans l'enseignement supérieur : de grandes disparités académiques

Pour étudier les disparités académiques dans l'accès à l'enseignement supérieur, il peut être intéressant de rapporter, pour chaque académie, les entrées des nouveaux bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (de quelque académie qu'ils viennent) au nombre de lauréats du bac la même année dans l'académie.

Graphique n° 44

### Inscriptions en 2001-2002 par académie et par grande filière des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur rapportées aux effectifs de bacheliers en 2001



Source : MJENR-DEP.

En France métropolitaine, sur 100 lauréats du bac en 2001, trente-neuf se sont inscrits à la rentrée suivante dans un premier cycle de l'université (hors IUT), neuf dans un département d'IUT, vingt dans une section de STS, sept dans une classe préparatoire aux grandes écoles et six dans une autre formation<sup>1</sup>, soit un total de quatre-vingtune poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.<sup>2</sup>

Ces chiffres globaux masquent des différences importantes selon les académies, qui s'expliquent en partie par une offre en matière de formation supérieure très inégale et des mobilités inter-académiques : l'indice global varie ainsi de 57 % en Corse où les bacheliers ont plus tendance à poursuivre des études en dehors de leur académie à 226 % à Paris qui attire massivement des bacheliers des autres académies et notamment limitrophes. On retrouve en bas de l'échelle des petites académies comme Amiens, Dijon, Rouen, Caen ou Orléans, mais aussi de plus grosses (Versailles, Grenoble) qui sont directement concurrencées par la proximité dans des académies voisines de grands pôles universitaires (Paris et Lyon). Les académies qui ont l'indice le plus élevé correspondent aux grands pôles universitaires du sud de la France, de Lille et de Strasbourg, qui enregistrent des taux de solde migratoire universitaire positifs. Toutefois, les mouvements migratoires entre universités ne rendent pas compte de toutes les différences (seuls 13 % des nouveaux bacheliers de 2001 ont changé d'académie pour poursuivre des études universitaires). L'indice varie aussi en fonction de la structure des bacheliers et notamment de la part des bacheliers professionnels qui influe sur la poursuite d'études.

La répartition des inscriptions selon les différentes filières révèle la variété de l'offre d'accueil dans le supérieur selon les académies. Les voies technologiques et professionnelles courtes accueillent en moyenne 35 % des nouveaux bacheliers, mais près de trois fois plus à Limoges et à Amiens qu'à Paris, qui offre très peu de places en IUT. Dans l'accueil des bacheliers de l'année, la part du supérieur court se distribue à l'inverse de celle de l'université avec toujours une certaine opposition nord-sud : les IUT et les STS accueillent globalement seulement un bachelier sur trois dans les académies du sud de la France et près de la moitié dans celles d'Amiens ou de Limoges<sup>3</sup>. Ces filières accueillent partout plus de bacheliers dans les spécialités tertiaires, le poids des formations industrielles pouvant varier de plus de 40 % dans les académies de Limoges, Besançon, Nancy-Metz ou Strasbourg à moins de 30 % dans celles de Nice, la Corse ou Paris.

---

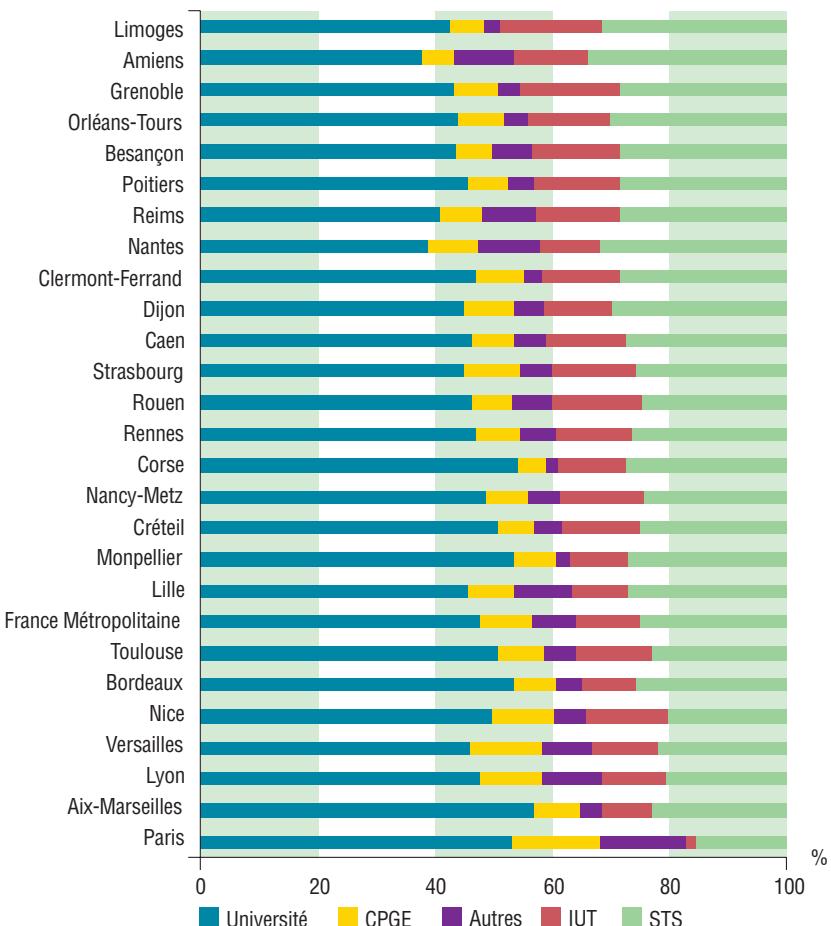
<sup>1</sup> Les autres formations regroupent les nouveaux bacheliers inscrits en école d'ingénieurs hors universitaires, en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, en écoles d'art et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales et de formations sociales.

<sup>2</sup> Hors apprentissage et agriculture.

<sup>3</sup> Ces données ne tiennent pas compte de l'apprentissage qui dans certaines régions a pris une place importante parmi les jeunes inscrits en STS ou IUT, comme dans les régions de la Franche-Comté et des Pays de la Loire. (Bref CERÉQ n° 191).

Graphique n° 45

**Répartition à la rentrée 2001 des nouveaux bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur par académie**



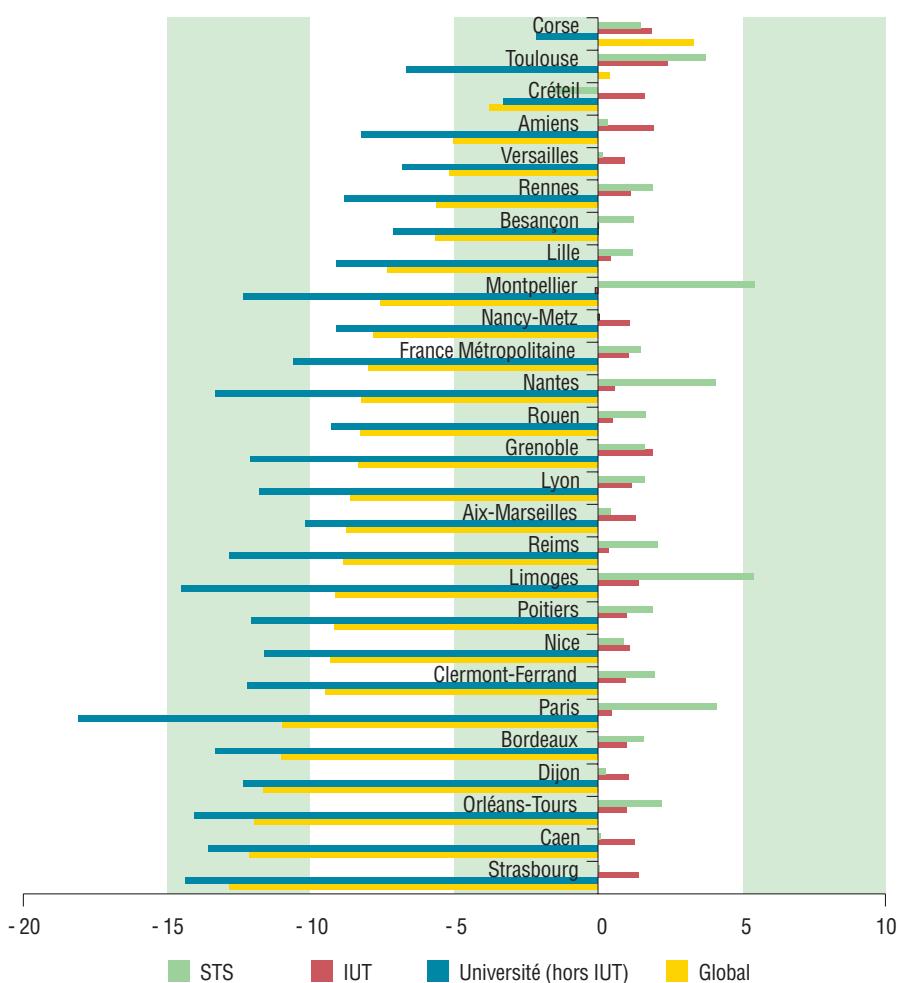
Source : MJENR-DEP.

Depuis 1995, le taux de poursuite d'études « immédiat » des nouveaux bacheliers a reculé de 9 points. En 1995, ce rapport global était de 90 inscriptions pour 100 nouveaux bacheliers, avec notamment une plus grande attractivité des premiers cycles de l'université (cinquante nouveaux bacheliers inscrits à l'université pour 100 lauréats contre respectivement huit, dix-neuf, huit et cinq en IUT, STS, classes préparatoires et autres formations).

Cette baisse affecte toutes les académies sauf celle de Corse et de Toulouse pour lesquelles les pertes enregistrées en premier cycle universitaire sont moins importantes et compensées par une progression de l'accueil dans les autres filières et notamment en IUT et STS. Ce taux de poursuite ou d'accueil étant calculé par rapport à l'ensemble de la production de bacheliers, cette évolution est la traduction directe de l'augmentation de la montée de la part des bacheliers professionnels dans toutes les académies (sauf en Corse).

Graphique n° 46

### Évolution des taux d'accueil des nouveaux bacheliers entre 1995 et 2001 selon les grandes filières de l'enseignement supérieur



Source : MJENR-DEP.

En volume, les entrées des nouveaux bacheliers dans le supérieur ont diminué de 8 % entre les rentrées scolaires 1995 et 2001 (de presque 430 000 à moins de 395 000), pour 1 % de bacheliers en plus. Ce recul correspond essentiellement à une baisse des orientations vers l'université dont le taux d'accueil a diminué en moyenne de 11 points. Dans le même temps, les filières de l'enseignement supérieur court (IUT et STS), elles, sont devenues plus attractives et ont amélioré leur taux d'accueil global de 2,5 points. Encore une fois, la moyenne nationale masque des évolutions très différentes selon les régions, puisque cette progression va de moins de 1 point dans l'académie de Créteil à 6,8 points dans celle de Limoges. Quelle que soit l'académie, le poids des STS est toujours supérieur à celui des IUT et représente de 60 % des flux d'entrée du supérieur court dans l'académie de Nice à 90 % dans celle de Paris très peu pourvue en IUT.

## **La dynamique régionale des formations supérieures courtes technologiques**

Si les entrées à l'université diminuent fortement entre les rentrées 1995 et 2001, celles vers les IUT et les STS continuent de progresser (+ 11 %), mais plus ou moins fortement selon les académies : de moins de 5 % en volume dans les académies de Nancy-Metz, Créteil, Caen, Dijon, Besançon et Reims - académies qui tendent à accueillir moins de nouveaux bacheliers dans les spécialités industrielles, à plus de 20 % dans les académies de Toulouse, Nice Montpellier ou la Corse. La part des bacheliers qui s'orientent vers un IUT ou une STS augmente dans toutes académies sauf à Créteil où elle reste stable.

Selon les académies, cet accroissement privilégie l'une ou l'autre filière (STS dans les académies de Montpellier, Limoges et Nantes, IUT dans celles de Dijon, Versailles, Strasbourg, Créteil, Aix-Marseille et Amiens), ou s'appuie sur les deux (Lyon, Toulouse Nice et la Corse), ce qui reflète des choix de politique et des dynamiques éducatives très diverses selon les régions. D'une manière générale, il concerne surtout les spécialités tertiaires.

Des académies à fort recrutement universitaire comme Aix-Marseille, Toulouse et Nice et Créteil ont augmenté sensiblement leur accueil en IUT sur la période (un quart d'entrées en plus), ce qui s'est accompagné dans le cas de Toulouse et de Nice d'un développement également important des entrées en STS (+ 20 %). D'autres pôles universitaires comme Bordeaux mais surtout Montpellier (+ 35 %) ont aussi connu un développement important du recrutement de leurs STS. Ces académies ont également enregistré un moindre recul du nombre des inscriptions de nouveaux bacheliers en premier cycle universitaire.

La logique éducative de la poursuite d'études, qui associe la part des entrées en formation universitaire longue avec une forte proportion de bacheliers titulaires d'un baccalauréat général dans l'ensemble des bacheliers n'est pas également prégnante sur l'ensemble du territoire, comme cela a déjà été évoqué dans des travaux récents du CEREQ<sup>1</sup>. Par exemple, dans les académies de Grenoble, Orléans-Tours, voire Strasbourg, où la part des bacheliers généraux est relativement plus importante, le poids relatif des entrées de nouveaux bacheliers dans le supérieur court est également important (quatre sur dix et plus), plus qu'à Lille qui compte moins de un bachelier général sur deux. Il est donc une autre logique à l'œuvre, qui est celle d'une politique d'aménagement du territoire conduite par les régions et qui peut viser à compenser une faiblesse de l'offre universitaire (d'après les travaux du CEREQ, les régions qui sont devenues des pôles forts d'enseignement professionnel soit n'attirent pas, voire perdent des bacheliers, soit compensent des pertes importantes en attirant des bacheliers d'autres régions).

## **La situation des bacheliers STT à l'entrée des principales filières**

Compte tenu des problèmes d'orientation dans la répartition des flux de bacheliers STT à l'entrée dans le supérieur (un dysfonctionnement souvent dénoncé entre le secondaire et le supérieur), il apparaît intéressant d'examiner cette question en distinguant entre les académies.

En 2002 selon l'académie, entre un et deux bacheliers sur dix sont des bacheliers STT (un dans l'académie de Paris, près de deux dans celles de Versailles et de Créteil), sans que l'on puisse établir une relation claire entre la part des bacheliers STT et leur répartition entre les trois grandes filières du supérieur<sup>2</sup> à la sortie du baccalauréat.

---

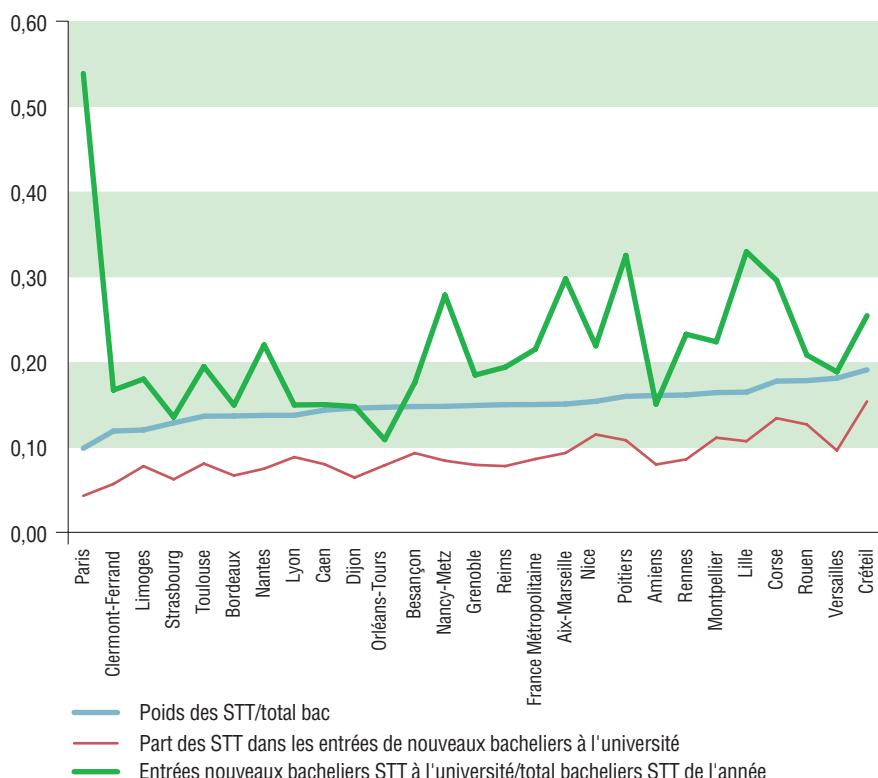
<sup>1</sup> Bref CEREQ n° 191 (l'étude du CEREQ utilise les données utilisées issues de l'exploitation de quelques indicateurs statistiques collectés par le Groupe statistique pour l'évaluation (GSE) créé afin d'appuyer l'évaluation conduite par le Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation continue (CCPR).

<sup>2</sup> À ce niveau de détail on ne dispose que des données du ministère de l'Éducation nationale, pour des entrées en BTS sous statut scolaire (l'apprentissage concerne en général plutôt des formations dans des spécialités secondaires qui n'accueillent pas les bacheliers STT). En STS comme en IUT ils investissent les mêmes grands domaines de la gestion et de l'administration des entreprises, de l'action commerciale et juridique. Toutefois, si les spécialités informatiques s'inscrivent dans la catégorie tertiaire dans les deux filières, elles ne recrutent aucun bac STT en IUT (13 % des entrées de nouveaux bacheliers en IUT tertiaire) contre 59 % en BTS (informatique de gestion).

La part des bacheliers STT dans les nouveaux bacheliers qui entrent en premier cycle de l'université varie en 2002 de 4 % à Paris à 15 % à Créteil, en fonction notamment de leur poids au sein des bacheliers de leur académie (*cf. graphique n° 47*).

Globalement et sans surprise, celle-ci augmente avec le poids de ces derniers dans le total des bacheliers de l'année : les académies qui produisent relativement plus de bacheliers STT tendent à les retrouver plus présents à l'entrée à l'université et inversement. Toutefois, lorsque l'on se concentre plus spécifiquement sur leur « accueil » (les entrées de nouveaux bacheliers STT sont rapportées aux bacheliers STT de l'académie la même année), on se rend compte que la relation est moins évidente. L'ordre des académies est bousculé, même si globalement celles-ci se maintiennent du même côté de part et d'autre de la moyenne nationale, à quelques exceptions près.

Graphique n° 47

**Poids des bacheliers STT et taux d'accueil à l'université selon les académies**

Source : MJENR-DEP.

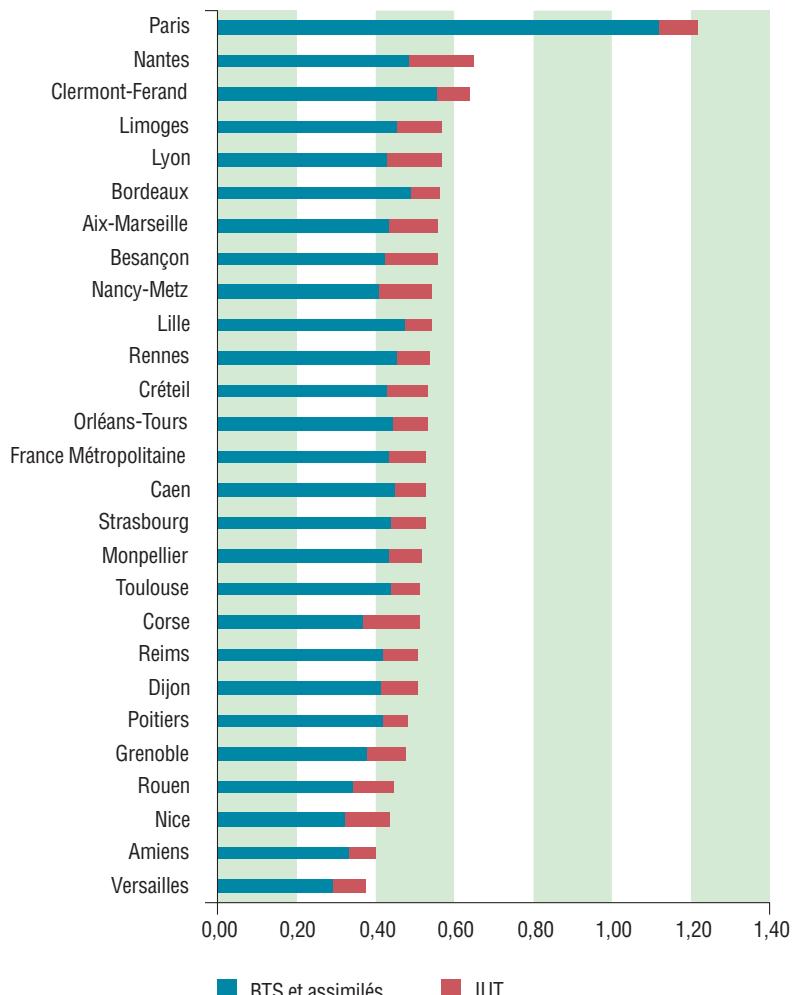
Paris, à l'inverse de ses voisines Versailles et Créteil, produit relativement moins de bacheliers STT mais les accueille plus largement en premier cycle universitaire, alors même qu'ils pèsent peu dans le total des entrées. Les académies de Aix-Marseille, Poitiers et Lille ont des taux d'accueil de bacheliers STT à l'université deux fois plus élevé que dans l'académie d'Amiens (l'équivalent du tiers de leur production), alors que leur poids dans le total des nouveaux bacheliers est équivalent (16 %). Enfin, la part des STT, à la fois dans le total des bacheliers et dans les entrées de nouveaux bacheliers à l'université, est la plus élevée dans l'académie de Créteil (respectivement 19 et 15 %), avec pourtant un taux d'accueil des bacheliers STT à l'université un peu inférieur que dans l'académie de Nancy-Metz qui se situe plutôt de l'autre côté de la moyenne nationale selon les deux autres indicateurs (respectivement 15 et 8 %). Le poids des STT dans le total des bacheliers et l'offre régionale de formations supérieures se combinent pour expliquer cette diversité de situations.

Globalement, les STT sont d'autant moins accueillis à l'université qu'ils sont relativement peu nombreux et qu'ils sont absorbés par une offre suffisamment importante de formations supérieures courtes (Clermont-Ferrand, Limoges, Bordeaux, Lyon). Les bacheliers STT peuvent aussi se retrouver drainés ailleurs quand celle-ci est insuffisante (Caen, Dijon Reims et Grenoble et dans une moindre mesure Orléans-Tour) ; à l'inverse, des académies comme Paris et dans une moindre mesure Nantes semblent accueillir très largement les bacheliers STT alors qu'elles en produisent relativement peu (Paris en accueille plus en STS qu'elle n'en produit), que ce soit au niveau de l'université ou du supérieur court.

À l'opposé, les académies qui produisent beaucoup de STT les absorbent d'autant plus largement à l'université qu'elles leur offrent moins de possibilités de poursuite en IUT ou en STS (Poitiers, la Corse), à moins encore une fois, qu'ils ne migrent vers d'autres académies.

Graphique n° 48

**Taux d'accueil des bacheliers STT à la rentrée 2002 en STS et IUT  
selon les académies**



Source : MJENR-DEP.

Tableau n° 43

Entrées à la rentrée 2002-2003 des nouveaux bacheliers STT dans l'enseignement supérieur rapportées aux bacheliers STT 2002 dans chaque académie								
	Poids des STT/total bac 2002	Poids du supérieur court/total des entrées	Part du tertiaire/total entrées BTS+IUT	Université	IUT	BTS et assimilés	CPGE	Entrées des nouveaux bacheliers STT/total bacheliers STT (taux d'accueil des bacheliers STT)
Aix-marseille	0,15	0,31	0,62	0,33	0,06	0,42	0,01	0,48
Amiens	0,16	0,46	0,69	0,11	0,08	0,45	0,00	0,53
Besançon	0,15	0,43	0,57	0,22	0,11	0,33	0,00	0,44
Bordeaux	0,14	0,35	0,63	0,19	0,07	0,44	0,00	0,51
Caen	0,14	0,41	0,64	0,18	0,13	0,42	0,01	0,56
Clermont-Ferrand	0,12	0,42	0,65	0,17	0,08	0,56	0,02	0,64
Corse	0,18	0,39	0,73	0,19	0,08	0,30	0,00	0,37
Créteil	0,19	0,38	0,71	0,25	0,10	0,43	0,01	0,53
Dijon	0,15	0,41	0,65	0,14	0,08	0,44	0,02	0,53
Grenoble	0,15	0,45	0,64	0,15	0,09	0,41	0,01	0,50
Lille	0,16	0,37	0,64	0,23	0,08	0,46	0,00	0,54
Limoges	0,12	0,49	0,55	0,22	0,16	0,49	0,00	0,65
Lyon	0,14	0,32	0,60	0,30	0,12	0,44	0,01	0,56
Montpellier	0,16	0,37	0,63	0,33	0,06	0,48	0,01	0,54
Nancy-Metz	0,15	0,39	0,58	0,18	0,09	0,38	0,01	0,48
Nantes	0,14	0,42	0,65	0,15	0,07	0,49	0,01	0,56
Nice	0,15	0,34	0,70	0,30	0,14	0,37	0,01	0,51
Orléans-Tours	0,15	0,44	0,62	0,15	0,08	0,45	0,01	0,53
Paris	0,10	0,17	0,77	0,54	0,09	1,12	0,02	1,22
Poitiers	0,16	0,43	0,62	0,22	0,08	0,43	0,01	0,52
Reims	0,15	0,43	0,65	0,15	0,14	0,43	0,01	0,57
Rennes	0,16	0,39	0,62	0,19	0,08	0,42	0,01	0,50
Rouen	0,18	0,40	0,63	0,21	0,10	0,35	0,01	0,45
Strasbourg	0,13	0,40	0,58	0,18	0,11	0,46	0,01	0,57
Toulouse	0,14	0,36	0,59	0,28	0,13	0,41	0,01	0,54
Versailles	0,18	0,33	0,67	0,15	0,06	0,33	0,01	0,40
France métropolitaine	0,15	0,37	0,64	0,22	0,09	0,44	0,01	0,53

Source : MJENR-DEP.



## Conclusion

Les évolutions nationales cachent des situations contrastées au niveau académique et régional, qui sont le résultat de développements anciens (prégnance des formations générales dans le sud de la France et l'Île-de-France) et de mouvements plus récents liés à la régionalisation de la formation professionnelle.

Le recul du baccalauréat général et des entrées en premier cycle universitaire affecte toutes les académies, ce qui peut être l'amorce d'un nouveau rééquilibrage de la carte des formations supérieures. Étant donné le renforcement du jeu des concurrences, la baisse d'attractivité des premiers cycles tend à affecter plus lourdement les petits établissements universitaires et les régions peu dotées en formations universitaires sont plus exposées à la fuite de leurs bacheliers et donc plus incitées à chercher une compensation dans le développement des formations courtes. Depuis les premières lois de décentralisation, les dynamiques régionales mises en œuvre ont déjà passablement participé à la recomposition du paysage éducatif français. En effet certaines régions ont constitué de véritables pôles d'excellence en matière de formations supérieures professionnelles courtes, et d'autres se distinguent aujourd'hui par un recours élargi aux dispositifs d'alternance, avec par exemple la mise en place de véritables filières de formations accessibles par la voie de l'apprentissage (du CAP au DUT ou au BTS).

D'autre part, moins préoccupées par des logiques de flux et plus soucieuses de conduire l'ensemble des jeunes vers une insertion professionnelle réussie (la responsabilité de la réponse aux besoins de qualification locaux leur incombe), les régions ont aussi pour mission générale, par le biais des PRDF dont elles sont chargées de l'élaboration (plans régionaux de développement de la formation professionnelle des jeunes) d'assurer la cohérence au niveau local de l'offre de formation professionnelle. Toutefois, l'action régionale à ce niveau est plus ou moins localement prégnante (elle repose beaucoup sur la volonté de coopération des acteurs) et les ouvertures (fermetures) de sections de STS mais aussi de départements d'IUT répondent le plus souvent à d'autres logiques. Pour reprendre les termes du rapport d'étape de Pierre-André Périssol (février 2003), il s'agit surtout au titre des formations professionnelles initiales de « *doter les régions de la capacité d'arrêter une carte des formations (quelque soit le ministère de tutelle) et que cette carte soit effectivement mise en œuvre* ». À côté de cela, il faut préciser jusqu'où s'étend la compétence des régions et si, comme pour l'auteur du rapport, elle comprend « *l'ensemble de la commande publique de la préparation aux métiers* » et donc toutes les formations professionnelles initiales, tant secondaires que supérieures, « *jusqu'à la licence professionnelle* ».



## **A nnexes**







## Composition du HCÉEE

Le Haut Comité éducation-économie-emploi a été créé par décret n° 2000-216 du 6 mars 2000, modifié par le décret n° 2000-917 du 20 septembre 2000.

Il comprend 41 membres nommés par le ministre de l'Éducation nationale pour une durée de trois ans renouvelable :

- 18 personnes représentatives des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés, de lycéens et d'étudiants désignées sur proposition de leurs organisations respectives. Ces organisations peuvent désigner chacune un suppléant ;
- le directeur général de l'Administration et de la Fonction publique ou son représentant ;
- les directeurs des administrations centrales et organismes publics suivants ou leurs représentants :
  - le directeur de la Prévision du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ou son représentant ;
  - le directeur de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ou son représentant ;
  - le directeur de la Programmation et du Développement du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie ou son représentant ;
  - le directeur général de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou son représentant ;
  - le délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle ou son représentant ;
  - le commissaire au Plan ou son représentant ;
  - le directeur de l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant ;
- quatorze personnalités qualifiées choisies pour leur compétence en matière d'éducation, d'économie et d'emploi. Le président du Haut Comité sera choisi par le ministre de l'Éducation nationale parmi ces personnalités qualifiées.

Les directions du ministère de l'Éducation nationale ainsi que les établissements sous tutelle de ce ministère participent en tant que de besoin aux travaux et aux réunions du Haut Comité.

## Liste nominative des membres du HCEEE

### Au titre des personnalités qualifiées

M. Bernard BELLOC, président de l'université Toulouse I.

M<sup>me</sup> Danièle BLONDEL, professeur à l'université Paris IX Dauphine.

M. Roger EYCHENNE, directeur de l'IUT « A » Paul Sabatier, Toulouse III.

M. André GAURON, conseiller maître à la Cour des comptes.

M. Jean-Luc GROLLEAU, directeur général de la société Algoé.

M. François LONGIN, directeur du programme de l'Observatoire régional emploi-formation Rhône-Alpes (OREFRA).

M. Patrick MENNUCCI, président du Comité régional du tourisme (CRT) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

M<sup>me</sup> Muriel PENICAUD, directeur général adjoint, en charge des ressources humaines et de l'organisation Dassault.

M. Bernard PLASSE, proviseur du lycée Maximilien Perret à Alforville.

M. José ROSE, professeur à l'université de Nancy II.

M. Claude SARDAIS, président « France-Pologne pour l'Europe ».

M. Claude SEIBEL, président du groupe Prospective des métiers et qualifications (PMQ) au commissariat général du Plan.

M<sup>me</sup> Lucie TANGUY, professeur à l'université Paris X.

M. Raymond TERRACHER, directeur des relations extérieures et de la prospective pour les instituts nationaux des sciences appliquées (INSA).

### Au titre des représentants des organisations professionnelles

M. Jean ALSINA, Union professionnelle artisanale (UPA).

M. Yves BAUNAY, Fédération syndicale unitaire (FSU).

M. Pierre BELLON, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).  
Rémy CAILLAT, Confédération générale du travail, Force ouvrière (CGT-FO).

M. Dominique de CALAN, Mouvement des entreprises de France (MEDEF-UIMM).

Mme. Catherine DUCARNE, Confédération française démocratique du travail (CFDT).

M. Alain DUMONT, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

M. Gweltaz FRIGOUT, Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique (UNEF-ID).

M. Henri JOSSERAN, Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel (CGPME).

M. Régis REGNAULT, Confédération générale du travail (CGT).

M. Patrick BRUNIER, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

M. Christian LEVREL, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

M. Patrice OMNES, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

M. Jean PEYRONNET, Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel (CGPME).

M. Gérard RENOUARD, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

M. Antoine SIMONETON, Fédération indépendante démocratique lycéenne (FIDL).

M. Jean-Claude TRICOCHE, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

## **Au titre des représentants des administrations centrales et organismes publics**

M. Hugues BERTRAND, directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERÉQ).

Mme. Claudine PERETTI, directrice de l'Évaluation et de la Prospective (DEP), ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

M<sup>me</sup> Brigitte FEVRE, sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel (DGER), ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

M<sup>me</sup> Annie FOUQUET, directrice de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques (DARES), ministère des Affaires sociales.

M<sup>me</sup> Annie GAUVIN, chef du département « Synthèses », Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ministère des Affaires sociales.

M<sup>me</sup> Véronique HESPEL, commissaire adjoint, commissariat général du Plan (CGP), remplacée en cours d'année par Pierre-Jean Andrieu.

M<sup>me</sup> Julie MICHEAU, Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

M. Philippe RAVALET, direction de la Prévision (DP), ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

M<sup>me</sup> Catherine ZAIDMANN, secrétaire générale de l'Observatoire de l'emploi public (DGAFP), ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

M. André GAURON est nommé président du Haut Comité éducation-économie-emploi.

## Au titre de suppléants des représentants des organisations professionnelles

M<sup>me</sup> Samia EL MARS, Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique (UNEF-ID).

M. Joseph FISCHER, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

M<sup>me</sup> Marilou JAMPOLSKY, Fédération indépendante démocratique lycéenne (FIDL).

M<sup>me</sup> Dominique LASSARRE, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

M. Jean-Pierre MARTIN, Union professionnelle artisanale (UPA).

M<sup>me</sup> Mayannick MEHAIGNERIE, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

M. Jean MICHELIN, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

M<sup>me</sup> Marie-Suzie PUNGIER, Confédération générale du travail, Force ouvrière (CGT-FO).

M<sup>me</sup> Monique WEBER, Confédération française de l'encadrement, Confédération générale des cadres (CFE-CGC).



# Calendrier 2002-2003 des séances plénières du HCEEE

## 2002

### 19 septembre

- Ouverture de la séance par M. Jean Boissinot, directeur du Cabinet de M. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, et réflexions sur les différents thèmes à traiter pendant l'année 2002-2003. Discussion sur le programme de travail 2002-2003.

### 3 décembre

- Interventions de M. Pierre Jean Andrieu (CGP) : panorama du développement de la formation professionnelle en termes de dynamique de la décentralisation, M. Raymond Terracher : problèmes de l'enseignement professionnel supérieur, à partir d'une concertation qu'il a lui-même organisée au niveau de la région Rhône-Alpes.

## 2003

### 9 janvier

- Intervention de M. Claude Sauvageot sur l'articulation « parcours dans le secondaire – premières années de l'enseignement supérieur ».

### 6 mars

- Interventions de MM. Roger Eychenne
- Claude Sauvageot et Estelle Orivel : fonctionnement des premières années de l'enseignement supérieur.

### 2 avril

- Intervention de M. Jean-Marc Monteil.

### 6 mai

- Intervention de M. Jean-Pierre Sollier, inspecteur d'académie et inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Versailles.

### 11 juin

- Intervention de M. Pascal Level, Président de l'université de Valenciennes.

### 8 juillet

Discussion et mise au point du rapport final du HCEEE.

### 9 septembre

Discussion et mise au point du rapport final du HCEEE.

## Bibliographie

### Liste des contributions écrites pour le HCEEE

José ROSE, *La professionnalisation dans l'enseignement supérieur*, note pour le HCEEE, avril 2003.

### Liste des articles et des ouvrages de référence

Jean-Jacques ARRIGHI et Céline GASQUET, « Les évolutions de la formation en régions », *Bref*, document CERÉQ n° 191, 2002.

Catherine BEDUWÉ et Jean-François GERME, *Vers une stabilisation des niveaux de formation en France*, Centre d'études pour l'emploi, document de travail, juillet 2003.

Nicole BELLOUBET-FRIER, *30 propositions pour l'avenir du lycée*, mars 2002, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Bilan formation-emploi, (CERÉQ-DEP-INSEE) résultats 1996, *Synthèses* n° 17, INSEE, 1998.

Laurence BROZE, Huguette DELAVAULT, Julianne UNTERBERGER, Sylvie LEVILLAIN, *Les femmes dans les filières de l'enseignement supérieur*, octobre 2000, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport au Premier ministre, avril 2002, La Documentation française.

Bernard DECOMPS, *Une nouvelle ambition pour la voie technologique au lycée*, juin 2001, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Dépêche AEF, 31 janvier 2003.

*Éducation et Formation*, n° 60, MJENR-DEP.

*Éducation et Formation*, n° 62, « Parcours dans l'enseignement secondaire et territoires », MJENR-DEP.

Rapport Forestier, *Propositions pour une rénovation de la voie technologique au lycée*, avril 1999, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Gérard FORGEOT et Jérôme GAUTIÉ, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement » *Économie et Statistique* n° 304-305, INSEE 1997.

*Géographie de l'école*, n° 8, MJENR-DEP, 2003.

Rapport du Haut Comité éducation-économie-emploi 200-2002, *La transition professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement secondaire*, op. cit., p. 167.

« L'emploi par métier en 2010 », DARES, *Premières synthèses*, 2002.

*L'état de l'école*, 2002, DEP, MJENR.

Sylvie LEMAIRE, *Qui sont les nouveaux étudiants ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG à la rentrée 2001*, note d'information DEP-MJENR, février 2002.

Enquête auprès des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG (NI 02.02 pour l'enquête 2001, NI 03.26 pour l'enquête 2002), faite depuis 1993 par la DEP-MJENR.

Emmanuelle NAUZE-FICHET et Magda TOMASINI, « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approche socioprofessionnelle et salariale du déclassement » *Économie et Statistique* n° 354, INSEE 2002.

NI 98.05, DEP, MJENR (NI = note d'information).

Estelle ORIVEL, « Prospective emploi-formation à l'horizon 2010 », *Note d'information DEP* n° 02-30.

Guy OURISSON (ancien président de l'Académie des sciences), *Désaffection des étudiants pour les études scientifiques*, mars 2002, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Maurice PORCHET, *Les jeunes et les études scientifiques : les raisons de la « désaffection »*, un plan d'action, mars 2002, rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Pascale POULET, une contribution à la journée sur les difficultés de recrutement organisée par le groupe « prospective des métiers et des qualifications » placé auprès du commissariat général au Plan. Cette contribution est reprise en partie dans la publication des travaux de cette journée : *Entre chômage et difficultés de recrutement : se souvenir pour prévoir*, paru à La Documentation française en décembre 2001.

*Premières synthèses*, février 2002, DARES.

Prospective emploi-formation, dossier *Éducation et Formation*, n° 129 DEP-MJENR.

Claude SAUVAGEOT, « La prospective emploi-formation au ministère de l'Éducation nationale : un peu d'histoire et résultats récents » *Données Sociales*, INSEE, novembre 2002.

– « Les besoins en recrutement de jeunes sortant du système éducatif d'ici 2010 », *Éducation et Formation* n° 62 DEP-MJENR.

SID-Développement « La perception des IUT auprès des dirigeants d'entreprises », étude, Paris, janvier 2003.

Source panel de bacheliers, DEP-MJENR.

## Liste des graphiques

- 1.** Variation de l'emploi par profession et catégorie sociale
- 2.** Part des jeunes recrutés dans les professions et catégories sociales selon le niveau de formation
- 3.** Les professions et catégories sociales occupées par les jeunes recrutés selon leur niveau de diplôme
- 4.** Répartition des sortants de formation initiale selon le plus haut diplôme possédé
- 5.** Répartition des sortants de formation initiale selon le niveau quitté
- 6.** Répartition des sortants de l'enseignement supérieur
- 7.** Évolution du lien diplôme-qualification depuis 1990 : hommes-femmes
- 8.** Évolution des effectifs de bacheliers par type de bac
- 9.** Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de bac
- 10.** Évolution des effectifs de bacheliers G et T par série depuis 1960
- 11.** Évolution des effectifs de bacheliers professionnels depuis 1993
- 12.** Répartition des séries selon le sexe et le type de bac en 2002 (France métropolitaine)
- 13.** Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social
- 14.** Évolution du nombre d'établissements selon la présence de classes de terminale
- 15.** Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2001
- 16.** Évolution des poursuites d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur
- 17.** Évolution des taux de poursuite d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur
- 18.** Taux de poursuite d'études des bacheliers en CPGE, selon la série du bac 2001
- 19.** Origine scolaire des nouveaux bacheliers entrant en CPGE en 2001
- 20.** Évolution des poursuites des bacheliers vers l'université hors IUT
- 21.** Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire hors IUT
- 22.** Poids des bacheliers S, ES et L parmi les nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire en 2000-2001
- 23.** Répartition des nouveaux bacheliers entrants à l'université hors IUT par discipline universitaire et série du bac, rentrée 2000

- 24.** Évolution de la répartition des entrants en premier cycle universitaire par type de bac et discipline
- 25.** Poids des bacheliers technologiques et professionnels parmi les nouveaux bacheliers entrant en premier cycle universitaire en 2000-2001
- 26.** Part des nouveaux inscrits en DEUG qui avaient déposé un ou plusieurs dossier (s) pour entrer dans une filière selective, rentrées 2001 et 2002
- 27.** À l'issue de la première année de DEUG, devenir des nouveaux bacheliers
- 28.** Situation des bacheliers inscrits en DEUG après leur bac et non réinscrits en DEUG l'année suivante, en %
- 29.** Taux de réussite cumulé en 5 ans par sexe et par série du bac, session 2001
- 30.** Taux de réussite cumulé en 5 ans, session 2001
- 31.** Évolution des poursuites des bacheliers en IUT
- 32.** Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers entrant en IUT selon la série du bac
- 33.** Taux de réussite au DUT en fonction de la série de bac, session 2000
- 34.** Taux de poursuite d'études après un DUT
- 35.** Évolution des poursuites des bacheliers en STS
- 36.** Évolution de la répartition des nouveaux bacheliers
- 37.** Évolution de la répartition des inscrits en première année de STS selon leur origine scolaire
- 38.** Taux de réussite à l'examen du BTS selon la série du bac, session 2001
- 39.** Taux de poursuite d'études des BTS, en %
- 40.** Taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques dans le supérieur, 2001
- 41.** Taux d'accès aux bacs généraux, technologiques, professionnels et tous types de bac par département en 2001
- 42.** Répartition des bacheliers par filière et par académie en 2002.
- 43.** Évolution de la structure du baccalauréat selon l'académie de 1995 à 2002
- 44.** Inscriptions en 2001-2002 par académie et par grande filière des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur rapportées aux effectifs de bacheliers en 2001
- 45.** Répartition à la rentrée 2001 des nouveaux bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur par académie
- 46.** Évolution des taux d'accueil des nouveaux bacheliers entre 1995 et 2001 selon les grandes filières de l'enseignement supérieur

**47.** Poids des bacheliers STT et taux d'accueil à l'université selon les académies

**48.** Taux d'accueil des bacheliers STT à la rentrée 2002 en STS et IUT selon les académies



## Liste des tableaux

- 1.** Part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ou depuis moins de cinq ans dans l'ensemble des recrutements des entreprises
- 2.** Part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ou depuis moins de cinq ans
- 3.** Provenance des individus recrutés entre mars 1995 et mars 1996 – résultats 1996
- 4.** Besoins en recrutements de jeunes (en % du total) par niveau de diplôme selon les différents *scenarii*, embauches observées et sorties du système éducatif
- 5.** Projections de sortie du système éducatif par niveau. 2000-2010
- 6.** Recrutement de jeunes par niveau selon les différents *scenarii* comparés aux projections de sorties de la DEP pour 2010
- 7.** Part des secteurs économiques dans l'emploi total
- 8.** Variation annuelle des effectifs des différents secteurs économiques
- 9.** Recrutements annuels moyens de jeunes sortant du système éducatif par secteur et niveau de diplôme entre 1990 et 2000
- 10.** Répartition des recrutements 1990-2000 des jeunes par secteur et par niveau de diplôme
- 11.** Recrutements des jeunes en effectifs (milliers) et en pourcentage selon les secteurs et les *scenarii*
- 12.** Taux de départ à la retraite selon les grands secteurs et les *scenarii*
- 13.** Part des bacheliers et plus dans les recrutements des jeunes selon les secteurs et les *scenarii*
- 14.** Part des niveaux bac et plus dans les recrutements des jeunes selon les secteurs. 1990-2000. Scénario bas tendanciel
- 15.** Évolution des effectifs de sortants de formation initiale par grande catégorie de diplôme, en milliers
- 16.** Évolution des effectifs de sortants du supérieur, en milliers
- 17.** Répartition des sortants sans diplôme par filière et discipline
- 18.** Origine des sortants non diplômés et des sortants diplômés par type de bac
- 19.** Temps passé dans l'enseignement supérieur avant la sortie
- 20.** Comparaison des conditions d'insertion des titulaires d'un DUT et BTS industriel et tertiaire
- 21.** Conditions d'insertion des diplômés du supérieur long général
- 22.** Conditions d'insertion des diplômés du supérieur long professionnel
- 23.** Taux d'activité, taux de chômage et accès aux professions de « cadres et professions intermédiaires » des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur

- 24.** Comparaison des conditions d'insertion des sortants diplômés et non diplômés du supérieur court
- 25.** Salaire médian des diplômés et non diplômés d'IUT et de STS par spécialité
- 26.** Relation entre niveaux de diplômes et catégories sociales pour les jeunes recrutés à la sortie du système éducatif
- 27.** Relation entre niveau de diplôme et niveau de catégorie socioprofessionnelle pour les jeunes à leur sortie du système éducatif
- 28.** Table de correspondance diplôme-catégorie socioprofessionnelle issue de l'analyse des écarts à l'indépendance sur l'année 1990
- 29.** Table de correspondance diplôme-catégorie socioprofessionnelle issue de l'analyse des écarts à l'indépendance sur l'année 2001
- 30.** Fréquence des situations de déclassements en 2000 ; A) en fonction du sexe ; B) en fonction du diplôme
- 31.** Concernant les bacheliers ou les diplômés du supérieur
- 32.** Déclassement « salarial » au seuil de la médiane et du « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur. A) Noyau dur et marges des deux approches.
- 33.** Déclassement « salarial » au seuil de la médiane et du « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur. B) Composition de chaque catégorie de croisement
- 34.** Obtention du bac scientifique selon l'origine sociale des élèves (comparaison panels sixième 1980 et 1989)
- 35.** Nombre d'établissements par type de filières
- 36.** Nombre d'établissements par type de filières et type de terminale
- 37.** Origine socioprofessionnelle des étudiants français, en 2001-2002, France métropolitaine, public plus privé
- 38.** Évolution du nombre et des effectifs pour les licences professionnelles
- 39.** Comparaison des origines socioprofessionnelles des licences professionnelles
- 40.** Dernier diplôme obtenu avant l'entrée en licence professionnelle
- 41.** Régime d'inscription en licence professionnelle
- 42.** Les taux de réussite en licence professionnelle
- 43.** Entrées à la rentrée 2002-2003 des nouveaux bacheliers STT dans l'enseignement supérieur rapportées aux bacheliers STT 2002 dans chaque académie



# *table des matières*

---

<b>Présentation .....</b>	3
<b>SOMMAIRE .....</b>	5
Première partie	
<b>Pour une stratégie d'évolution du système éducatif et de la formation tout au long de la vie .....</b>	7
<b>Problématique générale .....</b>	9
<b>Une élévation rapide du niveau de formation qui s'est essoufflée .....</b>	9
<b>Une articulation entre formation initiale et formation continue qui doit se renouveler .....</b>	11
<b>Des attentes nouvelles à l'égard du système éducatif de la part jeunes et des entreprises .....</b>	12
<b>L'enseignement supérieur court et la professionnalisation .....</b>	13
<hr/>	
<b>Recommandations .....</b>	17
<b>Relancer la dynamique d'accès au bac .....</b>	17
<b>Inscrire la formation initiale dans le cadre de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie .....</b>	18
<b>Définir la culture commune et reconnaître la culture technologique comme une de ses composantes .....</b>	19
<b>Une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et supérieur .....</b>	20
<b>Construire avec les jeunes les conditions de la réussite de leur projet de formation et de leur projet professionnel .....</b>	21
<b>Améliorer les conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail et développer l'alternance .....</b>	23
<b>La place des partenaires sociaux dans la formation initiale .....</b>	24

## Deuxième partie

### Constats et analyses ..... 27

#### Chapitre 1

<b>Les besoins de l'économie en diplômés et les projections de sortie de l'enseignement supérieur court .....</b>	31
<b>La part des jeunes dans les recrutements des entreprises .....</b>	31
Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des recrutements des entreprises .....	32
Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des actifs occupés .....	33
La complexité de la relation formation – emploi : les origines des recrutements des entreprises .....	33
<b>Les besoins en recrutements de jeunes sortant des niveaux bac + 2 et bac + 3 : que nous apprennent les travaux prospectifs ? .....</b>	35
Les principaux résultats .....	37

<b>La comparaison entre les besoins de recrutements tirés des différents scenarii et les projections de sortants du système éducatif établis par la DÉP .....</b>	38
---	----

<b>Les principaux résultats sur l'évolution des secteurs économiques .....</b>	41
L'évolution selon les secteurs d'activité .....	41
L'évolution des niveaux de recrutement des jeunes selon les secteurs et selon les scenarii .....	42

<b>Les résultats par profession et catégorie sociale .....</b>	46
--	----

<b>CONCLUSION .....</b>	49
-------------------------	----

#### Chapitre 2

<b>Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur et leur insertion .....</b>	51
--	----

<b>Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur .....</b>	51
Forte augmentation du poids des sortants du supérieur .....	52
Les sortants du supérieur par grande catégorie .....	54
• Les sortants diplômés du supérieur long : plus de 40 % des sortants du supérieur .....	54
• Les sortants diplômés de DÉUG : environ 5 % des sorties du supérieur .....	56
• Les sortants diplômés du supérieur court : environ 30 % des sorties du supérieur .....	56
• Les sortants non diplômés : près d'un quart des sortants du supérieur .....	57

<b>L'insertion professionnelle des sortants des premières années de l'enseignement supérieur .....</b>	61
--	----

L'insertion des sortants diplômés d'IUT et de STS .....	61
• Une insertion plus favorable pour les DUT industriels .....	61
• Par rapport aux diplômés du supérieur long général, un accès plus rapide, plus fréquent et plus stable à l'emploi, mais une qualification moindre .....	62

• Par rapport aux diplômés du supérieur long professionnel, une qualification de l'emploi moindre, qui ne s'accompagne pas cependant d'une plus grande impression de déclassement . . . . .	64
L'insertion des sortants non diplômés du supérieur . . . . .	65
• Les non diplômés ne sont pas égaux entre eux . . . . .	65
• La non obtention du diplôme constitue un handicap réel . . . . .	66
• Et même, le taux de chômage des non diplômés du supérieur est plus élevé que celui des bacheliers technologiques et professionnels . . . . .	66
<b>Les écarts entre niveau de diplôme et niveau d'emploi : le « déclassement » en début de vie active . . . . .</b>	67
L'approche basée sur l'adéquation diplôme – catégorie sociale . . . . .	68
• Dans les travaux DEP – BIPE . . . . .	68
• L'approche Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini . . . . .	70
• La norme statistique Gérard Forgeot et Jérôme Gautié . . . . .	71
L'approche subjective . . . . .	73
Comparaison entre l'approche norme statistique et l'approche subjective . . . . .	73
L'approche par le lien diplôme – salaire . . . . .	74
Quelques remarques conclusives . . . . .	75
<b>CONCLUSION . . . . .</b>	77
<hr/>	
<b>Introduction . . . . .</b>	81
<hr/>	
Chapitre 3	
<b>Offre de formation et processus d'orientation dans le secondaire . . . . .</b>	83
<hr/>	
<b>La baisse de la part des bacheliers généraux dans une génération depuis 1995 . . . . .</b>	84
<hr/>	
<b>Des séries très inégales en termes d'effectifs et marquées sexuellement . . . . .</b>	87
• En résumé . . . . .	91
<hr/>	
<b>Les inégalités sociales : réduction, mais persistance . . . . .</b>	93
<hr/>	
<b>Le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire . . . . .</b>	94
Facteurs de demande . . . . .	95
Facteurs d'offre . . . . .	96
<hr/>	
<b>Les voies de réformes préconisées par différents rapports . . . . .</b>	99
La seconde de détermination . . . . .	99
L'accès aux séries technologiques scientifiques . . . . .	99
Revalorisation de la voie technologique, simplification des séries et polyvalence des établissements . . . . .	100
<hr/>	
<b>CONCLUSION . . . . .</b>	100
<hr/>	
Chapitre 4	
<b>L'orientation après le bac . . . . .</b>	103
<hr/>	
<b>L'accès dans le supérieur : environ 50 % d'une génération . . . . .</b>	104
Environ 50 % d'une génération . . . . .	104

Les inégalités sociales : en nette diminution . . . . .	106
<b>L'orientation des bacheliers dans les différentes filières . . . . .</b>	<b>107</b>
La moitié des poursuites d'études se fait en université . . . . .	107
Plus de 30 % des bacheliers poursuivent dans le supérieur professionnel court . . . . .	107
Les différences d'orientation selon le type de bac . . . . .	108
<b>Les classes préparatoires, une filière d'excellence . . . . .</b>	<b>109</b>
La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en classes préparatoires . . . . .	109
Le recrutement des nouveaux bacheliers entrant en première année . . . . .	110
<b>Le premier cycle universitaire et le problème des étudiants inscrits par défaut . . . . .</b>	<b>112</b>
La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en premier cycle . . . . .	112
Le recrutement des nouveaux bacheliers entrant en première année . . . . .	114
Les inscrits par défaut : au moins un bachelier technologique sur deux . . . . .	118
Les abandons au bout d'un an : un bachelier technologique sur deux . . . . .	120
Les taux de réussite : très faibles pour les bacheliers technologiques . . . . .	122
<b>Le supérieur professionnel court . . . . .</b>	<b>124</b>
Les IUT, la voie professionnelle des bacheliers généraux . . . . .	124
• Les bacheliers généraux de plus en plus attirés vers cette filière . . . . .	124
• Le recrutement des IUT : une part majoritaire et croissante de bacheliers généraux .	126
• Les abandons au bout d'un an sont relativement nombreux . . . . .	127
• Les taux de réussite : une grande différence entre bacheliers généraux et bacheliers technologiques . . . . .	128
• Les poursuites d'études après un DUT . . . . .	128
Les STS, filière de prédilection des bacheliers technologiques . . . . .	129
• La part des bacheliers des différentes séries s'inscrivant en STS . . . . .	129
• Le recrutement des nouveaux bacheliers inscrits en STS : l'arrivée des bacheliers professionnels . . . . .	131
• Devenir après un an des bacheliers entrés en STS : très peu d'abandons . . . . .	133
• Les taux de réussite au BTS : 40 % seulement pour les bacheliers professionnels . . . . .	133
• Le taux de poursuites d'études après un BTS : deux fois plus faible qu'après un DUT . . . . .	134
<b>La place des IUT et STS au service des filières offertes aux bacheliers . . . . .</b>	<b>134</b>
<b>Quid de l'orientation des bacheliers technologiques et du chassé-croisé DEUG/IUT-BTS ? . . . . .</b>	<b>136</b>
Les poursuites d'études des bacheliers technologiques : les STI et les autres . . . . .	136
Le chassé-croisé DEUG/IUT-STS . . . . .	137
<b>CONCLUSION . . . . .</b>	<b>138</b>
Chapitre 5	
<b>L'implication de la mise en place du cadre européen du LMD (licence – master – doctorat) sur l'organisation de l'enseignement supérieur court en France . . . . .</b>	<b>139</b>
<b>L'espace européen de l'enseignement supérieur et le LMD en France . . . . .</b>	<b>139</b>
La licence professionnelle . . . . .	140

• Fonctionnement et principes . . . . .	141
• Données nationales sur les licences professionnelles . . . . .	142
• Nature des licences professionnelles . . . . .	143
• Le devenir des diplômés de licence professionnelle : l'exemple de l'université de Marne-la-Vallée. . . . .	144
<b>Les incidences de la mise en place du LMD sur le premier cycle universitaire (DEUG) et sur les formations courtes professionnalisées (DUT/BTS) . . . . .</b>	<b>146</b>
Les propositions de l'ADUIT (Association des directeurs d'IUT) . . . . .	147
• Position de la CPU (conférence des présidents d'université) . . . . .	151
Un exemple d'application du LMD : l'université de Valenciennes et du Haut Cambrésis	153
<b>CONCLUSION . . . . .</b>	<b>155</b>
 Chapitre 6	
<b>Diversités régionales dans l'accès au bac et à l'entrée du supérieur . . . . .</b>	<b>157</b>
<b>L'accès au baccalauréat : une grande diversité départementale et régionale</b>	<b>157</b>
<b>Nombre de bacheliers et inscriptions dans l'enseignement supérieur : de grandes disparités académiques . . . . .</b>	<b>161</b>
<b>La dynamique régionale des formations supérieures courtes technologiques . . . . .</b>	<b>165</b>
<b>La situation des bacheliers STT à l'entrée des principales filières . . . . .</b>	<b>166</b>
<b>CONCLUSION . . . . .</b>	<b>171</b>
 Annexes	
<b>Composition du HCEEE . . . . .</b>	<b>175</b>
<b>Liste nominative des membres du HCEEE . . . . .</b>	<b>176</b>
Au titre des personnalités qualifiées . . . . .	176
Au titre des représentants des organisations professionnelles. . . . .	176
Au titre des représentants des administrations centrales et organismes publics . . . . .	177
Au titre de suppléants des représentants des organisations professionnelles . . . . .	178
<b>Calendrier 2002-2003 des séances plénières du HCEEE . . . . .</b>	<b>179</b>
2002 . . . . .	179
2003 . . . . .	179
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>180</b>
<b>Liste des graphiques . . . . .</b>	<b>182</b>
<b>Liste des tableaux . . . . .</b>	<b>185</b>